

PAGES
MANQUANTES

Vendez une caisse entière de Fèves Cuites "Simcoe"

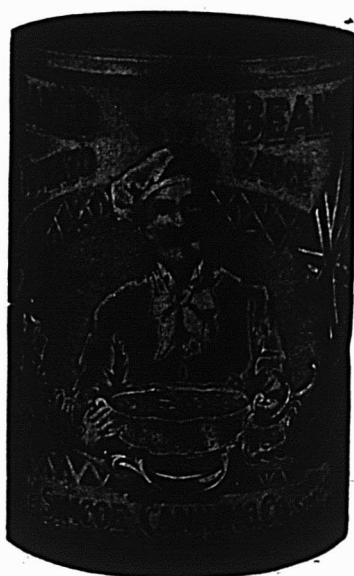
Si ce n'est toute une caisse, suggérez au client de prendre une douzaine de boîtes ($\frac{1}{2}$ caisse), disons un assortiment de Fèves Cuites "Simcoe" dans leurs différentes préparations : Ordinaires, Sauce Chili et Sauce Tomate.

Vendre de grandes quantités signifie avoir moins de stock et faire plus de profits.

En ayant une caisse de Fèves Cuites "Simcoe", vos clients sont toujours préparés pour tout imprévu car ils ont sous la main un approvisionnement alimentaire et un mets délicat qui est aimé et apprécié par tous.

"Les Fèves Cuites "Simcoe" sont des gagnantes partout".

"Ayez-en toujours un bon stock en mains".



DOMINION CANNERS, Limited
Hamilton, Canada.



**Le Sirop de Blé
d'Inde Marque
CROWN.**

Voici la saison pour la Marque
CROWN.

M. l'Epicier—

Le Sirop de Blé d'Inde Marque
CROWN favorise la croissance
des enfants.

Vendez le Sirop Marque
CROWN dont on fait des tar-
tines pour les enfants.

Vendez-le pour qu'on l'emploie
en poudings, pâtés et autres
mets délicats.

On peut faire de délicieuses
sucreries avec le Sirop Marque
CROWN.

Il y a plus de 50 années de répu-
tation derrière la Marque CROWN.

En avez-vous assez sur vos
rayons ?

**THE CANADA STARCH CO.,
LIMITED.**

Manufacturiers des
MARQUES EDWARDSBURG.

Montréal,
Toronto,
Cardinal,
Brantford,
Calgary,
Vancouver.



EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

PRIX COURANTS

Dans la liste qui suit, sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractère noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants, ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.



Registered Trade-Mark

La lb.
 Chocolat, Prime No 1, bte 12 lbs., pains de ½ lb. et ¼ lb. 0.34
 Chocolat à la Vanille, bte de 6 lbs. 0.44
 German's Sweet, ½ s. et ¼ bte de 6 lbs. 0.26
 Breakfast Cocoa, bte de 1/5, ¼, ½, 1 s., 12 lbs. to box et 5 lbs. tins. 0.39
 Chocolat sucré, cinquième bte 6 lbs. pains de 1/5 lb. 0.21
 Chocolat sucré, Caracas, bte de 6 lbs. 0.32
 Faldon Cocoa (Soda chaud ou froid), btes de 12 lbs., 1 lb. tins. 0.34

Caracas Tablets, cartons de 5c, 40 cartons par boîte 1.25
 Chocolat sucré, Auto, bte de 6 lbs. 0.32
 Ces prix sont F.O.B. Montréal.

BRODIE & HARVIE, LIMITED.

Farines préparées de Brodie La doz.
 Red XXX pqts de 6 lbs. 3.10
 Red XXX pqts de 3 lbs. 1.60
 Crescent pqts de 6 lbs. 2.90
 Crescent pqts de 3 lbs. 1.50
 Superb pqts de 6 lbs. 2.70
 Superb pqts de 3 lbs. 1.40

Buckwheat pqts de 3 lbs. 1.60
 Buckwheat pqts de 6 lbs. 3.10
 Griddle-Cake pqts de 6 lbs. 3.10
 Griddle-Cake pqts de 3 lbs. 1.60
 Cartons contenant ½ doz. paquets de 6 lbs. ou 1 doz. paquets 3 lbs., sans charge extra.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Montréal.

Thé Noir Ceylan "Owl" La lb.
 No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse 20c
 No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse 21c
 No 10, 1 lb. 30 lbs. par cse 26c
 No 10, ½ lb. 30 lbs. par cse 27c
 No 15, 1 lb. 30 lbs. par cse 32c
 No 15, ½ lb. 30 lbs. par cse 33c
 No 30, 1 lb. 30 lbs. par cse 40c
 No 30, ½ lb. 30 lbs. par cse 41c
 Thé Vert Ceylan "Owl" La lb.
 No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse 20c
 No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse 21c
 No 10, 1 s. 30 lbs. par cse 26c
 No 10, ½ s. 30 lbs. par cse 27c

CHURCH & DWIGHT Soda Cow Brand



Caisse, 60 paquets de 1 lb., \$3.00.
 Caisse, 120 paquets de ½ lb., \$3.00.
 Caisse, 30 pqts 1 lb. et 60 pqts ½ lb., \$3.00.

Caisse de paquets de 5c, contenant 96 paquets, \$3.00.

WILLIAM CLARK

Montréal
 Conserves La doz.
 Viandes assorties 1s 2.40
 Compressed Corned Beef 1s 2.40
 Compressed Corned Beef 2s 4.30
 Lunch Ham 1s 2.40
 Lunch Ham 2s 3.50
 Ready Lunch Beef 1s \$2.40 2s 4.30
 Geneva Sausage 1s 2.50 2s 4.25
 English Brown 1s 2.10 2s 3.75
 Boneless Pigs Feet 1s 2.10 2s 3.75
 Sliced Smoked Beef ½s 1.50 1s 2.50
 Roast Beef 1s 2.40 2s 4.30
 Ready Lunch Loaves, Veau Jambon, Boeuf, assortis ½s 1.60
 Ditto 1s 2.75
 Boeuf Bouilli 1s 2.40
 Boeuf Bouilli 2s 4.30
 Boeuf Bouilli 6s 15.00



OEUF S

Producteurs et Expéditeurs : —

Vous avez besoin à cette saison de l'année de bons renseignements du marché, des encaissements rapides, les plus hauts prix.

Pour ceci, correspondez ou expédiez à

Gunn, Langlois & Cie, Limitée.

Principale Maison de Produits du Canada.

MONTREAL.

La Continental Bag & Paper Company, Ltd.

OTTAWA.

Manufacturiers de Sacs Exclusifs.

La Vente des Sacs en Papier n'est qu'une partie de notre Service.

Nous nous faisons un point d'honneur de ne fabriquer que des Sacs de la Meilleure Qualité et de la plus grande Solidité.

Demandez à votre Marchand en Gros de ne vous fournir que des

SACS "CONTINENTAL" ANTISEPTIQUES

DISTRIBUTEURS :

ONTARIO — The Continental Bag & Paper Ltd, Ottawa et Toronto. Walter Woods & Co., Hamilton.

MANITOBA, ALBERTA, SASKATCHEWAN — Walter Woods & Co., Winnipeg

NLLE ECOSSE, ILE DU PRINCE EDOUARD, ILE DU CAP BRETON — Thomas Flanagan, Upper Water St. Halifax.

NOUVEAU BRUNSWICK — J. Hunter White, Agent, Marché du Nord, St-Jean.

COLOMBIE ANGLAISE — Smith, Davidson & Wright Ltd. Vancouver.

PROVINCE DE QUEBEC — The Continental Bag & Paper Co. Ltd., 584 rue St-Paul, Montréal.

Pork and Beans, sauce tomates 2s 0.95
 Pork and Beans, sauce tomates
 boites plates 3s 1.15
 Pork and Beans, boites hautes
 sauce tomates 3s 1.35



Pork and Beans, Plain 1s 0.60
 Pork and Beans, Plain 2s 0.95
 Pork and Beans, Plain, boites
 plates 3s 1.15
 Pork and Beans, boites hautes
 Plain 3s 1.35
 Pork and Beans, sauce Chili 1s 0.60
 Pork and Beans, sauce Chili 2s 0.95
 Pork and Beans, sauce Chili 3s 1.15
 Ox tongue 1 1/2s 9.00
 Ox tongue 2s 10.00
 Ox tongue 2 1/2s 11.00
 Jellied Veal 1s 1.50
 Jellied Veal 1s 3.00
 Jellied Veal 2s 3.75
 Gelées de Bouillon 2s 3.50
 Gelées de Bouillon 6s 11.00
 Potted Meats.

Ham, Tongue, Beef and Veal,
 1/2 0.50 1s 1.00
 Tongue, Ham and Veal, pâté 1s 1.20
 Pâtés de Foie 1s 0.90
 Pâtés de Foie 1s 1.35
 Soupes La doz.
 Chicken pqts 1.10
 Mulligataknay, Oxtail, Kidney To-
 mato, Vegetable, Mock Turtle,
 Consommé, Pois pqts 1.00

Mince Meat La doz.
 (Tins fermées hermétiquement.)
 1s \$1.25, 2s 1.95, 3s 3.00, 4s 4.00, 5s 5.00
 Plum-Pudding
 Anglais 1s 1.90
 Plum-Pudding
 Anglais 2s 2.40



Boeuf fumé en tran-
 ches "Inglass" 1s 1.50
 Boeuf fumé en tranches "In-
 glass" 1s 2.10
 Boeuf fumé en tranches "In-
 glass" 1s 3.35
J. M. DOUGLAS & Co.,
Montréal.



Blous à laver
 La lb.
 "Bleuol", boites
 10 lbs., 50 pqts
 de 4 carrés, 15c
 "Sapphire"
 btes de 14 lbs.
 pqts de 1/2 lb.
 "Union", boites
 de 14 lbs., pqts
 de 1/2 et 1 lb. 10c

WM. H. DUNN,
Montréal.

Edward's Soups
 (Potages Granulés, Préparés en Irlande)
 Variétés: Brun — Aux Tomates —
 Blanc.
 Paquets, 5c. Cartons 1 doz. par
 carton 0.45
 Paquets, 5c. Boites 3 doz. chaque
 (assorties), par doz. 0.45


Canistres, 15c. Boites 3 doz.,
 grandeur, 4 oz., par doz. 1.45
 Canistres, 25c. Boites 2 doz.,
 deur, 8 oz., par doz. 2.35

BORDEN MILK CO., LIMITED,
Montréal.

Liste de prix pour l'Est, Fort William
 inclus.

**Prix au
 Détaillant**
Lait Condensé (sucré)
 Marque Reindeer (4 doz. par cse). \$6.00
 Marque Mayflower (4 doz. par cse) 5.25
 Marque Clover (4 doz. par cse) . . 4.75
Lait évaporé (non sucré)
 Marque Reindeer Jersey, Boite de
 Famille (4 doz. par caisse) 3.90
 Marque Reindeer Jersey, Boite
 moyenne (4 doz. par caisse) 4.50
 Marque Reindeer Jersey, Boite
 d'hôtel (2 doz. par caisse) 4.25
 Carque Reindeer Jersey, Gallon
 (1/2 douzaine par caisse) 4.75
Café (avec Lait et Sucre)
 Marque Reindeer (2 doz. par cse
 large) 5.00
 Marque Reindeer (4 doz. par cse
 petite) 6.00
Cacao (avec Lait et Sucre)
 Marque Reindeer (2 doz. par cse) 4.80
 Limite de fret: 50c par cwt.

Conditions: Net 30 jours, sans escompte.

Lait et Crèmes Condensés.

 St. Charles "Family" 3.90
 St. Charles "Hotel" 4.25
 Lait "Silver Cow" 5.40
 "Purity" 5.25



Automobiliste—“Cette “Sentinelle Rouge” Bowser est certainement une belle addition à votre magasin.”

Le Commis.—“Oui, elle nous a sauvé bien des pas.”

L'automobiliste.—“Eh bien, elle vous a amené ma clientèle pour l'épicerie. Je trouve très commode de prendre mon épicerie tandis qu'on emplit le réservoir de mon auto.”

Diantre ! Mais les Automob- bilistes sont bien exigeants !

Faites-les entrer dans votre magasin pour acheter de la gazoline ou de l'huile à cylindre et ils ne le quitteront pas avant d'acheter une quantité de fruits, bonbons, cigares, bouteilles de soda et de ginger ale, du saucisson de Bologne, fromage, biscuits secs et autre bonnes choses.

L'Enseigne de **BOWSER** les y amènera.



500.000 autos sont construits et vendus chaque année. Le commerce augmente à un taux extraordinaire et les automobilistes ont appris que la pompe “Bowser” signifie : une gazoline pure et propre sur laquelle ils peuvent compter.

Le système Bowser vous apportera le commerce de gazoline dans votre localité et de plusieurs milles aux alentours.

Il coûte si peu. Il fait tant gagner que vous ne pouvez hésiter. Ecrivez maintenant pour de plus amples détails.

S. F. BOWSER & CO., Inc.

66-68 Avenue Frazer, - - Toronto, Can.

Pompes fabriquées par des ouvriers Canadiens et vendues par des Marchands Canadiens
 Bureaux de Ventes dans tous les Centres et représentants partout.

Détenteurs des brevets et fabricants origine's de pompes étalon mesurant automatiquement à la main et par pouvoir, petits et grands réservoirs Entrepôts de gazoline et d'huile et système de distribution. Mesures à enregistrement automatique pour conduits, système de filtrage et circulation d'huile, système de nettoyage à sec, etc.

Maison Etablie en 1885.

Du Français pour les Français

L'International stock Food Co., traite bien le commerçant Canadien.

L'International Stock Food Co., Limited, de Toronto, manifeste ses égards pour ses clients Français en faisant éditer son Attrayant Livre de \$3,000 sur le Bétail, ses annonces, ses lettres et sa littérature en général en Français ainsi qu'en Anglais.

On répond aux lettres des clients Français, en se servant de leur langue. Ceci rend facile au Marchand de se créer de affaires donnant de bons profits au moyen de la

Nourriture "International" pour le Bétail et les Spécialités "International".

LISTE DES SPECIALITES

Nourriture "International" pour le Bétail

Nourriture pour la Volaille
Destructeur de Poux.

Guérison des maladies des jeunes animaux.

Poudres Vermifuges.

Composé absorbant.

Liniment blanc Dan Patch

Remède contre le Souffle.

Huile curative de Pin Argenté.

Elles rapportent un bon profit au marchand et constituent réellement la 1^{re} la plus profitable en leur genre car elles sont si connues et si intensivement annoncées !

Ecrivez pour avoir les prix faits aux marchands et pour obtenir tous détails.

International Stock Food Co.
LIMITED

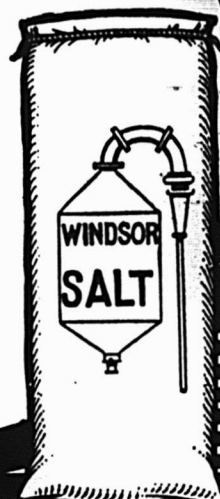
TORONTO.

Ont

WINDSOR TABLE SALT

Ce n'est que du sel propre, pur, raffiné au suprême degré de pureté, dans les manufactures de sel les plus modernes du continent.

CANADIAN SALT
Company Limited
WINDSOR, Ont.



Pourquoi ne pas retirer de plus grands résultats en tenant en stock la plus haute qualité de produits marins—Marque "Thistle"?

Les produits marins sont une ligne courante de saison toute l'année, et les marchands n'ont qu'à donner une petite prééminence d'étalage aux produits de la marque "Thistle" pour s'assurer de continuelles et profitables ventes. Les gens aiment manger le poisson délicieux à arôme de mer de la marque "Thistle".

Haddies, Harengs, Etc.,

DE LA

Marque "THISTLE".

sont le choix de la prise et sont préparés et empaquetés au bord de l'eau quelques instants après leur sortie de la mer.

En plus, étant préparés dans une manufacture des plus scientifique et hygiénique, ils sont empaquetés dans des boîtes perfectionnées sans soudure, qui par cela même, aide à préserver leur excellente saveur.

Vos clients apprécieront les aliments marins de la Marque "Thistle", et vous aurez le bénéfice de plus de ventes et de profits.

Votre marchand de gros les vend—approvisionnez-vous immédiatement.

ARTHUR P. TIPPET & CO.

MONTREAL,

Agents

QUEBEC.

Saindoux Composé

LAING'S

Reconnu comme le meilleur sur le marché.

Il n'en existe pas qui ait un goût plus fin.

Son Prix est raisonnable.

MATTHEWS-LAING LIMITED

Rue Mill,

MONTREAL.

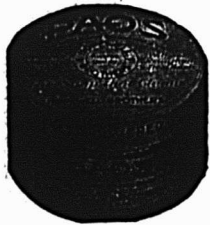


Lait condensé.
 La cse
 Marque Eagle, 4 doz., chaque 6.00
 Marque Gold Seal, 4 doz., chaque 5.25
 Marque Challenge, 4 doz., chaque 4.75

Lait évaporé.
 Marque Peerless "Hotel", 2 doz., chaque 4.25
 Marque Peerless "Boîte Haute", 4 doz., chaque 4.50
 Marque Peerless "Pour Famille", 4 doz., chaque 3.90
 Marque Peerless "Petite Boîte", 4 doz., chaque 2.00

CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., LIMITED.

Montréal.



"Paos" ("Le savon qui nettoie").

Par douzaine de boîtes 0.80

Yankee Cleaner.

Boîte de 1 gallon \$1.00
 Boîte de 1/2 gallon 0.60
 Boîte de 1 pinte 0.32
 Boîte de 1 chopine 0.20

Dix pour cent d'escompte sur toute commande de douze boîtes assorties.

THE CANADA STARCH CO., Ltd.,
 Manufacturière de marques Edwardsburg.

Empois de buanderie. La lb.
 Canada Laundry Starch (caisse de 40 lbs.) 0.06
 Canada White Gloss (caisse de 40 lbs.) paquets de 1 lb. 0.06½
 Empois No 1, Blanc ou Bleu (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 4 lbs. 0.07
 Empois No 1, Blanc ou Bleu (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 3 lbs. 0.07
 Kegs No 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 lbs.) 0.06½
 Barils No 1 (200 lbs.) 0.06½
 Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 lb. (30 lbs.) 0.07½
 Empois Silver Gloss (48 lbs.) en canistres de 6 lbs. 0.08
 Empois Silver Gloss en boîtes à coulisse de 6 lbs. 0.08
 Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 lbs.) 0.07
 Benson's Satin (28 lbs.) boîtes en carton de 1 lb., étiquette chromo 0.07½
 Benson's Enamel (eau froide) (40 lbs.) la caisse 3.00
 Benson's Enamel (eau froide) la caisse (20 lbs.) 1.50
 Casco Potato Flour (20 lbs.) 0.10
 Celluloïd.
 Boîte contenant 45 boîtes en carton, par caisse 3.60
Empois de cuisine.
 W. T. Benson & Co.'s Celebrated Prepared Corn (40 lbs.) 0.07½
 Canada Pure Corn Starch (40 lbs.) 0.06
 (Boîte de 20 lbs., 1c en plus.)

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
 Toronto, Ont.



AVIS.—1. Le prix coté dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté 1.00 des listes spéciales de prix plus élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal."

Boîte 36 paquets à 5c . . . la boîte \$1.15



Lessive en Poudre de Gillett.

La cse
 4 doz. à la caisse \$3.50
 3 caisses . . . 3.40
 5 caisses ou plus 3.35

Poudre à Pâte "Magic"
 Ne contient pas d'alur.



La doz.
 6 doz. de 5c . . . \$0.50
 4 doz. de 4 oz. . . 0.75
 4 doz. de 6 oz. . . 1.00
 4 doz. de 8 oz. . . 1.30
 4 doz. de 12 oz. . . 1.60
 2 doz. de 12 oz. . . 1.85
 4 doz. de 18 oz. . . 2.25
 2 doz. de 16 oz. . . 2.30
 1 doz. de 2½ lbs. . . 5.30
 ½ doz. de 5 lbs. . . 9.60
 2 doz. de 6 oz. } à
 1 doz. de 12 oz. } la Cse
 1 doz. de 18 oz. } \$6.00

Vendue en canistres seulement.
 Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".



Modèle Fermé du Cabinet de Comptoir.

a prouvé qu'il était le meilleur sur le marché en comparant ses nombreuses particularités exclusives avec d'autres systèmes de comptabilité; plus commode et plus rapide à manœuvrer; un succès par lui-même, ce qui signifie un plus grand succès pour tout marchand; construit en deux modèles; le cabinet repose sur le plancher et le cabinet de comptoir, enregistrant tout nombre de comptes, depuis 100 à 1,000.

Installez le Système Barr et faites que "1914" soit votre meilleure année.

Ecrivez aujourd'hui—demandez une démonstration et plus de détails sans que cela ne vous oblige à rien en aucune manière:

BARR REGISTERS LIMITED
TRENTON, Ont.,

Grande-Bretagne—Bureau-Chef: Dacre House, No 5 rue Arundel, Strand, Londres, W. C.—Manufacture: Birmingham.

Vous devriez savoir au juste d'un coup d'oeil la limite de crédit qu'a atteint chacun de vos clients.

Introduisez le Système de comptabilité Barr dans votre commerce de crédit, et vous aurez chaque achat de chacun de vos clients—chargé—"Enregistré" et le montant totalisé exactement à la minute.

Et de plus, avec chaque achat que fait un client, il reçoit sa "facture" montrant le plein montant de son compte—il sait comme vous ce qu'il vous doit—et c'est pour cette simple raison que le Système de Comptabilité Barr rend les préceptions plus faciles et prouve le vieil anxiome commercial: "Les Comptes Courts Font les plus Anciens Amis."

Le Système de Comptabilité Barr

AVIS SPECIAL

Le Système de Comptabilité Barr est une invention Canadienne bona fide entièrement protégée par de valides brevets. Il n'y a et il n'y a jamais eu de procédés légaux de prises contre ces brevets, quoique tous les concurrents disent le contraire. Nous faisons cette déclaration car nous savons que quelques marchands ont été trompés et qu'on les a induits à acheter d'autres systèmes de comptabilité au moyen de ces "on-dit."

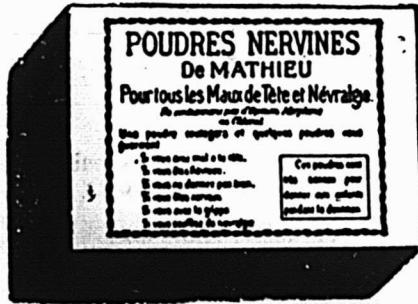
(Signé),

BARR REGISTERS LIMITED.

LES POUDRES NERVINES DE MATHIEU

sont un remède simple et efficace contre tous les maux de tête—un remède que chaque marchand peut recommander comme un curatif sûr et rapide.

Si vous ne connaissez pas les Poudres Nervines de Mathieu, et si vous êtes sujet au maux de tête, essayez-les vous-même à nos frais au moyen du coupon ci-joint



Comme remède contre les rhumes et les troubles bronchiques, le Sirop de Goudron et d'huile de foie de morue de Mathieu est fameux et cette préparation soeur des Poudres Nervines—marche à grands pas dans la même voie.

LA CIE J. L. MATHIEU,
Propriétaire.

Sherbrooke, . . . P. Q.

MM L. Chaput.—Fils & Cie., Limitée.
Dépositaires en Gros Montréal, P.

Veillez m'envoyer une boîte régulière de Poudres Nervines de Mathieu à l'adresse suivante :

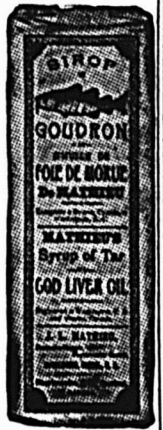
Nom

De
(Nom de la maison de commerce).

Rue

Ville ou village

Province



St. Lawrence Sugar

100% DE PURE CANNE A SUCRE

AVEZ-VOUS ESSAYÉ LE SAC D'UN DOLLAR ?

Non Monsieur!

Rien n'est juste aussi bon que les

**“FORCE”
TOASTED
WHEAT
FLAKES**

C'est invariablement la réponse que l'on reçoit lorsque l'on offre un substitut

de ces délicieux et nutritifs flocons de blé, et cela aussi signifie souvent la perte d'un bon client.

Assurez vous d'avoir toujours en stock un bon approvisionnement de “FORCE”.

Du bon blé cuit avec du malt d'orge pendant 120 minutes, puis recuit au four, écrasé et rôti à la perfection.

PRODUIT PAR

THE H. O. COMPANY
HAMILTON, ONT.



“Cow Brand” signifie pureté de Soda.

Les cuisinières soigneuses insistent pour avoir ce soda fameux dont la qualité est bien prouvée. Etes-vous prêt pour la demande de soda actuelle et pendant l'automne ?

VOTRE FOURNISSEUR EN GROS A “COW BRAND”

CHURCH & DWIGHT
Manufacturiers LIMITED
MONTREAL



Soda "Maglo" la Cse
 No. 1 caisse 60 pqts de
 1 lb. 2.85
 5 caisses. 2.75
 No. 5 caisse
 100 pqts de 10 oz 2.90
 5 caisses 2.80

Bicarbonate de soude supérieur de "Gillett"

Caques de 100 lbs., par caque . \$2.75
 Barils de 400 lbs., par baril . . . 7.00



Crème de Tartre de "Gillett"
 La doz.
 ¼ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . \$1.10
 ½ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . 2.20

La Cse
 4 doz. pqts., ¼ lb. . . { assor- } \$8 80
 2 doz. pqts, ½ lb. . . { tis. }
 ½ lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (4 doz. dans la caisse) . . . 2.60
 1 lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (3 doz. dans la , caisse) . . . 4 70

La lb.
 5 lb. canistres carrées (½ doz. dans la caisse. 0.38
 10 lb. boîtes en bois 0.33
 25 lb. seaux en bois 0.31
 100 lb. barils 0.31
 360 lb. barils 0.30½

N. K. FAIRBANK COMPANY LIMITED
Montréal



Prix du Saindoux Composé, Marque BOAR'S HEAD. F. O. B. Montréal.

Tinettes 60 lb. 0.11½
 Tierces 0.11
 Seaux en bois, 20 lbs. 0.11½
 Chaudières, 20 lbs. 0.11
 Caisses, 3 lbs., 20 à la caisse . . . 0.12
 Chaudières, 5 lbs., 12 à la caisse . . 0.11½
 Caisses, 10 lbs., 6 à la caisse . . . 0.11½



Prix du Saindoux Composé, Marque EASIFIRST

Tinettes 60 lb. 0.11½
 Tierces 0.11
 Seaux en bois, 20 lbs. 2.25
 Chaudières, 20 lbs. 2.15
 Caisses, 3 lbs. lb. 0.12
 Caisses, 5 lbs. lb. 0.12
 Caisses, 10 lbs. lb. 0.12
 Pains moulés d'une livre 0.12½
IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA, LIMITED.

Cigarettes Le 1,000 \$ 8.50
 Athlete \$ 8.50
 Bouquet, boîte 350, par boîte \$2.08 5.95
 Calabash 11.20
 Columbia "tout tabac" 11.50
 Coronet 2 18.50
 Dardanelles "Turques", bouts unis 12.50

Dardanelles "Turques", bouts liège ou argent 12.75
 Derby, boîte de 600, la boîte, \$4.12; le 1000 6.85
 Empire Navy Cut 8.20
 Fatima 10.25
 Guinea Gold 8.20
 Gloria 5.95
 Gold Crest 6.20
 Hassan "Turques" 8.50
 Imperial A A 27.00
 Imperial A A 1 35.00
 Mecca "Egyptiennes" 8.50
 Mogul "Egyptiennes" bouts unis 12.25
 MMogul "Egyptiennes" bouts en liège 12.25
 Murad "Turques", bouts unis 12.25
 New Light "tout tabac" 8.50
 Niobe Turques 8.00
 Old Chum 8.20
 Old Gold 6.50
 Pall Mall "Format ordinaire" 19.00
 Pall Mall "Format Royal" 25.00
 Players Navy Cut 8.40
 Richmond Straight Cut 11.20
 Sweet Caporal 8.50
 Sweet Sixteen 5.95
 Sub-Rosa "tout tabac" 8.50
Cigarettes importées
 Capstan "douces et médium" 12.50
 Capstan, boîtes de 10 avec porte-cigarettes 12.50
 Soussa, importées du Caire, Egypte, extra fine, No 25 20.00
 Extra fine, No 30 23.00
 Khedivial 30.00
 Three Castles, boîtes de fer-blanc 50s et boîtes de cartons 10s 15.50
 Three Castles, boîtes de fantaisie 16.00
 Tabac à cigarettes La Lb.
 B.C. No 1, 1/13 \$1.10

AUX CULTIVATEURS

Nous recevons la crème des séparateurs à main.

MONTREAL DAIRY COMPANY LIMITED

290 Ave. Papineau
MONTREAL



The Geo. E. Tuckett & Son Co., Limited.
 HAMILTON, ONT.

CHARBON

Anthracite et Bitumineux.

Expédié par voie ferrée ou voie d'eau à tous endroits de la Province de Québec.

GEORGE HALL COAL CO.

OF CANADA, LIMITED.

126 RUE ST-PIERRE, MONTRÉAL.



LONGUEUR : 425 PIEDS—HAUTEUR : 115 PIEDS—PROFONDEUR : 120 PIEDS
CAPACITÉ : 200.000 BARILS PAR AN.

BRASSERIE FRONTENAC

La Plus Belle — La Plus Vaste — La Mieux Aménagée du Pays

Jugeant que le temps était arrivé de doter le Canada d'une Grande Brasserie Moderne, outillée pour produire une bière qui égale les meilleures bières importées, un groupe d'hommes d'affaires Canadiens, après trois ans d'efforts et d'études, avec le concours d'experts et l'appui d'un fort capital a construit, aménagé, outillé la Brasserie Monumentale en briques, acier et ciment, qui s'élève vis-à-vis de la gare du Mile-End, LA BRASSERIE FRONTENAC, C'est dans cette Brasserie modèle, sous la direction d'experts Brasseurs, qu'est produite

LA BIÈRE FRONTENAC l'égale des meilleures Bières Importées.
LA BIÈRE FRONTENAC est en vente partout.

FRONTENAC BREWERIES LIMITED
MONTREAL

| | |
|--|--------|
| Athlete, 1/13 | 1.08 |
| Sweet Caporal, 1/14 | 1.17 |
| Tabacs coupés | La Lb. |
| Old Chumy, 1/11 | \$0.90 |
| Lord Stanley, tins 1/2 et 1/4 lb. | 1.16 |
| Meerschaum, 1/11 | 0.87 |
| Athlete mix. Tins 1/2 et 1/4 lb. | 1.42 |
| Old Gold, 1/12 | 1.03 |
| Seal of North Carolina, 1/12 | 0.98 |
| Duke's Mix. "Cut Plug", 1 lb. | 0.92 |
| Old Virginia, pqts 1/2 et 1 lb. | 0.75 |
| Duke's Mixture "granulé" | |
| 1/11 bags, 5 lbs. carton | 0.94 |
| Bull Durham | |
| 1/10 bags, 5 lbs. carton, la lb. | 1.25 |
| 1/16 bags, 5 lbs. carton, la lb. | 1.25 |
| Old Virginia, pqts 1/16 | 0.70 |
| Snap, pqts 1/7 et 1/14 | 0.58 |
| Calabash Mixture, tins 1/2 et 1 lb. | 1.20 |
| Calabash Mixture, tins 1/4 | 1.25 |
| Calabash Mixture, tins 1/8 | 1.40 |
| Capstan Navy Cut "importé", tins 1/8. Medium et Fort | 1.50 |
| Capstan Mixture, "importé", tins 1/8 medium | 1.50 |
| Pride of Virginia, "importé", tins 1/10 | 1.50 |
| Old English Curve Cut "importé", tins 1/10 lb. | 1.35 |
| Tuxedo "importé", tins 1/10 lb. | 1.37 |
| Lucky Strike "importé", tins 1/10 | 1.50 |
| Rose Leaf "importé", à chiquer, pqts 1 oz. | 1.30 |
| Tabacs à chiquer "importés" | La Lb. |
| Piper Hiedsieck | 1.22 |
| Tabacs en poudre | La Lb. |
| Copenhagen, en boîtes 1/12 lb. | 0.90 |
| Horseshoe | 0.90 |
| Rose No 1 de Landry | 0.32 |
| Rose No 1 de Houde | 0.34 |

EMPIRE BRANCH

| | |
|--|--------|
| Tabacs à chiquer | |
| Club barres, 5 à la barre, 6 morc. à la lb., boîtes 5 lbs. | 0.42 |
| Moose, 11s 2x3 18 lbs. cads, 12 lbs. 1/2 cads. | 0.40 |
| Snow Shoe, barres, 6 1/2 morc. à la lb. | 0.45 |
| Stag, 5 1/3 morc. à la lb. 1/2 butts | 0.39 |
| Black Watch, 6s | 0.45 |
| Bobs, 5s et 10s | 0.39 |
| Currency, 10s | 0.39 |
| Pay Roll, 7 1/2s | 0.59 |
| Empire Navy Chewing, barres, 14 oz., boîtes 7 lbs. | 0.53 |
| Tabacs à fumer en palettes | La Lb. |
| Rosebud, 3x3, 7s 1/2 cads, 8 lbs. | 0.50 |
| Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs. | 0.58 |
| Empire, 6s et 12s | 0.44 |
| Rosebud, 6s | 0.45 |
| Ivy, 7s | 0.50 |
| Shamrock, 6s | 0.45 |
| Tabacs hachés | |
| Great West, sac, 8s | 0.59 |
| Regal, cube cut, en boîtes de 9s | 0.70 |
| Taxi, crimp cut, boîtes 10s | 0.78 |

HENRI JONAS & CIE,
Montréal.

Pâtes Alimentaires.

| | |
|-----------------------|------|
| Macaroni "Bertrand" | 0.08 |
| Vermicelle "Bertrand" | 0.08 |
| Spaghetti "Bertrand" | 0.08 |
| Alphabets "Bertrand" | 0.08 |
| Nouilles "Bertrand" | 0.08 |
| Coquilles "Bertrand" | 0.08 |
| Petites Pâtes, etc. | 0.08 |

Extraits Culinaires.

| | |
|---|----------------|
| 1 oz. Plates. Triple concentré | 0.84 |
| 2 oz. Plates. Triple concentré | 1.57 |
| 2 oz. Carrées. Triple concentré | 1.88 |
| 4 oz. Carrées. Triple concentré | 3.34 |
| 8 oz. Carrées. Triple concentré | 6.25 |
| 16 oz. Carrées. Triple concentré. | 12.00 |
| 2 oz. Rondes. Quintessences | 1.96 |
| 2 1/2 " Rondes. Quintessences | 2.19 |
| 5 oz. Rondes. Quintessences | 3.75 |
| 8 oz. Rondes. Quintessences | 6.67 |
| 4 oz. Carrées. Quintessences. Bou-chons émeri | 3.75 |
| 8 oz. Carrées. Quintessences. Bou-chons émeri | 7.50 |
| 2 oz. Anchor. | 1.09 |
| 4 oz. Anchor. | 1.75 |
| 8 oz. Anchor. | 3.00 |
| 16 oz. Anchor. | 6.00 |
| 2 oz. Golden Star "Double Force" | 0.75 |
| 4 oz. Golden Star "Double Force" | 1.25 |
| 8 oz. Golden Star "Double Force" | 2.25 |
| 16 oz. Golden Star "Double Force" | 4.25 |
| 2 oz. Plates. Soluble. | 0.75 |
| 4 oz. Plates. Soluble. | 1.25 |
| 8 oz. Plates. Soluble. | 2.25 |
| 16 oz. Plates. Soluble. | 4.25 |
| 1 oz. London. | 0.50 |
| 2 oz. London. | 0.75 |
| Extraits à la livre de | \$1.00 à 3.00 |
| Extraits au gallon de | \$6.00 à 24.00 |
| Mêmes prix pour extraits de tous fruits. | |

| | | |
|--------|-----------------------------------|-----------|
| La lb. | Moutarde Française. | La grosse |
| 0.08 | Pony Mustard. 2 doz. à la cse | 8.40 |
| 0.08 | Small Mustard. 2 doz. à la cse | 7.80 |
| 0.08 | Medium Mustard. 2 doz. à la cse | 10.80 |
| 0.08 | Large Mustard. 2 doz. à la cse | 12.00 |
| 0.08 | Tumblers Mustard. 2 doz. à la cse | 10.80 |
| 0.08 | Muggs Mustard. 2 doz. à la cse | 13.20 |
| 0.08 | Nugget Tumblers, 2 doz. à la cs | 13.20 |

Athenian Tumblers, 2 doz. à la cse 13.20
 Gold Band Tumblers, 2 d. à la cse 13.80
 No 64 Jars Mustard, 1 doz. à la cse 18.00
 No 65 Jars Mustard, 1 doz. à la cse 21.00
 No 66 Jars Mustard, 1 doz. à la cse 24.00
 No 67 Jars Mustard, 2 doz. à la cse 13.20
 No 68 Jars Mustard, 1 doz. à la cse 15.00
 No 69 Jars Mustard, 1 doz. à la cse 24.00
 Molasses Jugs Must., 1 d. à la cse 21.00
 Jarres ½ gal. Mustard, 1 d. à la cse 36.00
 Jarres ¼ gal. Mustard, ¼ d. à la cse 54.00

Vernis à chaussures. La doz.
 1 doz. à la caisse.

Marques Froment. 0.75
 Marque Jonas. 0.75
 Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau. 2.00

MATTHEWS-LAING, LIMITED,
 Montréal, Canada.



Lard en Baril Marque "Anchor"

Lard pesant, Canada Short Cut,
 Mess brl. 35/45 29.00
 Lard pesant, Canada Short Cut,
 Mess ½ brl. 15.00
 Lard pesant, Canada Short Cut,
 brl. 45/55 28.50
 Lard pesant, Canada Short Cut,
 ½ brl. 14.25

Lard pesant, Brown Brand, désos-
 sé, tout gras, brl. 20/35 27.00
 Lard clair, pesant, brl. 20/35.
 Picked Rolls, brl. 27.50
 Lard à fèves, (petits morceaux,
 mais gras), brl. 24.00
 Heavy, clear fat backs, 40/50 27.50
 Heavy, clear fat backs, 60/70 27.00

Saindoux Composé Raffiné, choix.
 Marque "Anchor".

Tierces, 375 lbs. lb. 0.10½
 Boîtes 50 lbs. net (doublure par-
 chemin) 0.10½
 Finettes, 50 lbs. net (Tinette imi-
 tée) 0.10½
 Seaux de bois, 20 lbs., net \$2.15 0.10½
 Seaux de fer-blanc, 20 lbs. \$2.05 0.10½
 Caisnes 10 lbs. tins, 60 lbs. en cais-
 nes, bleu 0.11
 Caisnes 5 lbs. tins, 60 lbs. en cais-
 nes, bleu 0.11½
 Caisnes 3 lbs. tins, 60 lbs., en cais-
 nes 0.11½
 Briques de saindoux, 60 lbs, en
 caisse 0.12

**Saindoux Marque "Anchor" (garanti
 pur).**

Tierces, 375 lbs. 0.14
 Boîtes, 50 lbs., net (doublure par-
 chemin) 0.14½
 Tinettes, 50 lbs., net (tinette imi-
 tée) 0.14½
 Seaux de bois, 20 lbs., net (dou-
 blure parchemin) \$2.90 0.14½
 Seaux en fer-blanc, 20 lbs.
 brut \$2.80 0.14
 Caisnes, 10 lbs., tins, 60 lbs., en
 caisses rouges 0.14½

Caisnes, 5 lbs., tins, 60 lbs., en
 caisses rouges 0.15
 Caisnes, 3 lbs., tins, 60 lbs., en
 caisse 0.15
 Saindoux en carré d'une livre, 60
 lbs., en caisse 0.15½

Viandes fumées.

Jambons: Première qualité.
 Extra gros, 28 à 40 lbs. 0.16
 Gros, 20 à 28 lbs. 0.17
 Moyens, 15 à 19 lbs. 0.18
 Petits, 10 à 13 lbs. 0.19
 Jambons désossés, roulés, gros
 16 à 25 lbs. 0.19
 Jambons désossés, roulés, petits
 9 à 12 lbs. 0.21
 Bacon, Spécial Rose Brand 0.22
 Bacon Anchor Brand, à déjeuner,
 sans os, choisi 0.19
 Bacon Brown Brand, à déjeuner,
 marque anglaise, sans os, choisi 0.17
 Bacon Windsor, dos pelé 0.22
 Bacon Windsor, sans os 0.24
 Jambons de Laing, choisis, Pique-
 que-Nique", 10 à 14 lbs. 0.15
 Petit bacon roulé, épicé, désossé,
 8 à 12 lbs. 0.15½
 Bacon choisi, Wiltshire, coté, 50
 lbs. 0.20
 Cottage Rolls 0.19
Saucisses fumées.
 Bologna (Bondon de Boeuf) 0.09
 Bologna (Enveloppe cirée) 0.08½
 Brunswick (Beef Middles) 0.08
 Frankfurts 0.11
 Polish 0.09
 Garlic 0.09
 Empress (Poulet, jambon et lan-
 Saucisses fraîches.
 Saucisses de porc (tripes de porc) 0.09½

LE NOM DE "FAIRBANK" GARANTIT LE SAVON

LE SAVON FAIRY



Quand nous vous disons que vous pouvez compter sur le SAVON FAIRY comme étant un vendeur actif et constant, sûr de satisfaire vos clients, c'est que nous savons positivement que le morceau de savon ovale, flottant, blanc et doux est le MEILLEUR qui se puisse vendre à cinq cents et que VOS CLIENTS le savent.

Nous avons annoncé le SAVON FAIRY d'une manière si intensive que la devise "AVEZ-VOUS UNE PETITE FEE DANS VOTRE DEMEURE?" signifie "LE MEILLEUR SAVON QUE JE PUISSE ACHETER" dans l'esprit de toutes les femmes.

Ne manquez pas de faire un bon étalage de SAVON FAIRY—il se vend à vue.

"Avez-vous une petite Fée dans votre demeure:?"

The N. K. Fairbank Company Limited.

MONTREAL.

Les Clients disent

“C'est ça”

lorsqu'ils voient à l'étalage ou si vous leur montrez une jarre de confiture ou de gelée E. D. S.

Les clients connaissent la marque populaire parce qu'ils l'ont vue annoncée. Ainsi il est facile de faire la première vente des produits de fruits E. D. S.

Les délices que procurent la qualité et la pureté des fruits les ramènent en acheter d'autres.

Approvisionnez votre stock aujourd'hui.

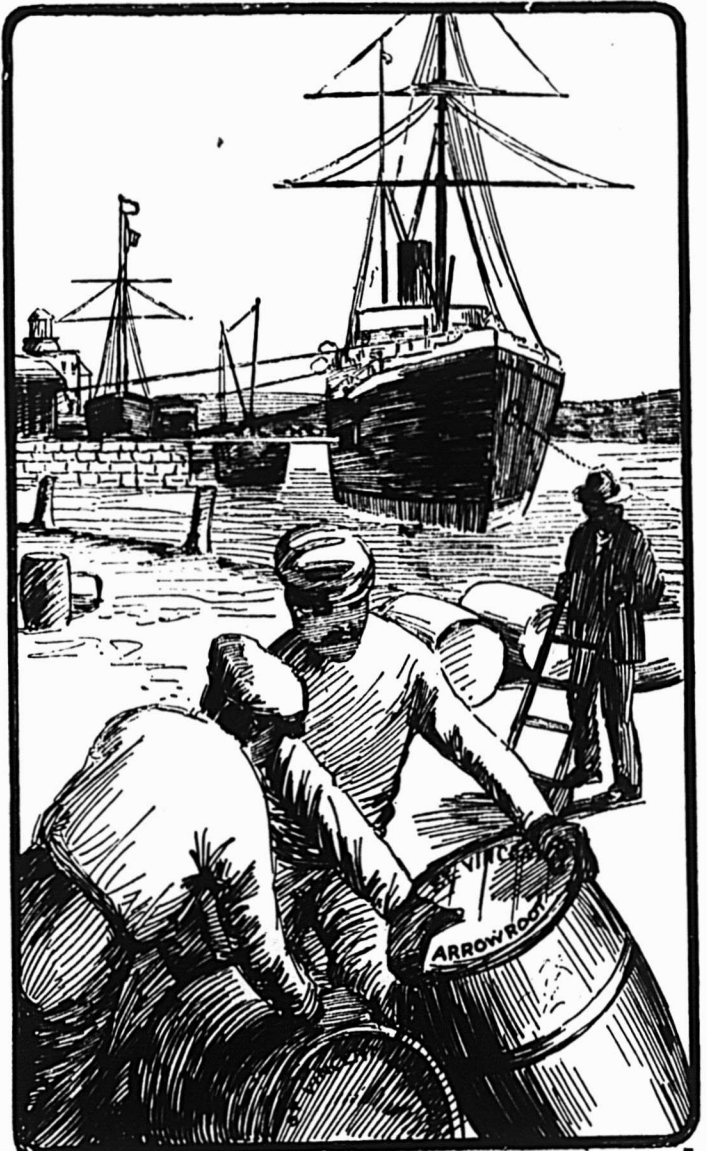
Faites seulement par

**E. D. SMITH & SON
LIMITED**

WINONA, ONTARIO

AGENTS :

| | | |
|-----------------|---------|----------------|
| NEWTON A. HILL, | - . . . | Toronto. |
| W. H. DUNN, | - . . . | Montréal |
| MASON & HICKEY, | - . . . | Winnipeg. |
| R. B. COLWELL, | - . . . | Halifax, N. E. |
| J. GIBBS, | - . . . | Hamilton. |



DEPUIS UN SIECLE OU PLUS

St-Vincent a expédié le gros de l'approvisionnement du monde en fait d'Arrowroot, parce que la **St-Vincent Arrowroot** est la meilleure.

Comme article courant de ménage il s'est fait une place dans nombre de domiciles ; ses qualités salutaires et nutritives en font un aliment sain et bienfaisant pour les jeunes gens, les gens âgés et les invalides.

La grande variété de mets délicieux qu'on peut confectionner avec cet aliment explique le "pourquoi" de sa popularité. Il se digère très facilement.

Faites bien savoir à votre clientèle que vous avez la **St-Vincent Arrowroot** et vos ventes seront considérables. Pour renseignements et échantillons écrivez à J. Elliot Sprott, Secrétaire.

**ST. VINCENT ARROWROOT GROWERS
AND EXPORTERS' ASSOCIATION**

KINGSTOWN

Antilles
Anglaises





LES BISCUITS

Qui Edifient un Commerce.

Tout épicier actif et intelligent devrait maintenant faire un effort spécial pour pousser la vente des biscuits

Soda à la Crème Perfection de Mooney

Il a une occasion de le faire en cette grande saison des réceptions et des "Thés". Il n'y a rien de plus agréable au goût, de plus croustillant et de plus délectable en fait de biscuits. Tous les gourmets le savent

The Mooney Biscuit AND CANDY CO., LIMITED

Manufactures à

Montréal, Stratford, Winnipeg, Vancouver.

Succursales à Hamilton, Ottawa, Sydney, C. B., Halifax, N. E., Fort William, Calgary, Vancouver, C. B., St-Jean, T. N.

La Farine Préparée de Brodie

Vous Conserve Vos Clients.

Toujours digne de confiance, elle est préférée à toutes les autres farines.

UN BON VENDEUR.

Voyez le coupon des épiciers dans chaque carton.

Brodie & Harvie, Limited.

14 et 16 Rue Bleury, MONTREAL. Tél. Main 436.

Ne demandez pas plus à votre publicité qu'elle ne peut vous donner. Son action est limitée de même que son rendement.

| | |
|--|-------|
| Saucisses de porc (tripes de mouton) | 0.10 |
| Petites saucisses de porc (pur porc) | 0.16 |
| Saucisses Cambridge (paquets de 1 lb.) | 0.10½ |
| Saucisses de fermier | 0.10 |
| Chair à saucisses (seaux de 20 lbs.) | 0.08½ |
| Boudin blanc | 0.07 |
| Boudin noir | 0.08 |

AGENCES

LAPORTE, MARTIN, LIMITEE,

Légumes importés

"LE SOLEIL"

Asperges C/S

| | | |
|-------------------------------|--------|-------|
| Pointes de Tête seul, ½ flac. | 40 s. | 22.00 |
| Pointes de Tête seul, ½ kilo, | 100s. | 27.50 |
| Pointes de Tête seul, 1 kilo, | 50 s. | 27.00 |
| En Branches Géantes, bocal, | 16 s. | 10.00 |
| En Branches Géantes, ½ kilo, | 100s. | 27.00 |
| En Branches Géantes, 1 kilo, | 50 s. | 25.00 |
| En Branches Grosses, ½ kilo, | 100s. | 24.50 |
| En Branches Grosses, 1 kilo, | 50s. | 23.50 |
| En Branches Extra, 1 kilo, | 50 s. | 22.00 |
| Coupées sur Extra, ½ kilo, | 100 s. | 22.00 |
| Coupées sur Extra, 1 kilo, | 50 s. | 21.00 |
| En Branches Fines, ½ kilo, | 100 s. | 22.00 |
| En Branches Fines, 1 kilo, | 50 s. | 21.00 |

Flageolets

| | | |
|---------------------|--------|-------|
| Extra Fins, ½ kilo, | 40 s. | 9.50 |
| Extra Fins, ½ kilo, | 100 s. | 13.50 |
| Moyens, ½ kilo, | 100 s. | 11.00 |

Haricots

| | | |
|----------------------------|--------|-------|
| Verts Extra Fins, ½ flac., | 40 s. | 9.00 |
| Verts Extra Fins, ½ kilo, | 100 s. | 13.00 |
| Verts Fins, ½ kilo, | 100 s. | 11.50 |
| Verts Fins, 1 kilo, | 50 s. | 11.00 |
| Verts Moyens, ½ kilo, | 100 s. | 7.50 |
| Verts Coupés, ½ kilo, | 100 s. | 7.50 |

Divers

| | | |
|-----------------------------|--------|-------|
| Carottes tournées, ½ kilo, | 100 s. | 10.50 |
| Carottes tournées, 1 kilo, | 50 s. | 10.00 |
| Choux de Bruxelles, ½ kilo, | 100 s. | 9.50 |
| Choux de Bruxelles, 1 kilo, | 50 s. | 9.00 |
| Côtes de Céleri, ½ kilo, | 100 s. | 8.00 |
| Côtes de Céleri, 1 kilo, | 50 s. | 7.50 |
| Céleri (pieds), ½ kilo, | 100 s. | 10.00 |
| Epinards en Purée, ½ flac., | 40 s. | 8.00 |
| Epinards en Purée, ½ kilo, | 100 s. | 10.00 |
| Epinards en Purée, 1 kilo, | 50 s. | 9.50 |
| Fonds d'Artichauts, ½ kilo, | 100 s. | 33.00 |
| Salsifis, ½ kilo, | 100 s. | 11.50 |

Macédoines

| | | |
|-----------------------------|--------|-------|
| Extra choix, No 1, ½ flac., | 40 s. | 8.50 |
| Extra choix, No 1, ½ kilo, | 100 s. | 12.00 |
| Extra choix, No 1, 1 kilo, | 50 s. | 11.50 |
| Sans marque, No 2, ½ kilo, | 100 s. | 9.00 |

Petits Pois

| | | |
|--------------------------|--------|-------|
| Sur Extra Fins, ½ flac., | 40 s. | 10.00 |
| Sur Extra Fins, ½ kilo, | 100 s. | 15.50 |
| Extra Fins, ½ kilo, | 100 s. | 15.00 |
| Extra Fins, 1 kilo, | 50 s. | 14.50 |
| Très Fins, ½ kilo, | 100 s. | 13.50 |
| Fins, ½ kilo, | 100 s. | 11.50 |
| Mi-Fins, ½ kilo, | 100 s. | 11.00 |
| Moyens, No 1, ½ kilo, | 100 s. | 10.00 |
| Moyens, No 2, ½ kilo, | 100 s. | 9.50 |
| Moyens, No 3, ½ kilo, | 100 s. | 9.00 |

IMPORTANT

Les Epiciers détaillants

qui désirent plaire à leurs clients devraient être certains de pouvoir leur fournir les véritables



Baker's
Cocoa
and
Chocolate

Registered Trade-Mark avec la marque de commerce sur les paquets.

Ce sont des marchandises de premier ordre, les meilleures du monde au point de vue de la pureté et du goût.

Manufacturées uniquement par
WALTER BAKER & CO., Limited.

Montréal, Can. Dorchester, Mass
ETABLIE EN 1780.

LACAILLE, GENDREAU & CIE

Successeurs de CHS. LACAILLE & CIE.

EPICIER EN GROS

Importateurs de Mélasses, Sirops, Fruits Secs, Thé, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et de Tarragone.

329 Rue St-Paul et 14 Rue St-Dixi
MONTREAL

CHOCOLAT "ELITE"

Non Sucré



DES EPICIERES
Pour tous les

Besoins de la Cuisine

Tablettes de ¼ lb.

Fabriqué par

JOHN P. MOTT & CO.,

HALIFAX, N. E.

J.A.TAYLOR, Agen, Montréal

Viandes en conserve de CLARK

L'étalon de perfection en viandes : salée, rôtie, boeuf bouilli, mouton, etc., Veau, bœuf, pâté de jambon, viandes en pots et désossées (toutes les variétés) Bifsteak et oignons, Irish Stew, Saucisses de Cambridge et de Genève, Poulet désossé, pieds de porc, petit salé, jarrets à la gelée, etc., etc.

Soupes concentrées Marque "Chateau".

Largues de boeuf pour lunch (en boîtes et verres)

Le plus beau choix d'aliments en conserve et la meilleure valeur.

W. CLARK, Limited.
MONTREAL

Le Prêt Immobilier, Limitée

244 Rue Ste-Catherine Est,
Montréal.

Phone Bell Est 5779

BUREAU DE DIRECTION :

Président : M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien ancien échevin ; Vice-Président : M. L.-A. La Vallée, maire de Montréal ; Secrétaire-Trésorier : M. Arthur Gagné, avocat ; Directeurs : M. L. E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal ; M. le Dr J.-O. Goyette, ancien maire de Magog ; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste ; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertiser Limited" ; Gérant : M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour vous bâtir inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agence dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

Lorsque vous arrangez votre vitrine, ayez soin de mettre le motif principal à la hauteur où il sera le mieux saisi par la vue du passant.

Petits Pois Frs. Petit

Fins, ½ kilo, 100 s. 9.50
Moyens, ½ kilo, 100 s. 7.00

Soupes

Cerfeuil, ½ kilo, 100 s. 9.00
Crème de Céleri, ½ kilo, 100 s. 6.50
Julienne, ½ kilo, 100 s. 8.00
Oseille, ½ kilo, 100 s. 9.00
Printanière, ½ kilo, 100 s. 8.50
Tomates Purée, ½ kilo, 100 s. 10.50
Tomates Purée, 1 kilo, 50 s. 10.00

Huile d'Olive "Minerva"

Caisse 12 bout., litre 8.00
Caisse 12 bout., qrts. 6.00
Caisse 24 bout., pts. 6.50
Caisse 24 bout., ½ pts. 4.25
Caisse 2 estagnons, 5 galls. 2.00
Caisse 6 estagnons, 2 galls. 2.05
Caisse 10 estagnons, 1 gall. 2.10
Caisse 20 estagnons, ½ gall. 2.25
Caisse 20 estagnons, ¼ gall. 2.50
Caisse 48 estagnons 2.60

Savons de Castille

Le Soleil 72% d'huile d'Olive. Caisse

Caisse de 200 morc. de 10½ oz. 12.00
Caisse de 100 morc. de 10½ oz. 6.00
Caisse de 200 morc. de 7 oz. 7.75
Caisse de 200 morc. de 3½ oz. 4.25
Caisse de 50 morc. long de 16 oz. 4.75
Caisse de 50 morc. carré de 16 oz. 4.75
Caisse de 50 morc. carré de 12 oz. 4.00
Caisse de 12 barres de 3 lbs. 0.09½
Caisse de 25 barres de 11 lbs. 0.08½

La Lune 65% d'huile d'Olive Lb.

Caisse de 50 morc. carrés de 12 oz. 3.75
Caisse de 12 barres, 3 lbs. 0.09

JOHN P. MOTT & CO.



Elite, per doz. 0.00
La lb. 8.28
Prepared Cocoa 0.36
Breakfast Cocoa 0.30
No 1 Chocolate 0.24
Diamond Chocolate 0.29
Navy Chocolate 0.35
Cocoa Nibbs 0.05
Cocoa Shells 0.18 à 0.30
Confectionery Chocolate 0.18 à 0.35
Plain Chocolate Liquors la gr. 1.00
Vanilla Stick

SALADA TEA CO.

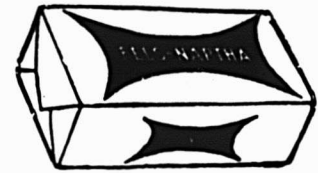


THES DE CEYLAN
"SALADA"
Coût. Vend.
Etiquette Brune, 1's et ½'s. \$0.25 \$0.30
Etiquette Verte, 1's et ½'s. 0.27 0.35
Etiquette Bleue, 1's, ½'s, ¼'s et ⅓'s. 0.30 0.40
Etiquette Rouge, 1's et ½'s. 0.36 0.50
Etiquette Or, au détail 0.44 0.60
Noir, mêlé ou vert, de toutes qualités.

Lavage splendide

Mais cela ne donne pas une idée assez haute de ce que le savon **FELS-NAPTHA** signifie pour les femmes, si elles se conforment bien aux instructions.

Alors il n'est pas besoin du tout d'employer de l'eau chaude ou bouillante. Il est donc bien peu étonnant que **FELS-NAPTHA** jouisse d'une pareille faveur auprès de vos clientes !



SAVON.

The GENUINE, empaqueté 100 morceaux par caisse.



Prix pour Ontario et Québec :
Moins de 5 caisses 5.00
Cinq caisses ou plus 4.95

SNAP CO., LTD.,

Montréal.

Snap Hand
Cleaner



Cse de 3 do 3.60
Cse de 6 doz. 7.20
30 jours.

ARTHUR P. TIPPET & CO., Montréal.

Lime Juice "Stowers" La cse

Lime Juice Cordial, 2 doz. pts. 4.00
Lime Juice Cordial, 1 doz. pts. 3.50
Double Refi, lime juice 3.50
Lemon syrup 4.00

Beaucoup de commis pensent que l'art de la vente se compose de 99 pour cent de paroles. Ce genre de vendeurs n'attire pas le client de qualité ni même beaucoup d'autres de qualité moindre.

GILLETT'S LYE



Epiciers : Quand vos clients demandent de la "Lessive" ils entendent la Lessive de Gillett et toute tentative de leur substituer une marque "tout aussi bonne" peut vous causer la perte d'un bon client. "La Lessive de Gillett dévore la crasse". Elle la consume absolument! Elle ne "Secoue pas", ni ne la "Chasse", ni ne la met "En fuite", ni rien de ce que font certains de ses soi-disant rivaux "tout aussi bons". La Lessive de Gillett est la Lessive d'Origine et la Meilleure du Canada. Refusez les substituts. Ils ne donnent jamais satisfaction.

LA LESSIVE DE GILLETT CONSUME LA CRASSE

E.W. GILLETT COMPANY LIMITED

WINNIPEG TORONTO, ONT. MONTREAL



FINNAN HADDIES
MARQUE "BRUNSWICK"



Seuls les poissons les plus choisis et frais pêchés dans la fameuse Baie Passamaquoddy sont employés et empaquetés dans les aliments marins de marque "Brunswick."

La haute qualité de nos articles nous a donné un grand commerce, qui, par des méthodes d'affaires consciencieuses, croit constamment. Lorsque vous tenez les Marques de Connors Bros., vous vendez des articles qui se vendent très bien.

Notre usine marche dans les conditions les plus idéales et nos articles sont parfaits pour les consommateurs.

CONNORS BROS., LTD., Blacks' Harbour, N. B.

AGENTS :

LEONARD BROS., Montréal. — C. H. B. HILLCOAT, Sydney. — A. W. HUBAND, Ottawa. — JAS. HAYWOOD, Toronto. — CHAS. DUNCAN, Winnipeg. — GRANT OXLEY & Co., Halifax, N.E. — G. DE CARTERET, Kingston. — BUCHANAN & AHERN, Québec. — J. L. LOVITT, Yarmouth. — SHALLCROSS, McCAULAY, Calgary, JOHNSTON & YOCKNEY, Edmonton, Alta.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du
Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185.

MONTREAL.

Echange reliant tous les services:

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal: 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto: Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de New-York: Tribune Bldg., William D. Ward, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables
à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

LE PRIX COURANT, Vendredi, 30 Janvier 1914.

Vol. XLVII — No 5.

LA COOPÉRATION

La Chambre des Communes vient de recommencer ses travaux pour l'année 1914. Depuis la clôture de la session de l'année précédente, l'opinion publique au sujet des questions économiques au Canada s'est un peu modifiée. L'augmentation dans le coût de la vie a contribué plus que toute autre chose à émouvoir le sentiment populaire. Plus que jamais les journaux de toutes les couleurs se sont occupés des questions économiques; tous se sont accordés à constater le fait, et tous se sont également trouvés en face de la même difficulté lorsqu'il s'est agi d'offrir un remède qui pourrait améliorer la situation. Le question est même entrée dans le domaine politique et figure maintenant comme l'un des principaux articles des deux partis politiques. Cependant, l'inévitable s'est produit, et l'un et l'autre partis diffèrent sur les moyens à prendre pour trouver une solution pratique à cette épineuse question. Le gouvernement a même nommé une Commission chargée de faire une étude spéciale et de faire rapport. Malheureusement, les membres de cette Commission ayant été choisis parmi les employés civils qui se trouvent entièrement sous la direction et le contrôle du gouvernement, il n'y a pas de doute que leur rapport sera fait de manière à rencontrer plutôt les vues du gouvernement, que suivant le mérite de la question.

En examinant la question, nous ne serions pas surpris si le rapport de cette Commission recommandait entre autres remèdes celui de promouvoir les intérêts des sociétés coopératives, car les membres de cette Commission n'ayant que peu d'expérience dans la distribution de la marchandise, et connaissant peu ce qu'il en coûte pour rendre ce service au public, ne manqueront pas probablement de faire supporter aux distributeurs, au moins en partie: les marchands de gros et les marchands de détail, la responsabilité de l'augmentation du prix de la vie. Les journaux quotidiens ont déjà rapporté que le Premier Ministre du Canada avait exprimé l'opinion que l'un des moyens de réduire le coût de la vie était de permettre aux sociétés coopératives de s'organiser à peu de frais, et sans être requis de remplir les formalités exigées par la Loi des Compagnies à fonds social.

Nous avons déjà dit et nous répétons que le but et l'objet réel des sociétés Coopératives est de faire des profits pour ses actionnaires de la même manière que les compagnies incorporées. Il est évident cependant que les sociétés coopératives se présentent à l'attention du public comme étant des associations philanthropiques dont le but est d'aider les pauvres, et qu'une certaine partie du public, non avisée à ce sujet,

les prennent au sérieux, mais les faits restent les mêmes, et les marchands de gros et les marchands de détail qui peuvent facilement voir la différence entre l'une et l'autre de ces organisations devraient se mettre à l'oeuvre sans délai, afin d'éclairer l'opinion publique à ce sujet et d'empêcher le Parlement d'accorder des privilèges spéciaux à ces sociétés coopératives.

Les marchands ont certes en outre du devoir de servir le public économiquement et honnêtement, celui de former l'opinion publique au sujet de toute question économique, de manière à ce qu'une partie de celui-ci ne soit pas à la merci de promoteurs intéressés qui ont la faculté de discourir d'une manière et d'agir autrement, car il faut toujours se rappeler qu'en général, les politiciens sont plutôt disposés à faire de la législation plutôt désavantageuse et populaire, qu'avantageuse et impopulaire.

QU'EST-CE QUE LE PROFIT NET?

Le sait-on, en général?

Après tout, le dernier mot du succès dans le commerce en détail, c'est bien le profit net.

Ce n'est pas tant le volume d'affaires qu'un homme peut réunir, ni la superficie de territoire qu'il peut desservir. Peu importe qu'il vende au comptant ou à crédit, peu importe aussi la limite de son crédit personnel. La grande question est de savoir combien il lui reste d'argent en caisse à la fin de l'année, après que toutes les dépenses ont été payées.

Voilà ce que c'est que le profit dont la réalisation assure le succès, mais dont le manque signifie la banqueroute.

Prenez ici deux hypothèses. Elles sont fréquentes et on les rencontre dans toutes les parties de notre vaste pays. Dans l'une, on voit le marchand détaillant qui inscrit des prix plutôt raides sur tout ce qu'il a en magasin et semble indifférent à ce qu'il vende ou pas. Dans l'autre, c'est tout le contraire. Son nom est très répandu tout comme sa réputation de "commerçant à bon marché". Mais le premier marchand sait ce qu'il lui en coûte pour faire ses affaires et, en plus de ses dépenses d'administration, il se réserve un profit raisonnable qui lui permet de vivre. Le second marchand règle ses prix sur ceux de quelques-uns de ses con-

currents et, le plus souvent, sur ce que ses clients lui disent payer chez ces concurrents.

Ne sachant pas établir son prix coûtant, et encore moins le profit, il base sa demande sur ce que les autres exigent ou sont supposés exiger pour un même article. Non pas qu'il demande aussi cher que les autres, car ce n'est pas là le trait qui distingue le "marchand à bon marché". Il base son prix de vente sur ce que les autres demandent, et alors même il vend à un prix inférieur. Et cela, parce qu'il est cordialement lâche commerçant, qu'il a peur de travailler à gagner sa vie et un peu plus pour pouvoir faire face à l'imprévu.

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le premier marchand est un homme qui réussit. Son chiffre d'affaires ne dépasse pas peut-être celui de tous ses confrères de la localité, et il rit dans sa barbe ou à la face de ses supposés clients lorsqu'ils viennent lui dire qu'un autre vend le même article que le sien à cinq ou dix cents meilleur marché.

C'est le profit qu'il cherche. Certes, il est désireux de faire la vente, car s'il ne fait pas d'affaires il ne fera pas de profit. Mais il sait par expérience acquise qu'il arrivera à faire un certain chiffre d'affaires moyen même s'il laisse partir Pierre ou Jacques sans leur avoir vendu. Il sait qu'il doit faire un profit et il le fera ou sa marchandise restera plutôt sur les rayons.

L'autre marchand, celui qui établit ses prix d'après ceux des concurrents ou d'après ce que ses clients lui disent, et qui le plus souvent fait une nouvelle réduction pour ne pas manquer une vente, celui-là se leurre quand il croit réaliser un profit. Et même lorsque l'année est terminée et qu'il n'a pas de balance en caisse pour établir ce qu'il a fait, il fait des efforts pour se convaincre que si les fonds manquent ce n'est pas dû à ses prix calculés sans marge de profit, mais à quelque autre facteur qu'il ne peut pas comprendre.

"Pourquoi ne vendrait-il pas à meilleur marché qu'un autre?" se demande-t-il. Il ne paye pas un loyer aussi élevé; il ne se paye pas de salaire; il n'emploie qu'un ou deux commis à petit salaire et partout ailleurs il s'efforce de réduire les dépenses. Et il se persuade qu'il peut faire autant de vrai profit que l'autre qui vend à prix élevés, tout simplement parce qu'il a moins de dépenses que le véritable marchand son concurrent.

Tout le monde a vu le petit roquet s'attaquer au gros Saint-Bernard. Et tout le monde sait que le gros chien ne s'occupe nullement du petit, si ce n'est qu'il le renifle avec dédain.

C'est un peu de cette façon que le marchand "à profit" traite son confrère "à réduction". Il sait qu'il obtient sa part d'affaires si les parts sont mesurées selon le capital mis en action, et il sait que lorsqu'il a fait une vente il a aussi fait un profit. Ainsi, pourquoi s'inquiéterait-il des taquineries de l'insignifiant petit caniche qui cherche à l'ennuyer? Il a étudié la science qui détermine le prix de revient et le profit, peut-être en lisant les revues commerciales, et il est sûr de son affaire.

De fait, c'est sa conviction de réaliser un peu de profit sur chaque vente qu'il inscrit qui fait de lui un réel marchand et qui le fait de plus en plus grand. En retour, c'est l'absence du profit net qui fait le marchand petit et le rapetisse toujours davantage.

Qu'est-ce que le profit net? Il nous semble entendre certains lecteurs répondre: "Quelle stupide question!" Mais nous osons affirmer que tous les marchands dans le commerce ne savent pas ce que c'est. Nous en avons rencontré qui ne le savaient pas et, cependant, ils passaient pour compétents en affaires. Tout récemment encore, nous avons eu une chaude discussion avec un détaillant faisant pour plus

de \$70,000 d'affaires par année et qui ne savait pas ce qu'était exactement son profit net. Cela pourra paraître absurde à quelques-uns, mais ce n'en est pas moins vrai.

Le marchand en question venait de nous dire qu'en 1912 son chiffre d'affaires s'était élevé à \$72,000 et que ses profits dépassaient \$10,000. Nous avions au préalable discuté les prix et nous savions déjà que s'il avait établi tous ses prix sur la même base que les quelques-uns mentionnés en particulier, non seulement il n'avait pu réaliser \$10,000, mais pas même la moitié de cette somme.

"Quel salaire vous payez-vous et quel est votre loyer annuel?" lui demandâmes-nous, car ces questions sont absolument fondamentales aux dépenses d'administration.

Le grand détaillant nous regarda avec surprise. Il ne se payait pas de salaire; il s'en rapportait à son profit net. Lorsqu'il avait besoin d'argent pour vivre, pour voyager, pour s'amuser ou autrement, il tirait son chèque et tout finissait là. Quant à payer loyer, ce n'était pas la peine d'y penser. Quoi? il était propriétaire de l'immeuble occupé par lui, de sorte qu'il n'avait pas de loyer à payer!

N'empêche que la controverse n'avait pas duré une demi-heure que le gros détaillant admettait que son compte à la banque n'était pas de \$3,000 supérieur à ce qu'il était l'année précédente; que plus de \$7,000 étaient portés au compte des dépenses privées, de voyages, de vacances, de réparations à l'immeuble. Au surplus, c'est presque honteux à dire, il possède une grande ferme qui lui vient de son père et qui lui fournit une quantité de choses, et les revenus de cette ferme sont ou plutôt étaient portés à son compte personnel et considérés comme "profit net" provenant du magasin.

Avions-nous raison de dire qu'il en est qui ne savent pas ce que c'est que le profit net? Et il en est des centaines d'autres qui y vont aussi aveuglément que notre marchand y allait. Remarquez que nous disons "y allait", parce qu'il a depuis changé d'idée au sujet du profit net, de son salaire et du loyer de l'immeuble qu'il possède et occupe.

LA MOUTARDE

Nous venons de recevoir du Département du Revenu le Bulletin No 271 contenant le rapport de l'analyste en chef sur 167 échantillons de moutarde achetés dans les différentes parties du Canada.

En parcourant ce rapport, en ce qui concerne la province de Québec particulièrement, nous constatons que la qualité de la moutarde vendue semble être meilleure dans les districts de Québec et de Trois-Rivières que celle vendue dans les districts des Cantons de l'Est, de Montréal et de Valleyfield. En effet, dans le district de Québec, la proportion d'empois contenue dans la moutarde varie de 10.06 pour cent à 20.02 pour cent, et la proportion dans le district de Trois-Rivières varie de 6.2 à 45.1, tandis que dans les districts des Cantons de l'Est, cette proportion s'élève jusqu'à 52.5 pour cent, dans le district de Montréal à 49.9 et dans le district de Valleyfield à 57.4.

D'après la définition adoptée par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis, l'on voit que toute moutarde vendue aux Etats-Unis contenant plus de 2.5 pour cent d'empois est considérée comme étant falsifiée.

Nous croyons devoir donner ces détails aux marchands afin qu'ils puissent s'assurer, lorsqu'ils achètent cette marchandise, qu'ils ont droit d'avoir non seulement la quantité, mais aussi la qualité.

LA LOI DES LICENCES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Le projet de loi amendement la Loi des Licences de la province de Québec a été définitivement adopté par la Législature dans le cours de la semaine dernière. Pour que ce rapport devienne loi il ne lui reste plus maintenant qu'à franchir la dernière étape, celle du Conseil Législatif, et il est peu probable qu'il y subisse quelques changements.

Pour l'information de nos lecteurs, nous allons donner aujourd'hui les amendements affectant les magasins de liqueurs en détail, et nous donnerons la semaine prochaine ceux affectant les hôteliers et les restaurateurs.

L'article 968 des Statuts Refondus 1909 est amendé en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

"968. Dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, le nombre des licences de magasins de liqueurs en détail, en vigueur à la date, sera graduellement diminué, de manière qu'au premier mai 1919, il ne reste en vigueur dans les dites limites pas plus de trois cent cinquante licences de magasins de liqueurs en détail, et aucune augmentation de ce nombre ne sera faite par la suite, sauf cependant, d'après les conditions décrétées au paragraphe 3 de l'article 943, concernant les licences d'hôtels et de restaurants, y compris les conditions exigeant le maintien des licences dans le territoire appartenant antérieurement à la municipalité annexée."

La valeur de cet amendement est que le nombre des licences de magasins de liqueurs en détail sera diminué graduellement dans le cours général des choses, de manière à ce qu'au premier mai 1919, il n'y ait plus que trois cent cinquante licences de magasins de détail. Le nombre actuel de ces licences est de cinq cent quarante-huit. Il va donc falloir faire disparaître cent quatre-vingt-dix-huit licences. Il va sans dire que le moyen employé pour arriver à ce résultat sera d'exercer plus de surveillance, d'être beaucoup plus sévère envers ceux qui commettront quelques infractions, et tout licencié devrait, à partir d'aujourd'hui, prendre la ferme résolution de se conformer strictement à la Loi des Licences, et de ne jamais en dévier, même dans les cas où il s'agit d'obliger un ami ou un parent, car la deuxième offense comporte l'annulation de la licence.

L'amendement suivant a trait au prix des licences pour les marchands de gros. "A partir du premier mai 1914, le prix de ces licences sera, dans la cité de Montréal, de mille dollars; dans la cité de Québec, sept cents dollars, et dans toutes les autres parties de la province, cinq cents dollars."

Un article nouveau est adopté après l'article 1012 des Statuts Refondus, portant le No 1012-a, et se lit comme suit:

"1012-a. Sujet aux pénalités décrétées par l'article 1009, nulle personne, soit en son propre nom, ou comme agent ou employé d'une autre personne, ne doit, dans les limites de tout comté, cité, ville, canton, village ou autre municipalité dans lesquels un règlement prohibitif est en vigueur, ou dans lesquels aucune licence n'est en vigueur pour la vente de liqueurs enivrantes, prendre des commandes pour la vente de liqueurs enivrantes quelconques, même si ces commandes sont sujettes à la ratification de l'employeur, de l'agent ou des employés; et, dans ces comté, cité, ville, canton, village, ou autre municipalité, toute livraison de liqueurs enivrantes, faite sur condition de paiement ou accompagnée de paiement fait à, ou de reçu donné par le voiturier, agent de messageries ou autre personne faisant livraison, du prix, en tout ou en partie, de la vente des liqueurs ainsi délivrées, constitue, pour les fins de la présente Section, une vente de ces liqueurs à l'endroit de cette livraison aussi bien par l'expéditeur que par la personne faisant cette livraison, et est une violation

des dispositions de la présente section, punissable en vertu des dispositions de l'article 1009.

"1012-b. Aucune liqueur enivrante ne doit être expédiée dans une municipalité dans laquelle un règlement prohibitif est en vigueur, ou dont le conseil refuse de confirmer des certificats de licences pour la vente de liqueurs enivrantes, à moins que chaque colis contenant cette liqueur ne soit clairement et visiblement adressé à l'acheteur bona-fide. Le fait que ce colis est ainsi adressé ne constitue pas, cependant, un empêchement à la saisie de cette liqueur, si elle a été autrement expédiée ou vendue en contravention avec l'une des dispositions de la présente section."

Cet article est un article nouveau qui mérite d'être étudié avec beaucoup de soin: il est possible qu'il prête à certains malentendus. Cependant, il y a certains points qui paraissent clairs. D'abord, il est défendu de prendre des commandes dans les municipalités dans lesquelles existe un règlement prohibitif. Quant à la livraison des liqueurs dans ces municipalités, pourvu que la commande ait été reçue, au magasin, par téléphone ou autrement, et qu'il n'y ait pas de conditions de paiement sur livraison, il ne semble pas non plus y avoir de doute que l'épicier licencié n'ait le droit de recevoir et livrer ces commandes.

Quant au point des commandes reçues au magasin, devant être livrées par la voiture de l'épicier licencié, et dont le paiement des liqueurs doit être fait sur livraison, il nous semble que la chose peut être interprétée de deux manières: c'est-à-dire que la livraison pourrait être faite légalement par la voiture de l'épicier même, tandis qu'il ne pourrait pas employer les voitures des compagnies faisant généralement la livraison de marchandises.

L'article 1019 tel qu'amendé se lira à l'avenir comme suit:

"1019. Il est défendu de vendre ou de délivrer gratuitement des liqueurs enivrantes à une personne âgée de moins de dix-huit ans. Toute contravention à cette disposition entraîne condamnation aux pénalités édictées par l'article 1072."

Nous ne saurions attirer trop fortement l'attention des épiciers licenciés sur la valeur de cette article, et tous les épiciers licenciés devraient adopter immédiatement comme règle absolue de ne jamais livrer de liqueurs enivrantes, de bière ou autre chose à des personnes âgées de moins de dix-huit ans. Il leur est permis, cependant, de recevoir les commandes transmises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans, pourvu que la livraison soit faite à domicile par l'épicier licencié.

Il est ensuite ajouté l'article suivant portant le No 1019-a qui s'explique de lui-même:

"1019-a. S'il est prouvé qu'une personne, possédant une licence pour la vente de liqueurs enivrantes, a vendu ou délivré une liqueur quelconque de ce genre à une personne de l'âge de majorité, sachant que cette liqueur est achetée par cette personne pour une personne âgée de moins de dix-huit ans, et doit être bue par cette dernière, le vendeur de cette liqueur encourt les pénalités imposées par l'article 1072, et l'acheteur, celles qui sont imposées par l'article 1009; et si la connaissance coupable n'est pas prouvée contre le vendeur, ce défaut de preuve n'empêche pas l'imposition de la pénalité contre l'acheteur seulement."

L'article 1029 est amendé en ajoutant après le premier alinéa ce qui suit:

"Et aucun épicier ou marchand de victuailles ne doit vendre ou garder pour les vendre, dans le bâtiment où ses articles d'épicerie ou produits alimentaires sont gardés, des liqueurs enivrantes, sous peine de la même confiscation, en sus des dites pénalités, à moins que cet épicier ou marchand de produits alimentaires ne soit, le premier jour de mai 1915, porteur d'une licence de magasin de liqueurs et à moins que

cette licence ne soit ci-après renouvelée en faveur de la même personne, ou à moins qu'il n'y ait aucune communication intérieure entre cette partie des lieux ou de leurs dépendances, dans laquelle se vendent des liqueurs enivrantes et la partie des dits lieux ou dépendances dans laquelle se fait le commerce d'épicerie ou de produits alimentaires."

La valeur de cet amendement est d'obliger ceux qui deviendront acquéreurs d'une licence après le premier mai 1915 à tenir leur commerce de liqueurs séparé de celui des épiceries. Quant aux porteurs actuels de licences pour la vente des liqueurs enivrantes dans les magasins de détail, ils ne sont pas obligés de séparer leur commerce, et ils ont aussi le droit de transporter leur licence d'un établissement à un autre dans les différentes parties de la ville.

L'article 1055 est amendé en changeant les heures d'ouverture et de fermeture: la vente des liqueurs sera permise de 7.30 heures du matin jusqu'à 11 heures le soir dans les villes de Montréal et de Québec et à 10 heures dans les autres villes, à l'exception du samedi où la vente des liqueurs devra cesser à 7 heures le soir. Cependant, les épiceries licenciées peuvent être ouvertes avant et après les heures pour la vente d'épicerie seulement. Les épiciers peuvent également tenir leur magasin ouvert le Vendredi Saint, le jour de la Confédération et la Fête du Travail, pourvu toutefois qu'il n'y soit pas vendu de liqueurs enivrantes.

L'article 1056 est remplacé par le suivant:

"1056. Tous ces magasins de liqueurs et établissements d'embouteilleurs licenciés doivent être fermés de la façon indiquée dans l'article 1055; mais chaque tel magasin de liqueurs dans lequel de l'épicerie ou autres articles, en sus des liqueurs enivrantes, sont vendus, peut être tenu ouvert, excepté durant la journée du Dimanche, de Noël et du Premier de l'An, pour la vente de l'épicerie et autres articles, mais il n'est pas permis d'y vendre ou d'en expédier des liqueurs enivrantes;" B.—En y ajoutant, à la fin de l'article, les mots: "sujet, toutefois, aux dispositions de l'article 5885."

A moins que le paragraphe B. de cet article ne soit retranché, les épiciers licenciés seront tenus à Montréal, de fermer leurs portes à sept heures les mercredi et jeudi soirs de chaque semaine en vertu du règlement de fermeture de Bonne Heure.

L'article 1065 est amendé et se lira à l'avenir comme suit:

"1065. Pendant la durée d'une licence pour la vente des liqueurs enivrantes, un commerce d'épicerie, provisions, sucreries ou fruits ne doit être fait dans l'intérêt et pour le bénéfice direct ou indirect de la personne muni d'une licence dans les lieux où s'exercent cette licence, sauf que le présent article ne s'applique à aucun épicier ou marchand de produits alimentaires possédant une licence de magasin de liqueurs le premier jour de mai 1915, laquelle licence peut être par la suite renouvelée en faveur de la même personne, mais pourvu que cette exception ne s'applique pas dans le cas de tout transfert de la licence ou du commerce, soit par contrat, succession ou par l'effet de la loi."

L'article 1070 est remplacé par le suivant:

"1070. Toute personne, munie ou non d'une licence pour la vente des liqueurs enivrantes, qui vend ces liqueurs en les représentant comme non enivrantes, ou qui vend ou expose en vente des liqueurs enivrantes en bouteilles ou autres vases ou récipients de toute description, étiquetés ou marqués comme contenant des liqueurs non enivrantes, ou comme contenant des articles de commerce autres que des liqueurs enivrants, est passible des pénalités prescrites aux articles 1009 ou 1072, suivant le cas, et si le contrevenant est un manufacturier de la liqueur, la pénalité est double. Les constables de la police du Revenu ou tous autres officiers à l'emploi du gouvernement peuvent saisir ces liqueurs enivrantes sans

mandat. Les liqueurs ainsi saisies doivent être mises sous la surveillance et en la possession du Percepteur du Revenu de la Province pour le District, en attendant le jugement de la cour à leur égard, et le jugement imposant la pénalité doit ordonner la confiscation des dites liqueurs et récipients qui doivent être vendus, tel que décrété par l'article 1030."

Cet article s'explique de lui-même.

Un article nouveau est inséré après l'article 1103 sous le No 1103-a, et se lit comme suit:

"1103-a. Toute personne qui annonce en vente des liqueurs enivrantes au moyen d'annonces illustrées, suggestives et de nature à induire le public à croire que l'usage des liqueurs enivrantes augmente les forces intellectuelles ou physiques, est passible d'une amende de trente piastres et des frais pour la première offense, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement pendant une période n'excédant pas un mois; pour une deuxième offense, elle est passible d'une amende de cent piastres et des frais, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de deux mois, et pour une troisième offense ou toute offense subséquente, d'une amende de deux cent piastres et des frais et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de trois mois."

L'article 1150 est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Dans les cités de Québec et de Montréal, toute condamnation prononcée en vertu de la présente section doit, de plus, dans les quinze jours qui suivent la date du jugement, être portée à la connaissance du greffier de la Commission des Licences de Québec ou de la Commission des Licences de Montréal, selon le cas, par le greffier de la Cour ou du magistrat devant laquelle ou lequel l'action a été prise, sous peine d'une amende de vingt piastres.

Dans le cas où le porteur d'une licence a été condamné deux fois pendant l'année des licences alors en Cour pour contravention à la présente section, les commissaires des licences peuvent, immédiatement, suspendre ou annuler sa licence, après lui en avoir donné avis."

"1150-a. Dans toute poursuite intentée en vertu de la présente section, le jugement rendu ne doit s'appliquer à aucune offense commise avant la date à laquelle il est rendu, si ce n'est quant aux offenses alléguées à la plainte."

Le but de cet amendement est de porter à la connaissance de la Commission chargée de renouveler les licences toute infraction commise par les licenciés, les commissaires ayant en même temps le droit d'annuler en aucun temps toute licence pour la deuxième offense.

Ce sont là les amendements affectant les intérêts des épiciers licenciés. Encore une fois, nous recommandons à chacun de bien se rendre compte de la valeur de ces amendements, et nous ne saurions trop insister auprès de chacun des épiciers de suivre la loi des licences à la lettre.

Chacun des intéressés doit se convaincre que la réduction du nombre des licences se fera d'abord parmi ceux qui ne se conforment pas strictement à la loi. Tous vont être surveillés de près, et nous ne serions pas surpris que, dans certains cas, la licence soit annulée à la première offense.

UNE REFORME QUI S'IMPOSE

Il y a un crédit qui détruit le commerce, et c'est celui que le détaillant, le marchand est obligé de consentir à ses clients: crédit qui n'a pratiquement pas de terme; crédit qui s'impose dans tous les genres de commerce.

Le commerçant a toutes les peines du monde à obtenir soixante ou quatre-vingt-dix jours. Le plus souvent, même pour ces paiements qui équivalent aujourd'hui au comptant,

on lui refuse l'escompte. Il vit dans la crainte constante de ne pouvoir faire face à ses échéances, car il sait que ses fournisseurs ne l'épargneront pas, s'il n'est pas en mesure.

Et encore, comment vend-il la marchandise qu'il a achetée à des conditions si dures? Pour les neuf dixièmes à crédit et il devra attendre trois mois, six mois, un an peut-être qu'on le paie. Plus sa clientèle est grande, plus il est obligé de patienter. En fait, le petit et le moyen commerçant semblent n'exister que pour permettre à quantité de gens de vivre sans se priver de rien, tout en payant le plus tard possible. On sait qu'une infinité de gens, qui posent au chic, trouvent très élégant de ne régler leurs comptes qu'au mois de janvier. Et c'est le petit commerçant qui supporte les frais de ces habitudes injustes et nuisibles.

Il est à remarquer que les mêmes gens qui abusent ainsi de lui fréquentent les grands magasins aux jours de ces prétendues ventes de "soldes", à "prix réduits", et y versent comptant des sommes qui faciliteraient grandement les affaires et la vie à leurs fournisseurs moins importants. On se demande s'il existe un remède à cette situation dont les effets désastreux sont plus sensibles aujourd'hui que jamais.

Nous n'en connaissons pas d'autre d'ordre général et public que l'éducation de l'acheteur. Mais les résultats ne peuvent être qu'instables et fort longs à venir.

Cependant, il est au pouvoir de chaque commerçant de limiter et de régulariser son crédit. Pourquoi, en effet, toutes choses égales, le petit commerçant ne fixerait-il pas un terme à son crédit, tout en se montrant aussi large que possible? L'important, pour la bonne marche d'une maison d'affaires et pour sa solidité, c'est que ses opérations soient claires, régulières, à échéances aussi invariables que faire se peut. Il est bien incontestable que le détaillant pourrait ne pas dépasser quatre-vingt-dix jours, surtout si les membres des associations prenaient cette réforme à coeur et s'efforçaient, avec ensemble, de l'établir.

On reconnaît que si le paiement au comptant n'est pas de règle générale, c'est parce que la division, la rivalité jalouse et l'égoïsme ont, jusqu'à ce jour, empêché l'entente parmi les intéressés. A plus forte raison, serait-il possible, sans ces obstacles, d'imposer une limite au crédit qui tue.

LES ARTICLES A CINQ ET DIX CENTS DANS LE COMMERCE DE DETAIL

La personne qui observe soigneusement les conditions actuelles du commerce ne peut manquer de remarquer les changements apportés aux différentes méthodes de commerce, et d'être frappée du déplacement des sources où le public va puiser ses articles de nécessité. Le marchand détaillant qui veut maintenir sa situation prospère doit s'ingénier bien au contraire, à les étudier minutieusement, à en chercher les causes et en tirer les conclusions qu'il convient. La perspicacité et l'observation sont d'ailleurs deux qualités qui ne doivent pas faire défaut à celui qui désire demeurer dans le mouvement, rester au goût du jour et voir son chiffre d'affaires augmenter chaque année.

Il est indéniable que depuis quelques années les détaillants ont fait un grand pas en avant; si l'on jette un regard en arrière, on est surpris du chemin parcouru dans tous les sens, tant au point de vue de la disposition attractive des vitrines qu'à celui du service à l'intérieur du magasin, et aux méthodes de tenue générale et de comptabilité.

Cette constatation, néanmoins, n'est pas faite pour encourager un état de paresse qui pourrait tenter le détaillant parvenu à un certain degré de réussite, ce n'est pas une

raison pour lui de se reposer sur ses lauriers et de repousser tout effort tendant à une amélioration; ce doit être au contraire un stimulant à plus d'application, à plus de dépense d'énergie et d'initiative, car plus on approche de la perfection, plus l'amélioration sensible devient difficile à trouver et à mettre en pratique.

Il nous est arrivé maintes fois d'observer dans les rues les plus fréquentées, le samedi soir, et de remarquer que malgré la foule compacte qui se pressait sur les trottoirs, peu de personnes pénétraient dans les magasins pour faire des emplettes. Certaines boutiques, néanmoins, regorgeaient de monde, sans que ce va-et-vient se ralentisse une minute, et nous n'étonnerons personne en disant que les dites boutiques étaient des magasins de vente d'articles à cinq et à dix cents.

Il doit y avoir à coup sûr une poussée invisible qui dirige irrésistiblement les clients vers les portes de ces établissements continuellement assaillis par une foule de visiteurs, et le détaillant qui a à coeur la prospérité de son commerce ne saurait contempler indifféremment la vogue des maisons d'articles à cinq ou dix cents, sans en chercher le pourquoi, sans en analyser les raisons et prendre la résolution d'adopter leurs méthodes ou les systèmes similaires susceptibles de donner des résultats semblables.

Un détaillant nous disait récemment qu'il ne pouvait se charger de la vente de tels articles parce que leurs prix d'achats étaient respectivement de quarante à cinquante cents la douzaine pour ceux à vendre cinq cents pièce, et quatre-vingt-dix cents à une piastre la douzaine pour ceux à détailler dix cents pièce. Les marchands qui refusent de prendre en stock ces articles n'ont vraiment qu'une courte vue de la question, certains consentent volontiers à tenir ces produits, mais en augmentant le prix de vente, c'est là un non-sens fatal pour la réputation de leur maison. Il est bien évident que c'est déprécier son magasin que d'offrir à sa clientèle à des prix plus élevés, des articles que le public sait payer moins cher dans un autre magasin.

Dans cette question, il y a une considération très importante qui ne doit pas être oubliée, c'est que la vente de menus articles de l'ordre ci-dessus envisagé fournit au détaillant l'occasion de ventes plus dispendieuses. Il arrive souvent que le consommateur en entrant dans un magasin, n'a pour but que l'achat d'un article insignifiant et que la vue d'un autre plus coûteux lui suggère l'idée d'en faire l'acquisition. Si donc vous ne tenez pas le premier de ces articles qui a été le motif de la visite du client, vous n'avez nulle chance de lui vendre le second auquel il n'aurait jamais songé de sa propre impulsion.

Une des caractéristiques principales des magasins à cinq cents et à dix cents est le mode d'étalage de toute la marchandise et c'est peut-être à ce procédé qu'on doit attribuer leur vogue.

Il est peu probable qu'un détaillant puisse en général agir de même façon, l'espace dont il dispose ordinairement ne le lui permet pas, et cette exigüité entraîne souvent l'oubli d'articles qui ne paraissent jamais à la vue du visiteur.

A notre avis, le magasin de détail devrait avoir l'aspect d'une salle d'échantillons où figureraient quelques spécimens de tous les articles en stock et disposés de telle sorte qu'ils puissent être examinés facilement et que leur étiquetage comportant les prix soit lisible distinctement pour tous. Il conviendrait aussi de munir chaque article nouveau ou peu familier au public d'une notice explicative qui puisse en faire connaître l'usage.

Nous avons visité des magasins où presque tout le stock en magasin était renfermé dans des boîtes dont seule une minuscule étiquette indiquait le contenu.

Dans la plupart des magasins, la majeure partie du stock, bien qu'étant étalagé dans les vitrines ou sur les comptoirs, ne l'est pas d'une façon suffisamment attractive pour forcer l'attention du consommateur. Pour ce qui est des articles qui ne sont pas de vente courante, la chose a relativement peu d'importance; mais, en ce qui concerne les articles de demande journalière, ce manque d'attrait peut causer au détaillant les plus graves dommages et il nous semble que de tels articles devraient être placés dans les vitrines non seulement bien en vue, mais aussi facilement accessibles pour que le client puisse en faire l'examen sur la simple expression de son désir.

Il est indiscutable que, dans beaucoup de cas, plus on dispose de place dans son magasin, plus on fait d'affaires. Encore faut-il savoir en tirer parti et mettre à profit cet avantage. Nous avons été surpris parfois d'apprendre que des magasins d'une apparence modeste possédaient trois ou quatre salles immenses destinées aux marchandises. Rien dans ces magasins ne venait indiquer l'existence de ces marchandises, les propriétaires de ces maisons se fiant à la connaissance que le public devait avoir de leur stock et au besoin impérieux du consommateur.

Si le détaillant se contente d'attendre que les gens aient besoin de quelque chose pour effectuer des ventes, il ne verra jamais croître son commerce, il doit faire une sollicitation pressante au public par tous les moyens d'étalage dont il dispose, de façon à attirer à son magasin des visiteurs qui auront été intéressés par ce qu'ils auront vu en vitrine et qui aura donné naissance en eux à un violent désir d'acheter.

Jetez un regard sur les procédés employés par les deux autres rouages du commerce, le marchand de gros et l'industriel, vous constatez qu'ils ne se contentent pas d'attendre les affaires, mais vont à leur rencontre par l'intermédiaire et l'aide de leurs représentants.

De même, un détaillant doit aller vers le client par l'intermédiaire de son étalage, et ce dernier est le plus efficace procédé qui soit pour atteindre le consommateur, car il met dans son esprit non seulement le nom du magasin, mais aussi la forme et l'aspect des articles qui y sont exposés.

Le détaillant a certes fait beaucoup jusqu'ici pour augmenter son efficacité, mais il ne doit pas renoncer à tout effort ou se contenter de suivre nonchalamment l'exemple des autres; il doit ouvrir la marche et, loin de se montrer satisfait de sa condition présente, il doit porter ses regards sans cesse vers du mieux et les résultats acquis journellement l'encourageront et le guideront vers un perfectionnement continu et productif.

Engagez vos clients à faire l'essai des articles nouveaux que vous avez en magasin. S'ils attendent que leurs voisins les aient employés auparavant et réciproquement, vous risquez fort de ne jamais en vendre.

COMPAGNIES INCORPORÉES

Des lettres patentes ont été émises par le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, incorporant:

"The St. Johns Machinery and Tools Company, Limited", pour fabriquer des outils de forgerons et cultivateurs. Capital-actions, \$45,000, à St-Jean, Québec.

"National Sporting Club Limited", pour tenir et exploiter un club athlétique et de sports. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"Henryville Canning Limited", pour manufacturer et commercer des légumes, sucreries et fruits en conserve. Capital-actions, \$40,000, à Henryville, comté de St-Jean, Qué.

LES DÉFAUTS DES BEURRES.

Le beurre préparé avec du lait sain et dans les conditions que comporte une bonne fabrication se présente en masse compacte, ferme mais onctueuse, d'une teinte jaune, plus ou moins foncée et homogène; il dégage un arôme léger et possède une saveur qui rappelle quelque peu la noisette. Bien des beurres cependant ne réunissent pas ces diverses qualités soit parce que la matière qui a servi à les préparer n'était pas irréprochable, soit en raison d'un manque de soin dans la fabrication, soit encore parce que nulle précaution n'a été prise pour assurer au produit fabriqué quelque durée de conservation. Beaucoup n'en restent pas moins passables, mais chez certains l'absence de qualités fait place à des défauts qui peuvent devenir suffisamment accentués pour les rendre inutilisables.

Parfois le beurre est trop "mou". Cela se produit surtout en été. Un barattage fait à une température trop élevée en est souvent la cause. Le battage brutal et prolongé de la crème peut aussi en être responsable. Dans quelques cas, c'est à l'alimentation qu'il faut en faire remonter l'origine; ainsi le tourteau de colza, la farine de riz ou de maïs tendent à rendre le beurre un peu mou. Quelquefois, le beurre est non seulement mou, mais huileux et de saveur aigrelette; c'est alors que la maturation de la crème s'est effectuée dans de mauvaises conditions. Quand ces défauts dans l'aspect du beurre apparaissent, il faut s'efforcer d'améliorer la fabrication en donnant tous ses soins au travail d'acidification de la crème, recourir même à l'emploi de ferments sélectionnés, bien surveiller la température à laquelle on fait le barattage et veiller à ce qu'elle ne puisse s'élever nettement pendant le travail. Le malaxage doit aussi être opéré à température convenable.

Il arrive encore que le beurre prenne un aspect "gras-seux" et que, par sa pâte et sa couleur, il rappelle le sain-doux. Une alimentation défectueuse au point de vue des constituants de la ration peut en être la cause; mais, plus souvent, c'est à l'introduction de bactéries nuisibles dans le produit, par suite d'un manque de propreté dans la fabrication, qu'il faut attribuer ce défaut.

Un assez grand nombre de beurres se présentent "tachetés, marbrés", surtout lorsqu'ils ont été salés. Cela peut provenir de l'emploi sans précaution d'un colorant solide, mais plus généralement ce manque d'homogénéité dans la coloration est attribuable à un délaitage insuffisant et à un manque de soin dans le salage. Le beurre ayant été incomplètement purgé du lait de beurre, la caséine contenue dans ce dernier se précipite au contact du sel en produisant des taches blanchâtres, dont la localisation est due au manque d'uniformité dans la répartition de l'agent de conservation. Il faut donc veiller à éliminer aussi complètement que possible le babeurre, et pour cela il convient d'en commencer la séparation dans la baratte même dès que la matière grasse de la crème barattée s'est prise en grains ayant la grosseur d'une petite lentille; puis il faut prendre soin de saler très uniformément.

D'autres fois, le beurre a un aspect "granuleux"; il se montre constitué d'une multitude de petits grains mal soudés et durs, d'où l'absence d'onctuosité. Ce défaut est assez ordinairement provoqué par un lavage précipité des grains de beurre dans la baratte avec de l'eau trop froide. Il est bien difficile alors d'y remédier en prolongeant le travail des malaxeurs courants; mais on peut l'atténuer dans une certaine mesure à l'aide des lisseuses d'action comprimante très énergique. Parfois le beurre est rendu trop dur par une alimentation riche en tourteaux de palme, coco, lin, en farine de graine de lin.

Ces diverses modifications dans la texture du beurre ne sont pas, en somme, des défauts très graves. Si elles nuisent quelque peu à la valeur du produit, elles n'entravent nullement son utilisation. Il n'en est pas de même des défauts que nous allons maintenant envisager. Ceux-ci déprécient toujours les beurres très notablement et même, lorsqu'ils sont fort accentués; ils peuvent les rendre inutilisables. Ils comprennent les goûts et odeurs anormaux ou désagréables que les beurres possèdent parfois.

De tels accidents peuvent dériver d'une alimentation mal comprise des bêtes laitières ou de l'introduction d'aliments avariés dans les rations. C'est ainsi que toutes les plantes qui renferment des huiles essentielles à odeur accentuée doivent être éliminées des rations: la germandrée, l'ail, le poireau, par exemple. Les plantes crucifères peuvent y figurer, mais à doses modérées; il vaut mieux toutefois s'abstenir de faire emploi de certaines d'entre elles, comme le navet. Les tourteaux, d'utilisation si intéressante, en raison de leur haute valeur alimentaire, sont dangereux s'ils ne se présentent pas en parfait état de conservation. Les produits d'ensilage, même réussis, se montrent plutôt nuisibles à la qualité des beurres s'ils sont donnés en fortes quantités; ils le sont toujours, même à doses faibles, si pendant la conservation en silo ils ont contracté des odeurs fortes et désagréables. Trop souvent, le goût défectueux du beurre provient d'un manque de propreté dans la récolte et le travail du lait, ou encore d'une mauvaise disposition des locaux de la beurrerie. Si les vaches sont traitées sans avoir été nettoyées, si les allées et venues sont fréquentes dans la vacherie pendant la traite, des particules de matières organiques diverses et, notamment des fragments excrémentiels viennent en contact avec le lait. Il n'en faut pas plus pour que le liquide et le beurre qui en dérivent contractent une "odeur d'étable", de vacherie, désagréable. Le fait peut se produire encore si la beurrerie a été installée dans le voisinage immédiat de la vacherie. Les odeurs, les poussières qui s'échappent de cette dernière, ont tôt fait de nuire à l'arôme naturel du beurre. D'une façon générale, d'ailleurs, la beurrerie ne saurait être trop éloignée de tous les locaux de la ferme d'où se dégagent des odeurs. C'est ainsi qu'elle ne doit pas être voisine de la porcherie. Il faut bien se garder aussi de laisser séjourner ou d'entasser du fumier dans son voisinage.

Le matériel utilisé dans le travail du lait devient facilement une source d'odeurs diverses s'il n'est pas maintenu très propre. La raison en est, le plus souvent, qu'il s'ensemence d'une foule de microbes qui, contaminant ensuite le lait, peuvent provoquer des modifications de ses divers constituants et notamment de la matière grasse, au cours desquelles des produits sapides et odorants, désagréables, apparaissent. C'est ainsi que le beurre peut contracter un "goût amer".

D'autres causes peuvent d'ailleurs déterminer l'apparition de l'amertume; ainsi une alimentation dans laquelle figurent des fourrages avariés ou des plantes comme les lupins; des affections inflammatoires de la mamelle. Parfois, le lait de certaines vaches devient amer vers la fin de la lactation et le goût du beurre s'en ressent. Quelquefois le goût amer est attribuable à des réactions chimiques déterminées par le contact du lait ou de la crème avec des seaux ou récipients métalliques, en fer étamé, mal entretenus, éraillés. Aux places où le fer est mis à nu il peut se former, par suite de la combinaison de ce métal avec l'acide lactique qui se produit dans le lait ou la crème, du lactate de fer qui leur communique, ainsi qu'au beurre en dérivant, une saveur amère et astringente. On voit par là que s'il est toujours nécessaire de veiller à la propreté des ustensiles servant au travail, il est non moins important de maintenir en parfait état l'étamage de tous ceux qui sont en métal.

Parfois le beurre possède un goût de "moisi". On en trouve l'origine dans des champignons microscopiques qui peuvent se développer à sa surface lorsque les soins de conservation font défaut. Il arrive, très rarement d'ailleurs, que le beurre présente un "goût de betterave". Une moisissure peut encore en être responsable.

Dans quelques cas, le beurre a un "goût de bois" plus ou moins accentué. Cela peut provenir de l'emploi, dans la fabrication d'appareils en bois insuffisamment affranchis, mais plus généralement des tonnelets souvent utilisés à l'expédition des beurres. Ces tonnelets sont habituellement en chêne ou hêtre, parfois en sapin. Il est nécessaire de les affranchir avant utilisation; par exemple, à l'aide d'une lessive de potasse à 5° Beaumé, dans laquelle on les fait baigner pendant vingt-quatre heures, puis on les laisse en contact pendant plusieurs heures avec une solution d'alun à 5° dont on les remplit. On vide, fait sécher et rince finalement à l'eau froide.

Les défauts des beurres—Suite.

Le défaut le plus fréquent des beurres, c'est le "goût de rance" que nombre d'entre eux contractent peu de jours après la fabrication. Le rancissement est attribuable d'une part à une décomposition des éléments constitutifs du beurre (glycérides) au cours de laquelle des acides sont mis en liberté et notamment l'acide butyrique malodorant, décomposition facilitée par l'air et la lumière, et d'autre part à l'action de microorganismes apportés le plus souvent par l'air. Pour retarder le plus possible le rancissement, il est nécessaire d'entourer de grands soins la fabrication, de faire le délaitage avec de l'eau bien pure (qu'il pourrait être avantageux d'additionner d'un peu d'acide lactique) de mettre le beurre en mottes aussi volumineuses et aussi ramassées que possible et de le conserver à l'abri de l'air et de la lumière dans un endroit frais. Le séjour dans une chambre froide où la température est maintenue à 25 ou 26 au-dessus de zéro, se montre favorable, mais il ne peut donner de bons résultats que dans le cas de beurres bien fabriqués.

On a des exemples de beurres qui après quelques semaines de séjour dans une glacière présentaient un "goût de poisson" fort désagréable. Bien entendu le froid n'en était pas la cause, mais il s'était montré impuissant à prévenir le développement des microorganismes nuisibles dont les beurres s'étaient ensemencés au cours de leur fabrication.

Le procédé le plus généralement suivi pour retarder l'altération du beurre c'est, comme on sait, le salage. Celui-ci doit être fait très uniformément sous peine de provoquer la formation de marbrures, comme il a été dit plus haut, dans la pâte du beurre. La quantité de sel à employer est fort importante. Elle doit dépendre dans une certaine mesure de la teneur du beurre en eau et varier dans le même sens. Une insuffisance de sel est nuisible, mais un excès est également désavantageux. Si le sel, dans une proportion voisine de 25%, est en général fort utile à la conservation parce qu'il porte son action surtout sur les moisissures dont le rôle dans le rancissement est certain, il peut n'en plus être de même lorsque sa proportion s'élève par trop, car alors, il tend à paralyser les ferments lactiques que renferme le beurre et par lesquels la matière grasse est protégée dans quelque mesure contre les microorganismes, agents d'altérations diverses.

NOUVELLES CHARTES

La "Gazette du Canada" publie les nouvelles chartes accordées sous le sceau du secrétaire d'Etat du Canada. Voici celles qui ont trait aux nouvelles compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec:

"Villeneuve. Limitée", pour faire le commerce de bois de construction en général. Capital-actions, \$90,000 à Montréal.

"H. C. Red Label Chemical Co., Ltd.", pour faire le commerce et fabriquer toutes sortes de drogues et produits chimiques. Capital-actions, \$250,000, à Montréal.

"Canadian North West Development Company, Limited", pour faire les affaires d'entrepreneurs de travaux publics et privés en général. Capital-actions, \$200,000, à Montréal.

"California Perfume Co. of Canada, Limited", pour faire le commerce général et fabriquer toutes sortes de parfums et articles similaires. Capital-actions, \$10,000, à Montréal.

"Viger-Foster Valve Company, Limited", pour faire les affaires d'ingénieurs-mécaniciens en général. Capital-actions, \$250,000, à Montréal.

"Canadian Halley's Motors, Limited", pour faire le commerce général de tous véhicules automobiles et les choses s'y rattachant. Capital-actions, \$10,000, à Montréal.

L'EXPOSITION D'AUTOMOBILES

L'ouverture officielle de la huitième exposition annuelle d'automobiles a eu lieu samedi soir dernier dans les salles de l'arsenal de la rue Craig.

Le public à Montréal s'est toujours montré très sympathique aux expositions commerciales qui ont été organisées depuis quelques années, mais en cette dernière occasion il semble y avoir pris un intérêt tout particulier, si l'on prend en considération le grand nombre de personnes qui ont déjà visité cette exposition. Cette industrie mérite certes d'être encouragée, car elle est susceptible d'aider à la solution du problème du transport, soit des passagers, soit de la marchandise. Au point de vue du commerce, l'automobile a déjà rendu de grands services et nombreuses sont aujourd'hui les maisons de commerce qui en font usage pour la livraison de la marchandise, même pendant la saison d'hiver. L'on peut voir immédiatement le champ d'opération ouvert à cette industrie et plus que jamais les manufacturiers d'automobiles se sont rendus compte de ce fait, et cherchent par tous les moyens possibles à démontrer aux hommes d'affaires, l'économie qu'il y aurait pour eux à généraliser l'emploi de la force motrice plutôt que la force animale. Les expositions sont donc l'un des meilleurs moyens pour démontrer tous ces avantages; seulement cette exposition ne dure que quelques jours et a besoin d'être suivie par une forte campagne de publicité pour en retirer tous les résultats dont les exposants sont en droit de s'attendre.

LAPORTE, MARTIN, LIMITEE.

Il nous fait plaisir d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que la maison Laporte, Martin, Limitée, offre actuellement en vente de grandes quantités de thés de diverses provenances: thés du Japon, des Indes, de Ceylan, de Congou, de Chine.

Les thés du Japon, aux marques bien connues de "Victoria" et "Princesse Louise", en boîtes de 30 et 40 livres, et en demi-caisses de 80 et 90 livres, sont des plus recommandables. Les thés noirs des Indes, de Ceylan et de Congou, se vendent en demi-caisses de 30 lbs., et en caisses de 90 lbs., et les thés verts de Ceylan, marques "Duchess" et "Lady", sont mis en demi-caisses.

Les thés de Chine, marques "Imperial", "Pea Leaf" et "Pin Head", sont mis en boîtes de 30 et 45 livres, et ceux de la marque "Young Hyson" se vendent en boîtes et demi-caisses.

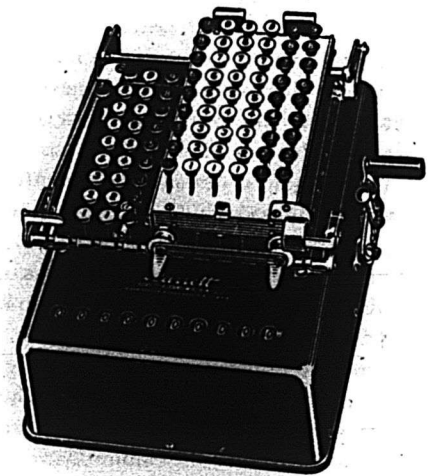
Dans l'assortiment offert en ce moment-ci, on remarque encore les Sassures de Thés Japonais, et les Sassures de Thés Verts de Ceylan, en boîtes de 70 et 80 livres.

La maison Laporte, Martin, Limitée, tient aussi toujours en stock les thés en paquets des marques: "Salada", "Lipton" et "Tamilkande".

Nous insistons auprès des marchands, désireux de se créer une clientèle pour les bons thés, que c'est le moment ou jamais de donner leur commande sans plus tarder à MM. Laporte, Martin, Limitée, 568 rue St-Paul, à Montréal. Téléphone Main 3766.

UNE NOUVELLE MACHINE A ADDITIONNER

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs la machine à additionner Barrett. Cette machine est peu compliquée et peut être employée avec avantage dans les différents commerces. Le but des propriétaires est de faire une machine simple, durable, exacte et peu dispendieuse, afin de pouvoir généraliser son emploi, tel que par exemple la machine à écrire.



Le représentant à Montréal est M. R. Wallace Burry, 410, Edifice Shaughnessy, et nous sommes certains que ceux qui voudront obtenir plus d'informations ou une démonstration seront bienvenus.

POUR LE PROGRES.

Monsieur E. Cinq-Mars, Imprimeur du Roi, à Québec, offre une excellente occasion à quelqu'un qui désire faire un bon placement, en même temps que travailler au développement du progrès d'une paroisse ou d'une grande industrie. Il s'agit d'une dynamo Westinghouse de 125 C.V. avec voltage de 118. Révolutions, 640 par minute. Bonne pour douze cents lampes de seize chandelles. Pas de "switchboard". N'a jamais manqué une minute. Coût original: \$2,800. A vendre à bon marché, avec garantie.

Cette dynamo faisait le service à l'imprimerie du roi, à Ottawa, avant que deux étages aient été ajoutés à cet édifice. Après cette addition, le système d'éclairage a été changé et M. Cinq-Mars s'est porté acquéreur de la dynamo. C'est une occasion unique pour quelqu'un qui désire établir un service d'éclairage électrique dans une paroisse ou dans de vastes usines. Prière d'écrire immédiatement.

Epicerie et Provisions

LA SITUATION.

Le marché de l'épicerie est ferme avec un bon commerce actif. La mélasse a baissé de 4c par gallon sur terrain combiné, à part cela il n'y a pas de changement de prix pour les autres articles. La rentrée de l'argent se fait d'une façon normale.

Nous cotons:

SUCRES

| | |
|---|-------|
| Extra granulé, sac, les 100 lbs. | 4.25 |
| Extra granulé, brl., 5 x 20, 100 lbs. | 4.35 |
| Extra ground, baril les 100 lbs. | 4.65 |
| Extra ground, bte 50 lbs. 100 lbs. | 4.85 |
| Extra ground, ½ bte 25 lbs. 100 lbs. | 5.05 |
| No 1 Yellow, baril les 100 lbs. | 3.90 |
| No 1 Yellow, sac les 100 lbs. | 3.85 |
| Powdered, baril 100 lbs. | 4.45 |
| Powdered, bte 50 lbs. les 100 lbs. | 4.65 |
| Paris Lumps, ½ bte 25 lbs. 100 lbs. | 5.30 |
| Crystal Diamond, btes 100 lbs. | 5.00 |
| Crystal Diamond, ½ bte 50 lbs. | 5.10 |
| Crystal Diamond, ½ bte 25 lbs. | 5.30 |
| Crystal Diamond, Domino, 20 cartons 5 lbs. les 100 lbs. | 0.35 |
| Sucres bruts cristallisés, lb. | 0.04 |
| Sucres bruts non cristallisés, lb. | 0.03½ |

Ces prix s'entendent au magasin du vendeur à Montréal.

MELASSES

Très bonne demande.

| | | | |
|---------------------------------|------|------|------|
| Barbade, choix, tonne | 0.32 | 0.33 | 0.35 |
| Barbade, tierce et qrt. | 0.35 | 0.36 | 0.38 |
| Barbade, demi qrt. | 0.37 | 0.38 | 0.40 |
| Mélasse, fancy, tonne | 0.34 | 0.35 | 0.37 |
| Mélasse, fancy, tierce et quart | 0.37 | 0.38 | 0.40 |
| Mélasse, fancy, demi qrt. | 0.39 | 0.40 | 0.42 |

Les prix s'entendent: 1ère colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour territoire combiné; 3e colonne, pour Montréal et ses environs.

LARD AMERICAIN

| | |
|------------------------|-------|
| 1ère qualité, le quart | 28.75 |
| 2ème qualité, le quart | 27.25 |

SAINDOUX

Bonne demande.

| | |
|------------------------------|-------|
| Saindoux pur, en tinette | 0.15½ |
| Saindoux pur, en seau | 3.25 |
| Saindoux pur, cse de 10 lbs. | 0.16½ |
| Saindoux pur, cse de 5 lbs. | 0.16½ |
| Saindoux pur, cse de 3 lbs. | 0.16½ |

FARINES ET PATES ALIMENTAIRES

Pâtes alimentaires

Bonne demande.

Nous cotons:

| | |
|------------------------------|-----------|
| Arrow root, boîte de 7 lbs. | 0.15 |
| Farine Five Roses, qrt. | 0.00 6.25 |
| Farine Five Roses, sac | 0.00 3.25 |
| Farine Household, art. | 0.00 6.25 |
| Far. "Regal", qrt. | 0.00 6.25 |
| Farine à pâtis. Océan, prt. | 0.00 5.00 |
| Far. d'avoine granulée, sac | 0.00 2.60 |
| Far. d'avoine standard, sac | 0.00 2.60 |
| Far. d'avoine fine, sac | 0.00 2.60 |
| Farine d'avoine roulée, brl. | 0.00 5.00 |
| Farine d'avoine roulée, sac | 0.00 2.40 |
| Farine de sarrasin, sac | 0.00 3.50 |
| Far. de blé-d'Inde, sac | 0.00 2.25 |

| | | |
|--|-------|-------|
| Banner, Saxon et Quaker | | |
| Oats, et Ogilvie, caisse | 0.00 | 4.00 |
| Cream of wheat, cse | 0.00 | 5.75 |
| Fécule de maïs, 1e qlté, lb. | 0.07½ | 0.07½ |
| Fécule de maïs, 2e qlté, lb. | 0.06 | 0.06½ |
| Fécule de pommes de terre, qrts de 1 lb., doz. | 0.00 | 1.35 |
| Vermicelle, macaroni et spaghetti Canadiens btes de 5 lbs., lb. | 0.00 | 0.27½ |
| En vrac | 0.00 | 0.05½ |
| Paquets de 1 lb. | 0.00 | 0.07 |
| Nouillettes aux oeufs: | | |
| Paquets de ½ lb., lb. | 0.00 | 0.07½ |
| Spaghetti, pâtes assorties: alphabets, chiffres, animaux nouilles, coudes, importés en vrac, lb. | 0.00 | 0.07½ |
| En paquets de 1 lb. | 0.00 | 0.08 |
| Tapioca pearl, en sac, la " | 0.04½ | 0.05 |
| Tapioca seed, en sac, la " | 0.04½ | 0.05 |
| Sagou | 0.04½ | 0.05 |

FROMAGES CANADIENS

Bonne demande.

Les fromages petits et gros se vendent aux épiciers 15½c et 16c la livre.

VINAIGRE

Nous cotons, prix nets:

| | | |
|--|------|------|
| Bollman, cruches paillées, 4 gall. imp. cruche | 0.00 | 2.20 |
| Domestique triple, cruches paillées, 4 gall. imp. cruche | 0.00 | 1.25 |
| 72 grains, le gall. | 0.00 | 0.12 |
| 88 grains, le gall. | 0.00 | 0.15 |
| 118 grains (proof), le gall. | 0.00 | 0.19 |

THES

La tendance est à la hausse sur les marchés primaires pour les thés de Ceylan. La production ne suffit plus à la demande.

EPICES PURES, GRAINES ET SEL

Bonne demande courante.

Nous cotons:

| | | | |
|--------------------------|-----|-------|------|
| Allspice, moulu | lb. | 0.00 | 0.18 |
| Anis | " | 0.08 | 0.09 |
| Canary Seed | " | 0.08½ | 0.09 |
| Cannelle, moulu | " | 0.00 | 0.25 |
| Cannelle en mattes | " | 0.18 | 0.22 |
| Clous de girofle entiers | " | 0.20 | 0.22 |
| Chicorée canadienne | " | 0.12 | 0.13 |
| Clous de girofle entiers | " | 0.22 | 0.25 |
| Colza | " | 0.06 | 0.08 |
| Crème de tartre | " | 0.00 | 0.30 |
| Gingembre moulu | " | 0.00 | 0.25 |
| Gingembre en racine | " | 0.17 | 0.20 |
| Graine de lin non moulu. | " | 0.03½ | 0.04 |
| Graine de lin moulu | " | 0.06 | 0.07 |
| Graine de chanvre | " | 0.05½ | 0.07 |
| Macis moulu | " | 0.00 | 0.75 |
| Mixed spices moulues | " | 0.00 | 0.25 |
| Muscade moulu | " | 0.00 | 0.50 |
| Muscade | " | 0.20 | 0.35 |
| Piments (clous ronds) | " | 0.07½ | 0.10 |
| Poivre blanc rond | " | 0.25 | 0.27 |
| Poivre blanc moulu | " | 0.00 | 0.28 |
| Poivre noir rand | " | 0.15 | 0.17 |
| Poivre noir moulu | " | 0.00 | 0.20 |
| Poivre de Cayenne pur | " | 0.00 | 0.25 |
| Whole pickle spice | " | 0.16 | 0.20 |
| Sel fin en sac | " | 0.00 | 1.35 |
| Sel fin en ½ de sac | " | 0.00 | 0.40 |
| Sel fin, quart, 3 lbs. | " | 0.00 | 3.25 |
| Sel fin, quart, 5 lbs. | " | 0.00 | 3.15 |
| Sel fin, quart, 7 lbs. | " | 0.00 | 3.05 |

Sel fin, en quart de 280 lbs.

| | | |
|---------------|------|------|
| Ordinary fine | 0.00 | 1.80 |
| Fine | 0.00 | 2.05 |
| Dairy | 0.00 | 2.15 |
| Cheese | 0.00 | 2.45 |
| Gros sel, sac | 0.65 | 0.80 |

ORGE

Légumes secs.

Nous cotons:

| | | |
|-----------------------------------|-------|-------|
| Orge mondé (pot), sac | 0.00 | 3.00 |
| Orge mondé (pot), baril | 0.00 | 6.75 |
| Fèves blanches, Can., lb. | 0.03½ | 0.04 |
| Orge mondé (pearl), sac | 0.00 | 4.85 |
| Fèves blanches, Can., lb. | 0.03½ | 0.03½ |
| Fèves jaunes minot | 2.00 | 2.10 |
| Lentilles rouges, par sac, lb. | 0.05 | 0.06 |
| Lentilles vertes, par sac, lb. | 0.04 | 0.05 |
| Pois Verts, No 1 lb. | 0.04½ | 0.04½ |
| Pois cassés, le sac | 0.03½ | 0.03½ |
| Blé-d'Inde à soupe, cassé, le sac | 0.00 | 2.40 |

RIZ

La demande est bonne.

Nous cotons:

Riz importés:

| | | | |
|--|-----|-------|------|
| Riz Patna, sacs de 112 lbs., suivant qualité | lb. | 0.05½ | 0.06 |
| Riz Carolina | | 0.08 | 0.09 |
| Riz moulu | | 0.00 | 0.06 |
| Riz soufflé (puffed) cse de 36 paquets de 2 pintes | | 0.00 | 4.25 |
| Riz décortiqués au Canada: | | | |
| Les prix ci-dessous s'entendent f.o.b. Montréal. | | | |
| Qualité B, sac 250 lbs. | | 0.00 | 3.30 |
| Qualité C, sac 100 lbs. | | 0.00 | 3.20 |
| Sparkle | | 0.00 | 5.10 |
| India Bright (sac de 100 lbs) | | 0.00 | 3.45 |
| Lustre | | 0.00 | 3.55 |
| Polished Patna | | 0.00 | 4.40 |
| Pearl Patna | | 0.00 | 4.60 |
| Imperial Glacé Patna | | 0.00 | 4.90 |
| Crystal Japan | | 0.00 | 5.10 |
| Snow Japan | | 0.00 | 5.30 |
| Ice Drips Japan | | 0.00 | 5.45 |

FRUITS SECS

Assez bonne demande.

Nous cotons:

Dattes et figues:

| | | | |
|---|-------|-------|-------|
| Dattes en vrac | 1 lb. | 0.00 | 0.05½ |
| Dattes en pqts de | 1 lb. | 0.07½ | 0.07½ |
| Figues sèches en boîtes, | | | |
| 3 couronnes | lb. | 0.09½ | 0.10½ |
| 4 couronnes | lb. | 0.11 | 0.11½ |
| 5 couronnes | lb. | 0.12 | 0.12½ |
| 7 couronnes | lb. | 0.14 | 0.14½ |
| 9 couronnes | lb. | 0.15 | 0.15½ |
| 16 onces | bte | 0.11½ | 0.12½ |
| 10 onces | bte | 0.07½ | 0.08 |
| Raisins de Corinthe. | | | Lb. |
| Corinthe Filiatras, en vrac | | 0.06½ | 0.07 |
| Corinthe Filiatras en cartons 1 lb. | | 0.07½ | 0.08 |
| Raisins de Malaga. | | | Lb. |
| Rideau | bte | 0.00 | 2.50 |
| Balmoral | bte | 0.00 | 3.00 |
| Orléans | bte | 0.00 | 4.00 |
| Royal Excelsior | bte | 0.00 | 5.50 |
| Raisins Sultana. | | | Lb. |
| En vrac | | 0.00 | 0.10 |
| Cartons, 1 lb. | | 0.00 | 0.11½ |
| Raisins de Valence. | | | Lb. |
| Valence fine off Stalk, btes de 28 lbs. | | 0.00 | 0.06 |
| Valence Selected, btes de 28 lbs. | | 0.00 | 0.06½ |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------|-------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------|---------------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|--|--------|-------|-------|
| Valence Layers, 4 cour., btes de 28 lbs. | 0.00 | 0.07 | Tomates, gall. | 2.90 | 2.92½ | Sardines Norvège, ½ bte | 17.00 | 18.00 | | | | | |
| Raisins de Californie. | Lb. | | l'ruites, ½ boi. | 5.00 | 5.40 | Sardines Royan à l'huile, ½ | 0.40 | 0.42 | | | | | |
| Epépinés, paq. 1 lb., fancy | 0.00 | 0.10½ | Conserves de fruits. | | | Sardines sans arêtes | 0.23 | 0.24 | | | | | |
| Epépinés, paq. 1 lb., choix | 0.00 | 0.10 | Très bonne demande. | | | Saumon Labrador, 100 lbs. | 0.00 | 8.50 | | | | | |
| Noix et Amandes. | Lb. | | Par doz., groupe No 1 No 2 | | | Saumon Cohoes, Fraser River, 1 lb. | 0.00 | 1.40 | | | | | |
| Amandes Tarragone | 0.20 | 0.21 | Ananas coupés en dés, | 1½ lb. | 0.00 | 2.25 | Saumon rouge: | | | | | | |
| Amandes Valence écalées | 0.42 | 0.43 | Ananas importés | 2½ lbs. | 0.00 | 3.25 | Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, ½ lb., doz. | 1.27½ | 1.32½ | | | | |
| Cerneaux | 0.35 | 0.37 | Ananas entiers (Can.) | 3 lb. | 0.00 | 2.32½ | Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, 1 lb. doz. | 2.07½ | 2.12½ | | | | |
| Avelines | 0.13 | 0.14½ | Ananas tranchés (Can.) | 2 lb. | 0.00 | 1.77½ | Saumon rouge Sockeye (Rivers' Inlet), bte-hau- te, 1 lb. doz. | 1.90 | | | | | |
| Noix de Grenoble Mayette | 0.19 | 0.20 | Ananas râpés (emp. Can.) | 2 lbs. | 0.00 | 1.80 | Saumon rouge du printemps, bte haute, 1 lb. doz. | 0.00 | 1.65 | | | | |
| Noix Marbot | 0.15 | 0.16 | Bluets Standard | doz. | 0.00 | 1.25 | Saumon Humpback, 1 lb. doz. | 0.00 | 0.95 | | | | |
| Noix de Bordeaux écalées | 0.34 | 0.36 | Cerises rouges sans noyau, | 2 lbs. | 1.92½ | 1.95 | Truite des mers, 100 lbs. | 0.00 | 6.25 | | | | |
| Noix du Brésil | 0.21½ | 0.22½ | Fraises, sirop épais, | 2 lbs. | 0.00 | 2.40 | HARENGS DU LABRADOR | | | | | | |
| Noix de coco râpées, à la lb. | 0.20½ | 0.22½ | Framboises, sirop épais, | 2 lbs. | 2.37½ | 2.40 | Quarts | \$6.25 | | | | | |
| Noix Pécan polies | 0.18 | 0.19 | Gadelles rouges, sirop épais, | 2 lbs. | 0.00 | 2.00 | ½ quarts | 3.35 | | | | | |
| Noix Pécan cassées | 0.00 | 0.00 | Gadelles noires, sirop épais, | 2 lbs. | 0.00 | 2.02½ | FROMAGES IMPORTES | | | | | | |
| Peanuts non rôties, Sun | 0.00 | 0.08 | Groseilles, sirop épais, | 2 lbs. | 0.00 | 2.02½ | Bonne demande. | | | | | | |
| Peanuts non rôties, Bon Ton | 0.00 | 0.11 | Marinades can. 1 gal. | gal. | 0.00 | 0.80 | On cote le fromage de Gruyère: | | | | | | |
| Peanuts non rôties, Coon | 0.00 | 0.07 | Olives, 1 gal. | gal. | 1.27½ | 1.70 | Fromage entier de 26½ lbs. ou de 80 lbs., 28c à 30c la livre. | | | | | | |
| Peanuts rôties, Coon | 0.08½ | 0.09 | Pêches jaunes | 2 lbs. | 0.00 | 1.42½ | En quantité moindre, 28c la livre. | | | | | | |
| Peanuts rôties, G. | 0.09 | 0.09½ | Pêches | 3 lbs. | 0.00 | 1.90 | Le fromage de Roquefort se vend de 32c à 33c la lb. et le Limbourg, 24c la livre. | | | | | | |
| Peanuts non rôties, G. | 0.00 | 0.07½ | Poires (Bartlett) | 2 lbs. | 1.52½ | 1.55 | On cote encore: | | | | | | |
| Peanuts rôties, Sun | 0.10 | 0.11 | Poires | 3 lbs. | 2.02½ | 2.05 | Gorgonzola | lb. | 0.25 | | | | |
| Peanuts rôties, Bon Ton | 0.12½ | 0.13½ | Pommes | 3 lbs. | 0.00 | 1.07½ | Edam | " | 0.24 | | | | |
| Pruneaux 30/40 | 0.00 | 0.15 | Pommes Standard | gal. | 3.00 | 3.02½ | PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUES | | | | | | |
| Pruneaux 40/50 | 0.00 | 0.13 | Mûres, sirop épais | 1 lb. | 0.00 | 1.92½ | Nous cotons: | | | | | | |
| Pruneaux 50/60 | 0.00 | 0.11½ | Pommes Standard | gal. | 3.00 | 3.02½ | Acide borique, brls de 336 lbs., lb. | 0.10 | | | | | |
| Pruneaux 60/70 | 0.00 | 0.10½ | Prunes Damson, sirop épais, | 2 lbs. | 1.10 | 1.15 | Alun, barils de 336 lbs. | " | 0.02½ | | | | |
| Pruneaux 70/80 | 0.00 | 0.09½ | Prunes Lombard, sirop épais, | 2 lbs. | 0.95 | 0.97½ | Alun, barils de 112 lbs. | " | 0.02½ | | | | |
| Pruneaux 80/90 | 0.00 | 0.09 | Prunes de Californie, 2½ lb. | 0.00 | 2.74 | | Arcanson, lb. | 0.03½ | 0.04½ | | | | |
| Pruneaux 90/10 | 0.00 | 0.08½ | Pruenes Greengage, sirop épais | 2 lbs. | 1.07½ | 1.10 | Blanc de France, brls de 336 lbs. | 0.55 | | | | | |
| Fruits évaporés. | Lb. | | Rhubarbe Preserved, | 2 lbs. | 0.00 | 1.52½ | Bois de pêche, pqt de ½ lb. | 0.03½ | | | | | |
| Abricots, boîte 25 lbs. | 0.00 | 0.20 | Cerises blanches | doz. | 0.00 | 2.25 | 100 ... | 0.65 | | | | | |
| Nectarines | 0.00 | 0.11½ | Cerises noires | doz. | 0.00 | 2.40 | Borax en cristaux, brls de 336 lbs. | lb. | 0.05 | 0.06 | | | |
| Pêches, boîtes 25 lbs. | 0.00 | 0.10½ | Framboises | doz. | 0.00 | 2.40 | Boules à mites | " | 0.00 | 0.00 | | | |
| Poires, boîte 25 lbs. | 0.00 | 0.13 | Mûres | doz. | 0.00 | 2.40 | Camomille | " | 0.00 | 0.40 | | | |
| Pommes tranchées, évapo- rées, btes de 50 lbs. | 0.09½ | 0.09½ | Gadelles rouges | doz. | 0.00 | 2.40 | Campêche (Extrait de): | | | | | | |
| Pelures de fruits. | Lb. | | Conserves de poissons | | | | boîtes de 12 lbs. | " | 0.00 | 0.11½ | | | |
| Citron | 0.10 | 0.11½ | Très bonne demande. | | | | btes 24 lbs., pqt 1 lb. | " | 0.11½ | 0.12½ | | | |
| Citronnelle | 0.15 | 0.16½ | Nous cotons: | | | | Camphre, la livre | 0.00 | 0.75 | | | | |
| Orange | 0.11 | 0.12½ | Anchois à l'huile (suivant format) | doz. | 1.60 | 4.50 | Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. | 0.15 | 0.20 | | | | |
| CONSERVES ALIMENTAIRES | | | Anchois à l'huile (suivant format) | | | doz. | 1.60 | 4.50 | Cire blanche | lb. | 0.40 | 0.45 | |
| Conserves de Légumes | | | Caviar | | | ½ lb. doz. | 5.15 | 5.25 | Couperose, brls 370 lbs. | " | 0.01 | 0.02 | |
| Très bonne demande. | | | Caviar | | | ½ lb. doz. | 10.00 | 10.25 | Crème de tartre | lb. | 0.24 | | |
| Nous cotons: | | | Crabes | | | 1 lb. doz. | 3.75 | 3.00 | Gélatine rouge en feuilles | " | 0.60 | | |
| Asperges (Pointes), 2 lbs. | No 1 | No 2 | Crevettes en saumure, 1 lb. | | | 0.00 | 1.60 | Gélatine blanche en feuilles | " | 0.35 | | | |
| Asperges entières can., 2 lbs. | 0.00 | 2.25 | Crevettes sans saumure, 1 lb. | | | 0.00 | 1.80 | Gélatine Knox en feuil., doz. | 1.25 | 1.30 | | | |
| Asperges Californie, 2½ lbs. | 0.00 | 3.35 | Finnan Haddies | | | doz. | 1.35 | 1.40 | Gomme arabique | lb. | 0.15 | 0.16 | |
| Betteraves tranchées, 3 lbs. | 0.00 | 1.32½ | Harengs frais, importés, | | | doz. | 1.15 | 1.20 | Houblon pressé, lb. | (manque) | | | |
| Blé d'Inde | 2 lbs. | 0.92½ | 0.95 | Harengs marinés, imp. | | | " | 1.45 | 1.65 | Lessive commune | doz. | 0.35 | |
| Blé d'Inde en épis | gal. | 0.00 | 5.00 | Harengs aux Tom., imp. | | | " | 1.45 | 1.40 | Lessive commune | grosse | 3.75 | |
| Catsup, bte 2 lbs. | doz. | 0.00 | 0.85 | Harengs kippered, imp. | | | " | 1.50 | 1.70 | Paraffine pour cierges, lb. | 0.10 | 0.12 | |
| Catsup au gal. | doz. | 0.00 | 5.00 | Harengs canadiens kippered | | | 0.95 | 1.00 | Plâtre à terre, sac 100 lbs., | sac | 0.70 | | |
| Champignons hôtel, boîte | 0.13½ | 0.14½ | | Harengs canadiens, sauce | | | tomates | 0.95 | 1.00 | Poudre insecticide | lb. | 0.00 | 0.50 |
| Champignons, 1er choix | 0.20 | 0.21 | | Homards, bte h., 1 lb. | | | " | 6.40 | 6.50 | Résine blanche | " | 0.03 | 0.04½ |
| Champignons, choix, btes | 0.17 | 0.18 | | Homards, bte plate, ½ lb. | | | " | 3.50 | 3.60 | Résine G., suiv. quant. | " | 0.02½ | 0.03½ |
| Choux de Bruxelles imp. | 0.17 | 0.18 | | Homards, bte plate, 1 lb. | | | " | 6.75 | 6.90 | Salpêtre en cristaux, brls 112 lbs. | lb. | 0.05 | 0.06 |
| Choux-fleurs | 2 lbs. | 0.00 | 1.65 | Huitres (solid meat), 5 oz. | | | doz. | 0.00 | 1.40 | Sel à Médecine | | 0.01 | 0.02 |
| Citrouilles | 3 lbs. | 0.80 | 0.82½ | Huitres (solid meat), 10 oz. | | | doz. | 0.00 | 2.00 | Sel d'Epsom sac 224 lb., | " | 0.01½ | 0.03 |
| Citrouilles | gal. | 2.25 | 2.27½ | Huitres | | | 1 lb. | 0.00 | 1.50 | Soda à pâte, 112 lbs. | | 0.00 | 2.00 |
| Epinards | gal. | 0.00 | 5.32½ | Maquereau, tin 1 lb., la doz. | | | | 0.00 | 1.45 | Soda à laver: | | 0.80 | 0.85 |
| Epinards | 2 lbs. | 0.00 | 1.27½ | Morue No 2 | | | lb. | (manque) | | | | | |
| Epinards | 3 lbs. | 0.00 | 1.77½ | Morue grosse en quart lb. | | | (manque) | | | | | | |
| Epinards imp. | bte | 0.12 | 0.14 | Rovans aux truffes et aux scharde | | | bte | 0.17 | 0.18 | Soude caustique en mor. lb. | 0.00 | 0.02½ | |
| Fèves Golden Wax, | 2 lbs. | 0.85 | 0.87½ | Sardines can. ½ bte, cse | | | | 3.50 | 4.00 | Soufre en bâtons, brls 326 lbs. | lb. | 0.01½ | 0.03 |
| Fèves Vertes | 2 lbs. | 0.85 | 0.87½ | Sardines françaises, ½ btes | | | | 0.16½ | 0.31 | Soufre moulu sacs 112 lb. | 1.65 | 1.70 | |
| Fèves de Lima | 2 lbs. | 1.17½ | 1.20 | Sardines françaises, ½ btes | | | | 0.22 | 0.50 | Tourteaux de lin moulu, sac | 1.60 | 1.70 | |
| Flageolets importés | bte | 0.13½ | 0.15 | Sardines Norvège, ½ bte | | | | 7.50 | 11.00 | Vitriol, brls | 0.06½ | 0.07 | |
| Haricots verts imp. | bte | 0.13 | 0.17 | | | | | | | | | | |
| Macédoine de légumes, bte | 0.10 | 0.16 | | | | | | | | | | | |
| Marinades en seau, 5 gal. | 0.00 | 2.50 | | | | | | | | | | | |
| Petits pois imp. moyens bte | 0.11 | 0.11½ | | | | | | | | | | | |
| Petits pois imp. mi-fins bte | 0.11 | 0.12 | | | | | | | | | | | |
| Petits pois imp., fins. bte | 0.16 | 0.17 | | | | | | | | | | | |
| Petits pois imp. ext. fins, bte | 0.17 | 0.18 | | | | | | | | | | | |
| Petits pois imp., surfins. bte | (manquent) | | | | | | | | | | | | |
| Pois Can. English Garden | 0.82½ | 0.85 | | | | | | | | | | | |
| Pois Can. Early June | 0.85 | 0.87½ | | | | | | | | | | | |
| Pois Can. Ext. Fine Sifted | 0.00 | 1.30 | | | | | | | | | | | |
| Cuccotash | 2 lbs. | 0.97½ | 1.00 | | | | | | | | | | |
| Tomates, 3 lbs., doz. | 0.95 | 1.00 | | | | | | | | | | | |

BOUGIES, CIERGES ET HUILES DE SANCTUAIRE

Nous cotons:

| | | |
|--|-----|-------------|
| B. Paraffine en vrac, boîte de 40 lbs. | | |
| 6 à la lb. | lb. | 0.00 0.07½ |
| 12 à la lb. | " | 0.00 0.10 |
| B. Paraffine, 6 à la lb. | | 0.08 0.09 |
| B. Paraffine, 12 à la lb. | | 0.08½ 0.09½ |
| B. Stéarique, 14 oz. 6 et 12 | | 0.00 0.12½ |
| B. Stéarique, 16 oz. 6 et 8 | | 0.14 0.15 |
| Cierges approuvés, | lb. | 0.00 0.37½ |
| Huile de 8 jours, gallon | | 1.20 1.30 |

PLATS EN BOIS

Nous cotons:

| | | |
|-----------------------------|--|------------|
| Carrés de ½ lb., crate | | 0.00 0.45 |
| Carrés de 1 lb., crate 500 | | 0.00 0.90 |
| Carrés de 2 lbs., crate 500 | | 0.00 1.02½ |
| Carrés de 3 lbs., crate | | 0.00 0.57½ |
| Carrés de 5 lbs., crate | | 0.00 0.72½ |

CUVETTES EN BOIS

Nous cotons:

| | | |
|-----------------------|--|-------|
| Cuvette No 0, la doz. | | 10.50 |
| Cuvette No 1, la doz. | | 9.00 |
| Cuvette No 2, la doz. | | 7.50 |
| Cuvette No 3, la doz. | | 6.50 |

BALAIS

Nous cotons:

| | | |
|---|--------|-----------|
| A longs manches | | 0.00 2.75 |
| Avec manches ordinaires | La doz | |
| 2 cordes | | 2.25 |
| 3 cordes | | 2.50 |
| 4 cordes | | 2.75 |
| 5 cordes | | 3.50 |
| Le papier manille, 13 x 17, est cote 20c. | | |

EPINGLES A LINGE

| | | |
|-----------------------------|--|------|
| Épingles ordinaires: | | |
| Boîtes de 5 grosses, la bte | | 0.75 |
| Épingles à ressort: | | |
| Boîtes de 2 grosses, la bte | | 0.90 |

PAPIER D'EMBALLAGE

| | | |
|----------------------------|--|-------|
| Papier Manille en rouleaux | | 0.03½ |
| Papier brun en rouleaux | | 0.01 |

MECHES, BRULEURS ET VERRES DE LAMPES

Nous cotons:

| | | |
|----------------------------|------|------|
| Mèches No 2 | lb. | 0.22 |
| Mèches No 2 | " | 0.15 |
| Mèches No 0 | " | 0.12 |
| Brûleurs No 2 | doz. | 0.85 |
| Brûleurs No 1 | " | 0.65 |
| Brûleurs No 0 | " | 0.65 |
| Brûleurs, dessus verre (A) | " | 1.65 |
| Brûleurs, dessus verre (B) | " | 1.00 |
| Cheminées (climax) No 2 | " | 0.65 |
| Cheminées (climax) No 1 | " | 0.45 |
| Cheminées (climax) No 0 | " | 0.45 |
| Cheminées (Bonanza) No 2 | " | 0.95 |
| Cheminées (Bonanza) No 1 | " | 0.75 |

SAVON DE CASTILLE

Le savon de Marseille en morceaux se vend \$4.25 la caisse et de 9c à 10c la livre, poids net, blanc ou marbré.

GRAISSE A ROUES

On cote:

| | | |
|-------------------------------------|------|-----------|
| Graisse Impérial, en lots de grosse | doz. | 0.57½ |
| Caisse de 4 doz. | " | 0.60 |
| Graisse au mica. | | |
| Boîtes de 1 lb. (par 3 doz.) | doz. | 0.90 0.95 |
| Boîtes de 3 lbs. (par doz.) | doz. | 2.25 |

HUILE D'OLIVE

Nous cotons:

| | | |
|---|--|-----------|
| Huile Loublon | | |
| Pintes | | 0.00 2.25 |
| Chopines | | 0.00 1.20 |
| ½ chopines | | 0.00 0.60 |
| L'huile d'olive Barton et Guestier est cotée. | | |

| | | |
|-------|-------|------|
| Qrts | 7.75 | 8.00 |
| Fts | 4.37½ | 4.50 |
| 1 pts | 2.45 | 2.50 |

HUILE DE CASTOR

Nous cotons:

| | | |
|---------------------|---------|------|
| Bouteilles de 1 oz. | Grosse. | Doz. |
| Bouteilles de 2 oz. | 3.00 | 0.35 |
| Bouteilles de 3 oz. | 5.00 | 0.45 |
| Bouteilles de 4 oz. | 0.00 | 0.55 |
| | 7.25 | 0.05 |

HUILE DE FOIE DE MORUE

Nous cotons: \$1.75 à \$2.00.
Bouteilles carrées de 16 onces, \$3.75 la douzaine; chopines, \$2.40 la douzaine; chopines, \$1.75 la douzaine.

HUILE DE COTON

Nous cotons:

| | | |
|----------|------|------|
| Au baril | 1.10 | 1.25 |
|----------|------|------|

HUILE DE RICIN PHARMACEUTIQUE

Nous cotons au quart, par livre, 9½c le gallon, \$1.25, en estagnon, par livre, 9c à 10c.

VASELINE

Nous cotons:

| | | |
|--------------|--------|-------|
| "Bleu Seal" | | |
| Blanche No 1 | grosse | 10.00 |
| Blanche No 2 | " | 19.20 |
| Jaune No 1 | " | 6.72 |
| Jaune No 2 | " | 14.40 |

BALAIS

| | | |
|--------------------------------|------|------|
| D'enfant, 2 cordes | 0.00 | 1.10 |
| D'enfant, 1 corde | 0.00 | 0.85 |
| Manches de faubert (mop), doz. | | 1.20 |

HUILE DE PETROLE

Nous cotons:

| | | |
|--------------------|---------|-------|
| Pratt's Astral Oil | gol. | 0.82 |
| Standard Acme | le gal. | 0.17½ |

GRAINS ET FARINES

Marché de Chicago

Futures cotations:

| | | | |
|---------|-------|------|-------------|
| | Haut. | Bas. | Ferme-ture. |
| Blé— | | | |
| Mai | 93½c | 93½c | 93½c |
| Juillet | 88¾c | 88¾c | 88¾c |
| Maïs— | | | |
| Mai | 66¼c | 65¾c | 66¼c |
| Juillet | 65½c | 64¾c | 65¾c |
| Avoine— | | | |
| Mai | 39¾c | 39¾c | 39¾c |
| Juillet | 39¾c | 39¾c | 39¾c |

Marché de Montréal

Grains

Quelques demandes sont venues de sources européennes pour le blé de printemps du Manitoba, mais comme l'offre des prix pour les expéditions de février-mars étaient de 2c par minot plus basse sur le premier coût, et de 5c le minot pour les expéditions de mai-juin, basé sur fret de lac, il n'y a eu conséquemment pas d'affaires de faites et le marché reste tranquille. Un point du marché local a été une plus forte demande sur les avoines, et les prix ont monté de ½c à 1c par minot avec bonne demande pour lots de chars pour remplir les besoins actuels et des ventes de C. W. No 2 furent faites à 42½c; No 3 C. W. à 41¼c et No 2 pour fourrage de 39¾c à 40c le minot ex-magasin. Il y a eu aussi quelques demandes pour le No 3 C. W. pour expédition de Fort Williams et des ventes de quelques lots ont eu lieu. La demande pour le maïs Américain était tranquille et les prix fermes à 72c le minot ex-magasin.

Nous cotons:

| | | |
|---|------|-------|
| Avoine ferme, avec affaires. Blé d'Inde | | |
| bonne demande aux prix cotés. | | |
| Avoine C.W. No 1 Ext. Fd | 0.41 | 0.41½ |

| | | |
|--------------------------|-------|--------|
| Avoine C.W. No 2 | 0.41½ | 0.42 |
| Avoine C.W. No 3 | 0.40½ | 0.41 |
| Avoine Qué. et Ont. No 2 | 0.39 | 0.39½ |
| Avoine Qué. et Ont. No 3 | 0.38 | 0.38½ |
| Avoine Qué. et Ont. No 4 | | manque |
| Sarrasin (48 lbs.) | 0.64 | 0.65 |
| Mais jaune | 0.00 | 0.77 |
| Blé d'Inde séché au four | | manque |
| Blé d'Inde jaune No 3 | 0.74 | 0.75 |
| (Blé d'Inde nouveau.) | | |
| Orge moulée | 0.51 | 0.53 |

Marché de Montréal

Farines

Il y a eu une meilleure demande des acheteurs étrangers pour la farine de blé de printemps, et comme les offres de prix pour patente d'expédition étaient de 3 d. du chiffre que demandaient les meuniers, des ventes de plusieurs lots se montant à 15,000 sacs furent faites pour l'expédition février-mars, et en plus de ce beau montant d'affaires, d'autres ont eu lieu dans les 1ères et 2èmes qualités pour expédier en Afrique du Sud. La situation du marché local n'a pas changé, les prix étant fermes avec une bonne demande de petits lots pour remplir les besoins actuels, et des ventes de premières patentes furent faites à \$5.40; secondes à \$4.90 et strong Bakers à \$4.70 par baril, en sacs. Il n'y a pas eu de changement dans les qualités de blé d'hiver pour lesquelles la demande est toujours plutôt limitée, car les acheteurs sont assez approvisionnés pour le moment. Les patentes de choix se vendent de \$4.75 à \$5.00; straight rollers, de \$4.35 à \$4.50 le baril, en barils; et ces derniers en jute de \$2.00 à \$2.10 le sac.

Nous cotons:

Patentes du printemps:

| | | |
|-----------------|--------|------|
| Royal Household | 2 sacs | 5.60 |
| Five Roses | 2 sacs | 5.60 |
| Glenora | 2 sacs | 5.10 |
| Harvest Queen | 2 sacs | 5.10 |

Fortes à Boulanger:

| | | |
|----------------|--------|------|
| Bakers Special | 2 sacs | 4.90 |
| Manitoba S. B. | 2 sacs | 4.90 |
| Keetob | 2 sacs | 4.90 |
| Montcalm | 2 sacs | 4.90 |

Patentes d'Hiver:

| | | |
|--|--------|------|
| Straight rollers | 2 sacs | 5.00 |
| Clurona (à pâtisserie) | 2 sacs | 5.80 |
| A do | 2 sacs | 5.30 |
| Farine de blé d'Inde blanc pour boulangers, 2 sacs | | 4.40 |
| Farine de blé d'Inde pour engrais | | 4.50 |
| 2 sacs | | 4.50 |

Farine d'avoine:

| | |
|-------------------------------|------|
| Avoine roulée, sac de 90 lbs. | 2.32 |
| Avoine roulée, baril | 4.90 |

Issues de blé et avoine roulée

La demande pour toutes les lignes d'issues de blé est grande, mais les offres sont petites et les meuniers, dans la plupart des cas, ont survendu pour un certain temps en avance; conséquemment le ton du marché est très ferme avec des prix tendant à hausser. Le son se vend à \$22; shorts à \$24 et middlings à \$27 la tonne, y compris les sacs. Un bon commerce se fait dans les moulées et les prix sont fermes avec des ventes de qualités de pur grain de \$30 à \$32 et les mélangées de \$28 à \$29 la tonne. Il n'y a pas d'autre changement dans la situation du marché pour l'avoine roulée, les prix étant quelque peu irréguliers, mais le plus gros du

commerce se fait à \$4.35 le baril, en barils, et à \$2.05 le sac.

Nous cotons:

Issues de blé:

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Son Man., au char, tonne | 20.00 |
| Gru Man., au char, tonne | 22.00 |
| Middlings d'Ontario, au char, | 27.00 28.00 |
| Moulée pure, au char | 32.00 34.00 |
| Moulée mélangée, au char | 30.00 31.00 |

FOIN PRESSE ET FOURRAGE

Marché de Montréal:

Foin pressé

Il n'y a pas grand changement dans la situation du marché au foin pressé, les prix étant toujours bien maintenus avec une bonne demande des acheteurs locaux pour les meilleures qualités dont les offres sur place ne sont pas trop grandes pour remplir les besoins et des ventes de lots de char de foin No 1 furent faites de \$16 à \$16.50, extra bon No 2 de \$15 à \$15.50, et le No 2 de \$13.50 à \$14 la tonne, ex-voie.

Nous cotons:

| | | |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Foin No 1, pour livraison immédiate | \$14.50 | \$15.00 |
| Très bon, No 2 | 13.50 | 14.00 |
| No 2 | 11.50 | 12.00 |

la tonne, en lots de wagon ex-voie.

Marché facile. Demande médiocre, prix sans changement.

BEURRE

Marché anglais

MM. Sparrow et Mills nous écrivent

de Londres à la date du 16 janvier 1914:

Il y a eu une bonne demande toute la semaine, toutes les qualités se sont écoulées très bien.

Danois. — Ce beurre a été tranquille parce qu'il était généralement cher. Les cotations étaient de 2 kroner (2/4) plus bas.

Australien. — Avec une grande quantité, le commerce a été bon, le non salé est maintenant de 1/- et 2/- plus haut que le salé. Grâce à l'absence du Sibérien, il y a eu une meilleure demande des qualités inférieures.

Nouvelle-Zélande. — Les acheteurs ont été très lents à venir à ce beurre, car cette qualité était très bonne et a été offerte à de plus bas prix. La conséquence a été que le Nouvelle-Zélande a été graduellement réduit pour attirer les acheteurs et ce beurre est de 2/- plus bas que dans le dernier rapport.

Les arrivages coloniaux cette semaine consistent en:

Par vapeur "Mongolia", 40,150 boîtes (Australien).

Par vapeur "Pekcha", 4,775 boîtes (Australien).

Nous cotons:

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Danois, haut choix | 125/0 à 128/0 |
| Sibérien, haut choix | 100/0 à 112/0 |
| Sibérien, choix | 100/0 à 106/0 |
| Sibérien, confiserie | 94/0 à 98/0 |
| Victorien, haut choix, salé | 112/0 à 114/0 |
| Victorien, choix, salé | 108/0 à 110/0 |
| Victorien, haut choix, | |

| | |
|----------------------------------|---------------|
| non salé | 112/0 à 116/0 |
| Victorien, choix, non salé | 108/0 à 110/0 |
| Australien, haut choix, salé | 112/0 à 114/0 |
| Australien, choix, salé | 108/0 à 110/0 |
| Australien, haut choix, non salé | 112/0 à 115/0 |
| Australien, choix, non salé | 106/0 à 110/0 |
| Queensland, haut choix, salé | 112/0 à 114/0 |
| Queensland, choix, salé | 100/0 à 110/0 |
| Queensland, haut choix, non salé | 112/0 à 114/0 |
| Queensland, choix, salé | 106/0 à 110/0 |
| Nouvelle-Zélande | 116/0 à 118/0 |
| Argentine, haut choix, salé | 110/0 à 112/0 |
| Argentine, haut choix, non salé | 110/0 à 112/0 |

FROMAGE

Marché anglais

MM. Sparrow et Mills nous écrivent de Londres à la date du 16 janvier 1914:

La situation est forte et les stocks de fromage Canadien décroissent rapidement. Il y a une bonne demande et les cotations sont fortes.

Nous cotons:

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Canadien, choix à haut choix, blanc | 68/0 à 69/0 |
| Nouvelle-Zélande, haut choix, blanc | 66/0 |
| Nouvelle-Zélande, haut choix, coloré | 67/0 |

LA MELASSE

"Extra Fancy" de la Barbade

MARQUE

"JONES & SWAN"

- Représente la plus haute qualité que l'on puisse obtenir.
- Absolument pure et non adultérée.
- Un produit alimentaire d'une valeur incontestable.
- Que l'on peut se procurer chez les épiciers en gros, dans différentes parties du Canada.

REPRESENTANTS EN GROS

MM. W. S. GOODHUGH & CO., MONTRÉAL.
MITCHELL, & WHITEHEAD, QUÉBEC.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

Table Alphabétique des Annonces

| | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Assurance Mont-Royal... 31 | Connors Bros. 16 | Hall Coal [Geo] 10 | Pink Thos. Ltd..... 47 |
| Autographic Register Co... 40 | Continental Bag & Paper Co 5 | H-O Company 9 | Prêt Immobilier Limitée... 15 |
| | Cottam Bart..... 32 | | Prévoyants du Canada, (Les) 30 |
| | Couillard Auguste..... 32 | International Stock Food Co. 7 | Prevost & Bédard..... 34 |
| | Cowan & Britton..... 48 | International Varnish Co. 38 | |
| Baker & Co. (Walter)..... 14 | Dontigny Hector..... 33 | Jonas & Cie, H.... Couvert 2 | Quebec Steamship..... 48 |
| Banque de Montréal..... 34 | Desmarteau Alex..... 32 | | |
| Banque d'Hochelaga..... 34 | Dom. Canners Co., Ltd.... 3 | Lacaille, Gendreau & Cie.. 14 | Rolland & Fils, J. B..... 32 |
| Banque Nationale..... 34 | Dom. Cartridge Co..... 41 | La Prévoyance..... 32 | |
| Banque Molson..... 34 | Dominion Mercantile Pro- 33 | La Sauvegarde..... 30 | Sherwin Williams..... 37 |
| Banque Provinciale..... 34 | ductive Ass..... 33 | Leslie & Co., A. C..... 38 | Smith E. D 13 |
| Barr Register Co..... 8 | Eddy E. B. Co..... 49 | Liverpool & London & Globe 30 | Snap Co... .. 46 |
| Bélauger & Bélauger..... 32 | Esuhart & Evans.... 30 | Lufkin Rule Co..... 45 | St. Lawrence Sugar Co.... 9 |
| Berry Bros..... 40 | Equitable (Cie d'assurance 34 | | St-Vincent Arrowroot..... 13 |
| Bowser, S F. & Co..... 6 | incendie)..... 34 | Marion & Marion..... 32 | Sun Life of Canada..... 31 |
| British Colonial Fire Ass... 31 | Fairbank N. K..... 12 | Martin-Senour... .. 42 | |
| Brodie & Harvie..... 14 | Fels & Co..... 15 | Mathieu (Cie J. L.)..... 9 | Taylor Forbes Co. Ltd..... 43 |
| Borden Milk Co..... Couvert | Fontaine Henri..... 32 | Matthews-Laing Co..... 7 | Tippet & Co., A. P... .. 7 |
| | Fortier Joseph..... 32 | Maxwell & Sons (David) .. 38 | Tuckett [The G. E. & Son 10 |
| Canada Life Assurance Co.. 31 | Frontenac Brewery..... 11 | McArthur, A 38 | Co]..... 10 |
| Canada Starch Co... .. 4 | Gagnon, P.-A..... 32 | Metropolitan Life Ins. Co.. 30 | Théâtre National Français. 33 |
| Canada Wire & Iron Goods 48 | Garand, Terroux & Cie.... 32 | McGill Cutlery Co..... 45 | |
| Can. Hardware Exhibitors 44 | Gendron Mfg. Co..... 38 | McClary Mfg. Co..... Couvert | Union Mutual..... 31 |
| Ass..... 44 | Gillett Co. Ltd., [E. W.] 16 | Montbriand, L. R..... 32 | United Shoe Machinery Co. 47 |
| Can. Fairbanks Morse Co.. 46 | Gonthier & Midgley..... 32 | Montreal-Canada Ass. Co.. 31 | Ltd..... Couvert |
| Canadian Pacific Ry..... 45 | Grand Trunk Railway.... 45 | Montreal Dairy Co..... 10 | United-States Steel Co. 47 |
| Canadian Salt Co..... 7 | Gunn, Langlois & Cie..... 5 | Mooney Biscuit Mfg. Co.. 14 | |
| Church & Dwight..... 9 | Goodhugh W. S & Co..... 28 | Mott, John P.. & Co..... 14 | |
| Channell Chemical Co..... 29 | | Nova Scotia Steel Co..... 48 | |
| Cie d'Assurance Mutuelle 32 | | | Western Ass. Co..... 30 |
| du Commerce..... 32 | | | Wilks & Burnett..... 32 |
| Clark, Wm..... 15 | | | |



La publicité Nationale a créé la demande—
Voyez à ce que vous ayez en stock l'époussette

O-Cedar Mop

(Fabriquée au Canada)

pour la montrer à chaque client qui entre dans votre magasin.

Nous avons parcouru le pays d'un côté à l'autre, nous avons envoyé l'histoire de la "O-Cedar" dans tout ménage, nous ferons rapidement à ce que la O-Cedar et le nettoyage du plancher aient la même signification.

Vous pouvez voir la grande demande que nous avons créée dans le voisinage de votre magasin. Mettez en stock la O-Cedar et recommandez-là, mettez-là dans votre vitrine—dans cette partie éclairée de votre magasin où les choses se voient si bien ; laissez les gens savoir qu'ils peuvent acheter la O-Cedar chez vous.



Et vous verrez les affaires venir à vous—non pas pour la O-Cedar seule—mais pour d'autres lignes que vous tenez aussi. Car être marchand de la O-Cedar, c'est avoir la réputation de "Confiance".

Demandez aujourd'hui des détails.

Channell Chemical Co., Limited.

369, Sorareu Avenue, TORONTO, Ont.

METROPOLITAN

Life Assurance Co'y

:-: of New-York :-:

(Compagnie à Fonds Social)

Actif.....\$397,965,341.31
 Polices en vigueur au 31 décembre 1912..... 12,837,042.
 En 1912, la compagnie a émis au Canada des polices pour..... 32,185,993
 Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien et de fidèles-commissaires canadiens, exclusivement pour les Canadiens, environ.....\$16,000,000.

Il y a plus de 122,000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.

WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1881

ACTIF, au-delà de \$3,284,179.93

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, Vice-Président.

W. B. MEINLE, Gérant-Général.

C. C. FOSTER, Secrétaire.

Agence de Montréal:

61 RUE ST-PIERRE.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

Feu, Vie, Accident, Cambriolage,
 Bris de glaces, Automobiles,
 Responsabilité des Fonctionnaires

Agents principaux pour :

The Scottish Union & National Ins. Co.
 d'Édimbourg.

German American Insurance Co.
 de New-York.

Nous considérons toutes commandes d'agences de la part de personnes responsables. L'expérience n'est pas absolument indispensable.

Bureau: EDIFICE LAKE of the WOODS

39 rue St-Sacrement,

TELEPHONE MAIN 553 MONTREAL

Assurances

SUN LIFE ASS. CO.

Le rapport de la Compagnie indique une grosse augmentation sur 1912.

Le rapport de la compagnie d'assurance Sun Life of Canada, pour 1913, indique un chiffre d'assurances, en vigueur au 31 décembre dernier, de plus de \$200,000,000. Ce chiffre constitue une augmentation sur 1912 de plus de \$19,000,000. L'actif de \$55,726,347 comporte une augmentation de \$6,120,730 sur l'année précédente. Le revenu total en argent, pour l'année a été de \$13,996,401, soit une augmentation de \$1,663,320.

La compagnie avait le 31 décembre un surplus net sur son passif de \$5,752,986. Au cours de l'année, le montant des nouvelles affaires a été de \$34,290,916, soit une augmentation sur 1912 de \$3,476,507. Une somme d'environ \$5,000,000 a été payée aux porteurs de police, au cours de l'année 1913.

LA "CANADA LIFE".

Une autre année de prospérité pour cette compagnie d'assurance sur la vie.

Les actionnaires de la Canada Life ont pris l'habitude de prévoir chaque année un rapport favorable, et celui qui est publié aujourd'hui n'est pas une exception à la règle. Ce rapport sur toute sa longueur est très satisfaisant, et sous certains aspects il est meilleur que ceux des années passées.

Le montant des polices d'assurance émises par la Compagnie en 1913, se chiffre à plus de \$17,000,000. On a payé aux assurés une somme de \$15,349,000. Le revenu des primes a été de \$4,713,845. Les recettes totales de l'année atteignent la somme énorme de \$8,094,886, soit une augmentation d'à peu près \$700,000 sur l'année précédente. L'actif de la Compagnie est maintenant de \$52,161,795, soit une augmentation de \$3,860,000 sur l'année dernière.

La politique de la Compagnie a toujours été de procéder lentement, mais sûrement, l'ambition des Directeurs étant de faire une Compagnie forte plutôt qu'étendue.

QUELQUES BONNES REPONSES
 AUX OBJECTIONS CONTRE
 L'ASSURANCE-VIE

"Je suis affairé maintenant, je vous téléphonerai quand je pourrai vous recevoir."

ASSUREZ-VOUS

DANS

LA SAUVEGARDE

- 1^o PARCE QUE Ses Taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2^o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3^o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4^o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5^o PARCE QUE Par-dessus tout, elle est une compagnie Canadienne-Française et ses capitaux restent dans la Province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège Social: 7 Place d'Armes

MONTREAL



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal
 DIRECTEURS

Sir Alexandre Lacoste, M. Chevalier, Ecr., William
 Molson Macpherson, Ecr., T. J. Drummond, Ecr.

J. Gardner Thompson, Gérant.
 J. W. Binnie, Assistant-Gérant.

Les Prévoyants du Canada

Assurance Fonds de Pension

CAPITAL AUTORISÉ \$500,000

Achetez des Parts des Prévoyants :

Parce que c'est un placement sans
 pareil :

Parce que c'est, avec la plus petite
 prime, la plus grosse rente ;

Parce que c'est la seule compagnie
 à "Fonds Social" faisant une spécialité
 du Fonds de Pension.

Total de l'actif du Fonds de Pension
 seulement : \$384,936.39.

Bureau à Montréal

Chambre 22,
 Edifio "La Patrie"

Bureau - Chef,

85, rue Dalhousie,
 QUEBEC.

Union Mutual Life Insurance Company, de Portland, MAINE

FRED. E. RICHARDS, Président.

Valeur acceptée de Garanties Canadiennes, détenues par le Gouvernement Fédéral pour la protection des Porteurs de Police, \$1,206,576.

Toutes les polices émises avec Dividendes Annuels sur paiement de la prime annuelle de deuxième année.

Ouverture exceptionnelle pour Agents dans la Province de Québec et l'Etat d'Ontario. S'adresser à

WALTER I. JOSEPH, Gérant.

151 rue St-Jacques, MONTREAL.

Réponse. — Vous ne pouvez jamais m'atteindre au bureau. Je viendrai vous voir le matin.

"J'ai l'intention de m'assurer, mais pas en ce moment."

Réponse. — Quand a-t-on essayé de vous assurer pour la première fois? Il y a dix ans? Si vous aviez pris une assurance lorsque vous pouviez l'avoir à un taux de 25% plus bas que maintenant, votre police aurait été à moitié payée aujourd'hui. Si vous attendez encore dix autres années, votre taux sera encore haussé de 50%. Un homme peut s'excuser de faire une erreur une fois, mais non de faire la même deux fois.

"Je prendrai une police dans six mois."

1ère réponse. — Votre taux changera et vous paierez une plus forte prime aussi longtemps que vous vivrez.

2ème réponse. — Nous refusons annuellement des milliers d'hommes qui n'ont pas voulu s'assurer en temps et lieu. Peut-être votre assurance ne serait-elle pas acceptée à l'examen médical dans six mois.

3ème réponse. — C'est de votre devoir de vous assurer maintenant; réfléchissez combien facilement vous pouvez payer votre première prime.

Avis: — Le renvoi à six mois n'est souvent qu'un prétexte. Un homme peut

UN RESULTAT TYPIQUE

Le 30 octobre 1913, le Dr. J. S. Brownlee de Detroit a écrit ce qui suit au sujet de sa police-dotation, récemment arrivée à échéance: "Le résultat de ma police a été très satisfaisant car les dividendes appliqués à mes primes d'année en année en ont réduit le coût de 25% et la police, qui était d'un montant de \$1,000 m'a donné un rapport au comptant de \$379.14 en plus de son coût, sans compter la protection de l'assurance."

Je souhaite à votre compagnie de continuer à prospérer comme elle le mérite si bien."

Dans chacune des cinq dernières années, les recettes de surplus ont bat tu tous les records précédents. En 1912 ils étaient de plus de \$1,530,000. Ceci explique les dividendes satisfaisants versés aux porteurs de police de la

CANADA LIFE ASSURANCE CO

Bureau-Chef • TORONTO, Ont

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA

D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
Fondée en 1859

Téléphone Bell Main 5381

Actif..... \$557,885.95
Réserve..... \$193,071.19
Autres Valeurs passives.... 20,68
\$213,759.19

Surplus pour les assurés..... \$344,126.76

Bureau - Chef :

EDIFICE DULUTH,

50 rue Notre-Dame Ouest,
angle de la rue St-Sulpice.

MONTREAL.

L. A. Lavallée, Président
Ferd. Pagé, Gérant Provincial

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

(Compagnie Indépendante (Incendie))

Bureaux: 74 rue Notre-Dame Ouest
Cote St-François-Xavier, MONTREAL

RÔDOLPHE FORGET, Président.

J. E. CLEMENT, Jr., Gérant-Général

Sun Life of Canada

Actif \$ 49,605,616.49

Assurances en vigueur.... 182,732,420.00

Ecrivez au Bureau Principal, Montréal, pour vous procurer la brochure intitulée "Prospère et Progressive."

La Compagnie d'Assurance MUTUELLE DU COMMERCE

Contre l'incendie

Actif excédent • • \$550,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT en conformité avec la nouvelle Loi des Assurances de Québec, 8 Edouard VII, Chap. 69. Bureau-Chef; 151 rue Cirouard, St-Hyacinthe

RESPONSABILITE PATRONALE La Prevoyance

Capital \$500,000.00

Aussi: — Accidents, Maladies, Glaces, Vol, Garantie de Fidélité, Garantie de contrats.

ASSURANCE D'AUTOMOBILES

Bureau Chef :

160 rue St-Jacques, • Montréal

Tel. Bell : Main 1626

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, • 2 PLACE D'ARMES, • MONTREAL.

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000 CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays. Pour renseignements de mandez le Guide de l'inventeur qui sera envoyé gratis.
MARION & MARION, 364 rue Université, angle de la rue Ste-Catherine, Edifice de la Banque des Marchands.

NEW VICTORIA HOTEL

H. FONTAINE, PROPRIÉTAIRE
QUEBEC
L'Hôtel des commis-voyageurs.
Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50.

JOSEPH FORTIER Fabricant-Papetier

Atelier de Réglure, Reliure, Typographie, Relief et Gaufrage. Fabrication de Livres de Comptabilité. Formules et fournitures de Bureau.

210 rue Notre-Dame Ouest,
(Angle de la rue St-Pierre). MONTREAL.

PAIN POUR OISEAUX est le "Cottar Seed" fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs en gros.

L. R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,
230 Rue St-André MONTREAL

ALEX. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur
SPÉCIALITÉ: — Liquidation de Faillites, Compromis Effectués.
54, 60, RUE NOTRE-DAME EST
MONTREAL.

GARAND, TERROUX & CIE

BANQUIERS ET COURTIERS
48 rue Notre-Dame Ouest
MONTREAL

TEL. BELL, MAIN 1859

BELANGER & BELANGER

Notaires, Comptables et Commissaires.
TRUST & LOAN BUILDING.
No 30 rue St-Jacques, MONTREAL
Argent à Prêter à 4, 5 et 6%

avoir l'intention d'acheter ses vêtements d'hiver dans trois ou quatre mois, mais lorsqu'il voit un bon complet dans la vitrine d'un tailleur, il entre et l'examine, trouve qu'il en a besoin et l'achète. En assurance, vous rejetez votre chance si vous donnez cette excuse avant d'avoir examiné la police que l'on vous présente.

"Elle coûte trop cher."

Réponse. — Si vous faisiez un dépôt de \$35 à la banque d'épargnes, diriez-vous que cela vous coûte trop cher? Diriez-vous ce soir-là à votre femme que vous avez dépensé \$35 dans la journée? Lorsque vous vous souvenez que l'argent que vous avez payé vous retournera, l'assurance-vie ne vous coûte absolument rien.

"Je suis vieux maintenant, le taux est trop haut."

Réponse. — Lorsque vous aviez 21 ans, vous en aviez 40 autres à vivre et l'on vous aurait fait payer environ un quarantième des \$1,000 comme prime. Maintenant vous avez 50 ans, vous n'avez plus que 20 ans à vivre et l'on vous fait payer un vingtième ou environ \$50 de prime. Vous faites 20 versements au lieu de 40. L'assurance est exactement aussi bon marché et un aussi bon placement.

"J'ai fait une erreur en ne m'assurant pas étant jeune, maintenant il est trop tard."

Réponse. — Vous avez en effet fait une erreur, mais vous avez eu de la chance, vous êtes en ce moment en bonne santé et vous pouvez réparer l'erreur. Vous n'avez réellement pas encore atteint les plus hauts taux de prime. Entre 40 et 50 ans, le taux a monté de \$33 à \$48, une augmentation de \$15. Entre 50 et 60 ans, le taux montera de \$48 à \$77, une augmentation de \$29. Non, il n'est pas trop tard, vous tenez le bon bout, si vous attendez de trop il sera trop tard.

"Je veux en parler à ma femme."

1ère réponse. — Si vous pensez faire un cadeau de Noël à votre épouse, c'est la dernière chose que vous devriez faire.

2ème réponse. — La meilleure épouse vous dira de ne pas tant dépenser d'argent pour elle, spécialement pour une police d'assurance. Elle peut penser que peu lui importe ce qu'il adviendra d'elle si vous mouriez. Vous, comme homme d'affaires, vous connaissez mieux la vie et les affaires qu'elle. Faites votre demande maintenant et lorsque la police viendra, donnez-la à votre femme comme cadeau. Elle l'appréciera cent fois plus.

Avis. — Lorsque vous donnez un prétexte à un agent, vous devriez le lui

GEO. GONTHIER
Licencié Institut
Comptable
H. E. MIDGLEY
Comptable-Incorporé
GONTHIER & MIDGLEY
Comptables & Auditeurs
103 RUE ST-FRS-XAVIER.
Téléphone Adresse télégraphique
Main 2701-519 "Gontley"

La Perle des ENCREs MAURIN.

L'AZULINE—Encre fixe bleu—Noir, ne subissant jamais de décoloration.
LA SYRIENNE—Encre à copier. D'une belle nuance violette en écrivant et devenant ensuite très noire. Cette encre copie plus de six mois après l'écriture.
LA PERSANE—Instantanément noire et brillante. Spéciale pour la comptabilité.
LA PURPURINE—Nouveau Carmin, d'une nuance pourpre très vive, ne subit jamais d'altération.

Toutes ces Encre sont d'une supériorité reconnue, pour la fluidité, l'intensité et les prix relativement de "Bon Marché".

Demandez-les à votre Libraire

La Compagnie J.-B. Rolland & Fils
MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada

Maison Fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie et Quincaillerie, Verres à Vitres, Peintures, Etc.

Spécialité: Poêles de toutes sortes

Nos. 332 & 339 rue St-Paul
Voutes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de Commis-voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du marché.

P. A. GAGNON

Comptable Licencié

(Chartered Accountant)

Chambre 316, 318, 317
Edifice Banque Québec.

11 Place d'Armes, MONTREAL.
Téléphone Bell Main 4912

Arthur W. Wilks. Alexander Burnett

WILKS & BURNETT

Comptables, Auditeurs, Commissaires pour toutes les Provinces.

Règlement d'affaires de Faillites

602 Bâtisse Banque des Marchands

Téléphone Bell Main 5500 MONTREAL

EUGENE PREVOST RODOLPHE BEDARD

PREVOST & BEDARD

Comptables,
Liquidateurs,
Auditeurs.

Spécialité: Règlements de différends
Suite 506 Edifice Royal Trust

107 ST-JACQUES
BELL TEL. MAIN 1056 MONTREAL

Hotel St-Maurice

HOTEL DES VOYAGEURS
Hector Dontigny, Prop.

Chambres de première classe et
Salles d'Echantillons
GRAND'MERE, P. Q.

THE DOMINION MERCANTILE PROTECTIVE COMPANY

G. E. MARTIN,
Comptable, Liquidateur et auditeur.

211 Edifice McGill
MONTREAL
Tel. Main 5126.

Théâtre National Français

Semaine du 2 février 1914

Grande nouveauté pour Montréal
L'OCCIDENT
PAR KISTEMAKERS

donner par écrit afin qu'il puisse le montrer à votre femme. Prenez la police d'abord, elle comprendra mieux la proposition. Si elle la refuse, on peut toujours annuler la police.

"Je ne veux pas laisser une grosse somme d'argent à ma femme pour le dépenser avec un autre mari."

Réponse. — Si vous ne laissez pas votre assurance à votre femme, vous la forcez à se remarier. Si vous voulez qu'elle vous reste loyale, c'est à vous de lui laisser quelque chose pour vivre en plus de votre souvenir.

LA UNION LIFE ASSURANCE CO.

A la demande des actionnaires anglais de la compagnie d'assurance Union Life, le Ministre des Finances du Canada, l'honorable W. T. White, a donné instruction au procureur général de la Province d'Ontario d'émettre des mandats d'arrestation contre les quatre directeurs de la compagnie en liquidation. Ces directeurs sont MM. H. Pollman Evans, président, Dr G. E. Millicamp, vice-président, Harry Symons, C. R., et F. G. Hughes, directeurs-gérants. Les trois premiers sont de Toronto et le dernier de Galt, Ont.

Depuis longtemps le public désirait que des procédures soient prises contre ces personnes. Nous espérons que la justice suivra son cours et que les coupables, si coupables il y a, seront sévèrement punis. Que les causes de ce dé-

sastre financier soient la négligence, l'incompétence ou la malhonnêteté, il est bon qu'un exemple soit fait afin de faire réfléchir ceux qui seraient tentés d'en faire autant, car il n'y a pas de doute que de telles pratiques ébranlent la confiance générale, et les bonnes compagnies d'assurance et le public en souffrent.

RE-EVALUATION DES OBLIGATIONS DE LA CANADA LIFE

Obligations et débetures évaluées sur le système d'amortissement. — Résultat des affaires de l'année dernière

Une des plus intéressantes déclarations faites à l'assemblée annuelle de la Canada Life Assurance Company, où a été présenté le 67ème rapport annuel aux actionnaires, était que les directeurs avaient terminé l'évaluation de toutes les obligations et débetures que possédait la compagnie, sur le système d'amortissement.

Cette ré-évaluation s'est commencée en 1900 et elle s'est terminée en 1913. Pour le profit de ceux qui ne sont pas familiers avec cette méthode d'évaluation, M. E. W. Cox, le président de la compagnie, a expliqué qu'elle était basée sur le prix d'achat original des obligations et débetures, qui sont évaluées en compulsant leur valeur actuelle d'accord avec l'intérêt actuel réalisé si les obligations et débetures sont maintenues jusqu'à maturité. Cette méthode n'affecte en aucune façon soit la valeur ou l'intérêt qui avait été contracté pour leur achat, mais en cas où ces obligations et débetures seraient détenues jusqu'à maturité, ceci permet à la compagnie d'ignorer leur valeur du marché, en dépit de toute fluctuation, la compagnie recevant leur plein montant inscrit au terme spécifié.

Le surintendant de l'assurance pour l'Etat de New-York, dans son rapport pour 1907, écrivait ce qui suit: "Pour les obligations de corporations, lorsqu'elles sont la propriété de compagnies d'assurance-vie, un plan compris par les comptables comme la méthode d'amortissement est démontré comme être scientifique en principe, éprouvé par l'expérience, rapidement appliqué à tous les placements à termes fixes, exempt de tout doute ou de soupçon incident au jugement individuel et équitable comme intérêts entre parties sous un même contrôle, mais ayant droit à la participation impartiale dans les fonds accumulés pour la distribution."

En face d'aussi fortes recommanda-

tions que celle-ci, et en vue du fait que la "Life Presidents' Association of New York" recommande aux différents Etats de l'Union d'adopter cette méthode, comme celle à employer par toutes les compagnies s'y rapportant, M. Cox a pensé que les actionnaires agréeraient qu'une règle très conservatrice a été suivie et que l'actif placé selon cette méthode, se trouve dans la plus forte position possible.

Ventes par les Shérifs

District de Beauharnois

—Dame Jane Cross vs Omérite Hébert.

Une terre située dans la paroisse de Ste-Malachie d'Ormstown, avec bâtisses dessus construites.

Vente à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Malachie d'Ormstown, le 6 février 1914, à 11 heures a.m.

District de Montréal

—Arrick Limited vs James Birchnough.

Trois emplacements dans le quartier Notre-Dame de Grâce, portant les Nos 162, 148, 149 et 150.

Vente au bureau du shérif de Montréal, le 5 février 1914, à 11 heures a.m.

—F. X. Cardinal vs The Frank.

Un lot de terre connu sous le No 10-104, avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Vente au bureau du shérif de Montréal, le 5 février 1914, à 3 heures p.m.

—Les Commissaires d'Ecoles de St-Jean de la Croix vs Maxime Lesage.

Un lot de terre dans le quartier Laurier, portant le No 10-1210, avec les bâtisses sus-érigées.

Vente au bureau du shérif de Montréal, le 6 février 1914, à 10 heures a.m.

District de Rimouski

—Elzéar Gagné vs H. Lepage et O. Lepage.

1° Une maison en bois de 26 x 30 située sur la terre de Alexis Levesque, au 1er rang de la paroisse de St-Ulric;

2° Un emplacement de 100 de profondeur sur le côté nord du 1er rang de la paroisse de St-Ulric, avec bâtisse, circonstances, dépendances sus-construites;

3° Un lot de terre portant le No 51 du 8e rang de la paroisse de St-Damase avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Vente à la porte de l'église de la paroisse de St-Ulric, Rivière Blanche, le 4 février 1914, à 2 heures p.m.

District de St-François

—Samuel McMorine et John McMorine vs Alfred Labrish.

1° Le lot 6B du canton Melbourne;

2° Le lot 7A du canton Melbourne.

Vente en un seul lot avec bâtisses et dépendances sus-érigées, à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Bibiane de Richmond, le 3 février 1914, à 11 heures a.m.

BANQUE DE MONTREAL
FONDEE EN 1817 — CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT
 Capital tout payé.....\$16,000,000.00
 Fonds de Réserve..... 16,000,000.00
 Profits non Partagés..... 1,046,217.80
Siège social : MONTREAL.

Bureau des Directeurs.—Le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., Président Honoraire; H. V. Meredith Ecr., Président; R. B. Angus Ecr., Vice-Président; E. B. Greenshields, Sir. Wm. Macdonald, Hon. Robert Mackay, Sir Thomas Shaughnessy, K. C. V.O.; David Morrice, C. R. Hosmer, A. Baumgarten, C. B. Gordon, H. R. Drummond, D. Forbes Angus, Wm. McMaster.

Sir Frederick Williams-Taylor, Gérant-Général; A. D. Braithwaite, ass. géant-général; A. Macnider, Insp. Chef et Surint. des Succursales, C. Sweeny, Surint. des Suc. de la Colombie Anglaise; F. J. Cockburn, Surint. des Succ. de la Province de Québec; E. F. Winslow, Surint. des Succ. du Nord-Ouest. D. R. Clarke, Surint. des Suc. des Provinces Maritimes et de Terre-Neuve.

Succursales au Canada.—Dans toutes les principales cités et villes des provinces suivantes: Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Provinces du Nord-Ouest, Colombie Anglaise.

Succursales en dehors du Canada.—Grande-Bretagne, Londres, Angleterre, 47 Threadneedle Street E.C.—Sous-agence, 9 Place Waterloo, Pall Mall, S.W.

Etats-Unis, New-York—R. Y. Hebden W. A. Bog. J. T. Molineux, agts 64 Wall Street, Chicago, Spokane, Terre-Neuve: St. John's, Curling, Grand Falls, Mexique, Mexico, D. F.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Fondée en 1900

Siège Central: 7 & 9 Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital autorisé \$2,000,000.00
 Capital payé et surplus au 31 Décembre 1912 \$1,588,866.11

Conseil d'Administration: Président: M. H. LAPORTE, de Laporte Martin & Cie, Administrateur Cédit Foncier Franco-Canadien Vice-Président: M. W. F. CARSLÉ, de la maison en gros Carsley Sons & Co.; Honorable L. BEAUBIEN, Ex-ministre de l'Agriculture M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co." M. ALPHONSE RACINE, de la maison A Racine & Cie, marchands en Bros, Montréal; M. L. J. O. BEAUCHEMIN, propriétaire de la Librairie Beauchemin Ltée.; TANCREDE BIENVENU, Directeur-gérant; J. W. L. FORGET, Inspecteur; J. R. CHOQUET Assistant-Inspecteur; ALEX. BOYER, Secrétaire.

Gonseurs: Président: Honorable Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en chef de la Cour d'Appel; Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien; M. CHEVALIER Directeur-Gérant, Crédit Foncier Franco-Canadien.

58 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau Brunswick

Correspondants à l'Etranger: Etats-Unis: New-York, Boston, Buffalo, Chicago; Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860.

Capital \$2,000,000
 Réserve 1,550,000

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Tra-vellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER,

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, aux plus bas taux.

LA BANQUE MOLSON

INCORPORÉE EN 1855

Bureau Principal, MONTREAL.

CAPITAL PAYÉ \$4,000,000
 FONDS DE RÉSERVE 4,800,000

E. C. PRATT Gérant-Général
 SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

| | | |
|------------------------|----------------------|-----------------------|
| Arthabask | Rue Sainte-Catherine | Richmond |
| Bedford | Avenues du Parc | Roberval |
| Cowansville | et Georges-Emile | Sorel |
| Chicoutimi | Maison-Neuve— | Saint-Césaire |
| Drummondville | Market and Harbour— | Sainte-Flavie Station |
| Fraserville et Rivière | Côte des Neiges— | Saint-Ours, Qué. |
| du Loup Station | Côte St-Paul | Sainte-Thérèse de |
| Knowlton | Boulevard St-Laurent | Blainville |
| Lachine Locks | Saint-Henri— | Victoriaville |
| Montréal-Rue St- | Pierreville | Ville St-Pierre |
| Jacques | Québec | Waterloo |
| | | Berlin, Ont. |

86 Succursales dans tout le Canada.

Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde. Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

LA COMPAGNIE

EQUITABLE

**D'Assurance Mutuelle
 Contre le Feu**

180 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Les nouvelles affaires ont augmenté de 30% dans les premiers six mois de l'année et la Compagnie n'a aucune perte contestée.

Certifié correct

C. A. SYLVESTRE,

Montréal, 1er Juillet 1913.

Auditeur Licencié.

"L'Equitable" couvre toutes ses obligations sans discussion inutile ou coûteuse pour les Réclamants.

BANQUE D'HOCHELAGA 1874-1913

Capital autorisé \$4,000,000
 Réserve 3,625,000 Total de l'Actif au-delà de \$30,000,000
 Capital payé \$4,000,000

DIRECTEURS: M. J. A. Vaillancourt, Président; Hon. F. L. Béique, C. R. Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., N. H. Lemay, Ecr. Hon. J. M. Wilson Col. C. A. Smart, A. A. Larocque, F. G. Leduc, Gérant; Beaudry Lemay Surintendant des Agences; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal—Montréal

BUREAUX DE QUARTIERS

| | | |
|---|---------------------------------|--|
| Ave. Mont-Royal (coin St-Denis) | Pointe St-Charles St-Edouard | DeLorimier Quartier Emard |
| Ave. Mont-Royal (Coin de Lanaudière) | St-Henri St-Viateur | Rue Notre-Dame, Ouest Longue-Pointe |
| Rue Ste-Catherine, Est | Quartier Laurier | Aylwin, (coin Ontario) |
| Rue Ste-Catherine, centre | Villeray | Quartier St-Denis |
| Hochelaga | Verdun (près Montréal) | Quartier St-Marie |
| Longue Pointe | Viauville (près Montréal) | Outremont |
| Maison-Neuve | | |

SUCCURSALES

| | | |
|----------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Berthierville, P. Q. | Maxville, Ont. | St-Hyacinthe, P. Q. |
| Cartierville, P. Q. | Mont-Laurier, P. Q. | St-Jacques l'Achigan, |
| Edmonton, Alta | Prince Albert, Sack. | St-Jacques l'Achigan, P. Q. |
| Fournier, Ont. | Québec, P. Q. | St-Jérôme, P. Q. |
| Hawkesbury, Ont. | St-Roch de Québec, P. Q. | St-Lambert, P. Q. |
| Joliette, P. Q. | Sorel, P. Q. | St-Pierre, Man. |
| Lachine, P. Q. | Sherbrooke, P. Q. | St-Valérien de |
| Laprairie, P. Q. | St. Albert, Alta. | Shefford, P. Q. |
| L'Assomption, P. Q. | Ste-Geneviève de | Trois-Rivières, P. Q. |
| Longueuil, P. Q. | Pierrefonds, P. Q. | Valleyfield, P. Q. |
| Louiseville, P. Q. | St-Boniface, Man. | Vankleek Hill, Ont. |
| | | Winnipeg, Man. |

Emet des Lettres de Crédit Circulaires pour les Voyageurs, payables sur les parties du monde ouvre des crédits commerciaux; achète et es sur es pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements d'assurance sur les principales villes du monde.

La publicité bien faite est loyale et honnête, documentée et raisonnée, directe et vivante.

Finances

REVUE DE LA SEMAINE.

Calendrier financier.

Lundi, 2 février. — Dividendes trimestriels payables:

Actions. — Acadia Loan Corp.; Dominion Steel Corp., priv.; Mexico Tramways Co.; Montreal Tramways Co.; North Atlantic Fisheries, priv.; Nova Scotia Under. Co., priv.; Penman's, Ltd., priv.; Steel Co. of Canada, priv.

Banques. — Banque Nationale; Imperial Bank of Canada; Merchants Bank of Canada; Standard Bank of Canada.

Dividendes semestriels payables:

Obligations. — Canada Bread Co.; Canada Machinery Corp.; Canada Paper Co., 2ème hyp.; Demerara Elec. Co. (Dében.); Mexican L. & P. Co., 1ère hyp.; Monterey Ry. L. & P. Co.; Wayagamack Pulp & Pa. Co.

Actions. — Mount Royal Assurance Co.

Assemblée annuelle: — Ottawa Electric Railway Co.

Mardi, 3 février. — Assemblées annuelles:

Detroit United Railway; Great West Life Ass. Co.; Montreal & St. Lam. T. & D. Co.; Nova Scotia Car Works.

Mercredi, 4 février. — Assemblées annuelles:

Toronto & York Radial Ry.; Toronto Gen. Trusts Corp.; Toronto Power Co.; Toronto Railway Co.

Judi, 5 février. — Assemblées annuelles:

London Street Ry. Co.; Manufacturers Life Ins. Co.; Union Trust Co.

Le rapport annuel du Board of Trade de Montréal, publié jeudi le 22 janvier, est des plus satisfaisants.

Une des plus intéressantes questions qui s'est présentée au cours de l'année a été celle du transport des marchandises et elle a requis de la part des officiers et des membres du Comité des Transports une somme énorme de travail, mais ceux-ci en ont été dédommagés par les résultats obtenus.

Dans son rapport, le Comité des Transports dit: "Votre comité s'est adressé aux compagnies de chemin de fer pour obtenir une révision de l'échelle de taxes pour le transport du fromage de tous les points situés sur la ligne du Grand Tronc et du Pacifique Canadien jusqu'à Sharbot Lake, Kingston et Ottawa, ainsi que de tous les points situés sur la ligne du Brockville, Westport and North Western et du Ottawa & New York. Nous n'avons pas encore reçu la réponse de ces compagnies, mais nous espérons qu'elle sera satisfaisante."

Le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre dernier, accuse un surplus net de \$16,149.61, résultat des plus méritoires, si l'on tient compte du chiffre des dépenses.

Dans leur revue des conditions qui ont existé en Canada durant leur terme d'office, les directeurs sortant de charge disent ce qui suit:

"A la veille de la nouvelle année, le Conseil sortant de

charge constate un changement dans les conditions industrielles qui existaient depuis plusieurs années, non seulement en Canada, mais dans le monde entier. La période d'expansion, commencée il y a environ cinq ans, s'est continuée, mais, tandis que le commerce et l'industrie du pays ont atteint leur plus haut niveau durant l'année qui vient de se terminer, on constate des signes de rajustement et d'emploi de méthodes conservatrices.

"Les statistiques qui viennent d'être publiées confirment le fait que l'année 1913 a surpassé toutes les autres au point de vue de l'activité commerciale et industrielle, surtout durant les premiers six mois; durant la deuxième partie de l'année, un ralentissement s'est produit. La plus grande partie des manufactures ont eu de l'ouvrage jusqu'à la fin de l'année, mais, dans la plupart des lignes, les commandes ont été moins fortes que durant les premiers six mois. Cet état de choses n'a pas seulement existé en Canada, mais aussi aux Etats-Unis et en Europe."

Dividendes déclarés.

La Banque de Québec a déclaré son dividende trimestriel régulier de 1¼ pour cent payable le 2 mars aux actionnaires inscrits de 17 février.

Augmentation de capital.

Les actionnaires du Ottawa Power ont reçu une circulaire leur expliquant les conditions auxquelles leur est offerte l'émission de \$700,000.

Le droit de souscrire viendra à échéance le 1er avril; les versements seront exigibles à raison de 20 pour cent, le 1er avril, et par versements égaux de 20 pour cent, le 1er de chaque mois, en suivant.

Les sommes versées porteront dividende proportionnel et l'action est vendue au pair aux actionnaires actuels de la compagnie.

* * *

La Banque d'Ottawa a déclaré son dividende trimestriel régulier de 3 pour cent payable le 2 mars aux actionnaires inscrits le 16 février.

* * *

Montreal Power Co. — Dividende de 2½ pour cent, payable le 16 février aux actionnaires enregistrés avant le 31 janvier.

A. MacDonald Co. — Dividende 1½ pour cent sur les actions privilégiées, pour le trimestre terminé le 31 décembre dernier, payable le 31 janvier aux actionnaires enregistrés avant le 21 janvier.

Dominion Bridge. — Dividende de 2 pour cent, payable le 16 février prochain aux actionnaires enregistrés avant le 31 janvier.

INFORMATIONS FINANCIERES

| Actions Ordinaires et Actions Privilégiées | Capital payé | Réserve | Prix des Actions | Taux du dernier Dividende | Dernière cote | |
|--|--------------|--------------|------------------|---------------------------|---------------|---------------|
| | | | | | Au 20 janvier | Au 27 janvier |
| BANQUES | | | | | | |
| Banque de Montréal | \$16,000,000 | \$16,000,000 | \$100.00 | 10% | 231 | 243½ |
| Banque de Québec | 2,730,560 | 1,306,962 | 100.00 | 7% | 117 | |
| Banque de la Nouvelle-Ecosse | 5,997,550 | 10,886,570 | 100.00 | 14% | 258 | 260 |
| Banque de Toronto | 5,000,000 | 6,000,000 | 100.00 | 11% | | |
| Banque Molson | 4,000,000 | 4,800,000 | 100.00 | 11% | 200 | 204½ |
| Banque Nationale | 2,000,000 | 1,550,000 | 100.00 | 8% | *130 | 130 |
| Banque des Marchands du Canada | 6,900,000 | 6,511,050 | 100.00 | 10% | *181 | 185½ |
| Banque Provinciale | 1,000,000 | 575,000 | 100.00 | 6% | | |
| Banque Union du Canada | 5,000,000 | 3,400,000 | 100.00 | 8% | 138½ | 143 |
| Banque Canadienne du Commerce | 15,000,000 | 13,500,000 | 50.00 | 10% | 204 | 212½ |
| Banque Royale du Canada | 11,560,000 | 12,560,000 | 100.00 | 12% | 221½ | 225 |
| Banque d'Hochelaga | 4,000,000 | 3,625,000 | 100.00 | 9% | 149½ | 150½ |
| Banque d'Ottawa | 4,000,000 | 4,750,000 | 100.00 | 12% | | 204 |
| Banque Impériale du Canada | 6,974,380 | 7,000,000 | 100.00 | 12% | | |
| Bank of British North America | 4,866,666 | 2,920,000 | 100.00 | 8% | | |
| CHEMINS DE FER | | | | | | |
| Canadian Pacific Railway (Ordinaires) | 180,000,000 | 146,283,497 | 100.00 | 10% | **212½ | 212 |
| Duluth S.S. & A. Railway (Ordinaires) | 12,000,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 10,000,000 | | 100.00 | | | |
| Minn. St. Paul & Soo Railway (Ordinaires) | 20,832,000 | | 100.00 | 7% | 128 | 130½ |
| do do do (Préférentielles) | 10,416,000 | | 100.00 | 7% | | |
| TRAMWAYS ELECTRIQUES | | | | | | |
| Detroit United Railway | 12,500,000 | 21,887,000 | 100.00 | 6% | 72½ | 72½ |
| Duluth Superior Traction | 3,500,000 | 2,500,000 | 100.00 | 5% | | |
| Halifax Electric Railway | 1,400,000 | 600,000 | 100.00 | 7% | | |
| Havana Electric Railway (Ordinaires) | 7,500,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 5,000,000 | | 100.00 | 6% | | |
| Illinois Traction (Ordinaires) | 9,564,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 5,000,600 | 24,957,813 | 100.00 | 6% | 91½ | 92 |
| Mexican Light & Power (Ordinaires) | 13,585,000 | | 100.00 | 4% | 37½ | 42 |
| do do do (Préférentielles) | 2,400,000 | | 100.00 | 7% | | |
| Montreal Street Railway | 10,000,000 | 4,420,000 | 100.00 | 10% | | 207 |
| Porto Rico Railway | 3,000,000 | 2,941,500 | 100.00 | | | 62 |
| Quebec Railway, Light & Power | 9,300,500 | 8,654,400 | 100.00 | | 14½ | 16½ |
| St. John Railway | 800,000 | | 100.00 | 6% | | |
| Brazilian | 10,000,000 | 6,000,000 | 100.00 | 6% | 83½ | 88½ |
| Toledo Railway & Light | 12,000,000 | 13,257,000 | 100.00 | | | |
| Toronto Railway | 8,000,000 | 3,992,326 | 100.00 | 7% | 138 | 139½ |
| Tri-City Railway & Light (Ordinaires) | 9,000,000 | | 100.00 | | | |
| do do do (Préférentielles) | 2,825,000 | 8,068,000 | 100.00 | 6% | | |
| Twin City Rapid Transit (Ordinaires) | 20,100,000 | 19,503,000 | 100.00 | 6% | 107 | 107 |
| do do do (Préférentielles) | 3,000,000 | | 100.00 | 7% | | |
| Winnipeg Electric Street Railway | 6,000,000 | 5,578,000 | 100.00 | 10% | 193½ | 203½ |
| ALCRES INDUSTRIELLES | | | | | | |
| Canadian Car & Foundry (Ordinaires) | 3,500,000 | | 100.00 | 8% | 58 | 60 |
| do do do (Préférentielles) | 5,000,000 | 3,500,000 | 100.00 | 7% | 95 | |
| Canada Cement (Ordinaires) | 13,500,000 | | 100.00 | | 30 | 28½ |
| do do do (Préférentielles) | 10,500,000 | 5,000,000 | 100.00 | 7% | 92½ | 90 |
| Canadian Converters | 1,733,500 | 474,000 | 100.00 | 4% | 39 | 39 |
| Dominion Steel Co. | 35,000,000 | | 100.00 | 4% | 39 | 39½ |
| Dominion Textile Co. (Ordinaires) | 5,000,000 | | 100.00 | 6% | 82½ | 82½ |
| do do do (Préférentielles) | 1,859,030 | 3,040,275 | 100.00 | 7% | 101 | 102½ |
| Lake of the Woods Milling Co. (Ordinaires) | 2,100,000 | | 100.00 | 8% | | 131 |
| do do do (Préférentielles) | 1,500,000 | 1,000,000 | 100.00 | 7% | | |
| Montreal Cottons Ltd (Ordinaires) | 3,000,000 | 500,000 | 100.00 | 8% | | 51 |
| do do do (Préférentielles) | | | | 7% | | 100 |
| Nova Scotia Steel & Coal (Ordinaires) | 6,000,000 | | 100.00 | 6% | 70½ | 72 |
| do do do (Préférentielles) | 1,030,000 | 6,000,000 | 100.00 | 8% | | |
| Ogilvie Flour Mills Co. (Ordinaires) | 2,500,000 | | 100.00 | 8% | 117 | 119 |
| do do do (Préférentielles) | 2,000,000 | 457,263 | 100.00 | 7% | | |
| Penmans, Limited (Ordinaires) | 2,150,600 | | 100.00 | 4% | 49 | |
| do do do (Préférentielles) | 1,075,000 | 2,000,000 | 5.00 | 6% | | |
| DIVERS | | | | | | |
| Bell Telephone Co. | 12,500,000 | 3,649,000 | 100.00 | 8% | 141½ | 149½ |
| Mackay Companies (Ordinaires) | 50,000 | | 100.00 | 5% | 77½ | 84 |
| do do do (Préférentielles) | 50,000,000 | | 100.00 | 4% | 67 | 68 |
| Montreal Light, Heat & Power | 17,000,000 | 10,107,000 | 100.00 | 10% | 218½ | 219½ |
| Montreal Telegraph | 2,000,000 | 100,000 | 100.00 | 8% | 136 | |
| Ottawa Light, Heat & Power Co. | 1,511,500 | 730,000 | 100.00 | 10% | 162 | 167½ |
| Richelleu & Ontario Navigation Co. | 3,132,000 | 1,123,573 | 100.00 | 8% | 111½ | 111½ |
| Shawinigan Water & Power Co. | 7,000,000 | 5,000,000 | 100.00 | 6% | 136 | 136½ |
| MINES | | | | | | |
| Crown Reserve | 1,999,957 | | 1.00 | 60% | 1.73 | 1.85 |
| International Coal Mining (Ordinaires) | 500,000 | | 100.00 | 7% | | |
| do do do (Préférentielles) | | | 100.00 | 7% | | |

FORCE

La

PROSPERITE

CANADA LIFE

ASSURANCE COMPANY

EN 1913 A EU

une autre année pleine de succès.

ETAT FINANCIER

Du 67ème Rapport annuel tel qu'il était au 1er Janvier 1914.

| ACTIF | |
|--|-----------------|
| Obligations Gouvernementales, Municipales et autres, actions et Débentures. | \$19,200,540.83 |
| Hypothèques sur immeubles..... | 19,080,829.91 |
| Prêts sur Polices..... | 7,901,618.72 |
| Propriété de la Compagnie— (y compris les édifices à Toronto, Montréal, Hamilton, Ottawa, St-Jean, Winnipeg, Regina, Edmonton, Calgary, Vancouver et Londres, Angleterre) .. | 3,580,134.60 |
| Prêts sur obligations, actions, etc..... | 154,520.67 |
| Primes en transit et différées (net)..... | 795,141.80 |
| Intérêts et rentes accrues..... | 1,206,844.23 |
| Argent en mains et dans les banques.... | 236,134.05 |
| | <hr/> |
| | \$52,161,794.81 |

| RECETTES | |
|-------------------------------|----------------|
| Revenu des primes (net) | \$5,606,452.43 |
| Intérêts, etc..... | 2,488,433.27 |

La CONTINUELLE AUGMENTATION DU SURPLUS GAGNÉ en 1913 par la CANADA LIFE est due à trois facteurs:

UN GAIN SUBSTANTIEL DANS LES INTÉRÊTS.

UN TAUX SATISFAISANT DE MORTALITÉ.

UN BAS TAUX DE DÉPENSES.

| PASSIF | |
|---|-----------------|
| Fonds de Ré-erve (Hm. 3½% et 3%).... | \$44,276,400.00 |
| Réclamations de décès en cours de règlements..... | 255,488.35 |
| Fonds des réclamations par versement... | 197,524.00 |
| Dividendes aux détenteurs de polices en cours de paiement..... | 22,755.86 |
| Réserve pour polices qui pourraient être remises en vigueur..... | 86,799.00 |
| Autres obligations | 139,549.21 |
| Surplus total au compte des détenteurs de polices. (Hm. 3½% et 3%)..... | 7,183,278.39 |
| | <hr/> |
| | \$52,161,794.81 |

| PAIEMENTS | |
|---|----------------|
| Réclamations pour décès (y compris \$142,157.34 pour additions de Bonus) | \$1,729,247.74 |
| Dotations à Maturité (y compris \$34,275.96 pour additions de bonus) | 413,686.96 |
| Dividendes payés aux détenteurs de polices (Exclusivement des additions de bonus)..... | 166,490.07 |
| Valeurs remises de polices..... | 390,038.78 |
| Annuités payées | 158,552.56 |
| Total payé aux détenteurs de Polices.... | \$2,878,016.11 |
| Commissions, Salaires, etc..... | \$853,400.42 |
| Taxes, Primes du Gouvernement, Dividende des actions, etc..... | 458,797.79 |
| Excès des recettes sur les paiements..... | 3,904,671.38 |
| | <hr/> |
| | \$8,094,882.70 |

\$8,094,885.70

L'ACTIF DE LA CANADA LIFE SE MONTE ACTUELLEMENT A **\$52,161,794.81**

LES PAIEMENTS FAITS AUX DÉTENTEURS DE POLICES EN 1913 SE SONT MONTÉS A **2,878,016.11**

QUELQUES FAITS REMARQUABLES:

LE SURPLUS GAGNÉ était de \$1,709,960.00 le record dans l'histoire de la Compagnie.
 LE REVENU était de \$8,094,885, une grosse augmentation sur l'année précédente.
 L'ACTIF a été augmenté de \$3 860,270. LE TOTAL DE L'ACTIF est de \$52,161,794.
 LE TOTAL DES ASSURANCES en Force est de \$153,121,364. une augmentation de \$8,273,000 dans l'année

Le taux de l'intérêt a encore été amélioré et la mortalité de l'année a été mieux que l'on ne s'y attendait, et tout cela avec un bas taux de dépenses contribue à faire un record de surplus.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

TORONTO
Gendron
CANADA
TRADE MARK
REG.

MANUFACTURIERS DE

Véhicules pour Enfants. Meubles en osier. Accessoires pour chambres de toilette, Et chaises pour invalides.



Exigez toujours la Marque de Commerce "GENDRON."
 DEMANDEZ LE CATALOGUE DESIRE.

THE GENDRON MFG. CO., Ltd,
 TORONTO, Canada.

Tôles Galvanisées



"Queen's Head"!

Le type du genre depuis un demi-siècle.

Jamais égalées comme qualité.

CANADA

A. C. LESLIE & CO., LIMITED.

MONTREAL

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3
 Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser
 Produits du Goudron. Papier à Tapisser et à Imprimer
 Papier d'Emballage Brun et Manille.

Fabricants du Feutre Goudronné

"BLACK DIAMOND"

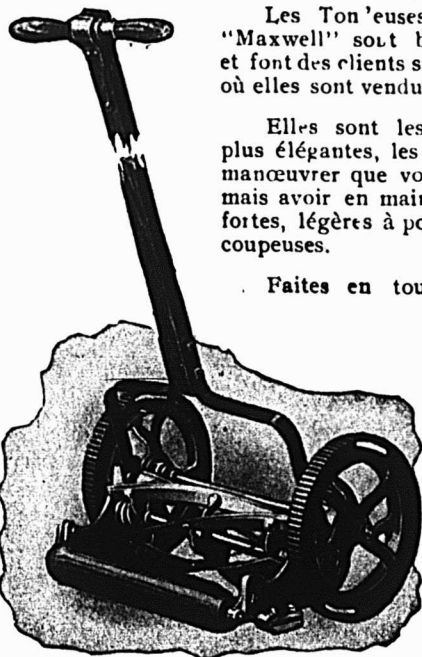
Alex. McArthur & Co., Limited

82 RUE MCGILL, MONTREAL

Manufacture de Feutre pour Toitures: Rues du Havre et Logan
 Moulin papier, Joliette Qué.

Donnez vos commandes maintenant pour 'es

TONDEUSES DE PELOUSES **MAXWELL**



Les Ton'euses de Pelouse "Maxwell" sont bien annoncées et font des clients satisfaits partout où elles sont vendues.

Elles sont les tondeuses les plus élégantes, les plus faciles à manœuvrer que vous puissiez jamais avoir en mains—bien faites, fortes, légères à pousser et jolies coupeuses.

Faites en toutes grandeurs, avec roues de 8 à 10 pouces et avec 3 ou 4 lames coupantes. C'est le moment de donner vos commandes pour le commerce de 1914. Les Tondeuses "Maxwell" signifient des profits faciles.

Ecrivez aujourd'hui pour avoir un catalogue.

DAVID MAXWELL & SONS,
 ST. MARY'S, ONT.

De Réputation Internationale

La marque de Vernis reconnue comme la première dans le monde entier et dont le détaillant peut pousser la vente avec entière satisfaction.
 Les Vernis et spécialités de Vernis

INTERNATIONAL

ont soutenu leur réputation depuis plus de quarante ans. Ils sont le produit de l'expérience, du grand soin et du mélange attentif des ingrédients; chaque bidon est garanti contenir une Pleine Mesure Impériale.

Mettez en vedette la Marque International.

INTERNATIONAL VARNISH CO.
 1820

TORONTO

WINNIPEG

Manufacture Canadienne de Vernis Etalons.

NEW-YORK
BERLIN

CHICAGO
BRUXELLES

LONDRES
MELBOURNE

La plus grande manufacture du monde et la première qui ait établi des étalons définitifs de qualité.

Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture Matériaux de Construction, Etc.

LE COMMERCE DES POELES EN 1914. (Suite)

"Nous attendons avec confiance une grosse année," écrit un autre, "les marchands de gros de l'Ouest ne peuvent même avoir un gros stock, car ils en ont eu très peu, et leurs demandes pour une prompte livraison indiquent qu'ils s'attendent à disposer immédiatement de ce qu'ils ont en stock. Aussi loin que nous pouvons voir, les marchands de gros de l'Ouest ne prennent seulement qu'assez de stock pour suffire à la clientèle, et nous croyons possible que le commerce de l'Ouest sera meilleur que d'ordinaire durant les trois premiers mois de l'année prochaine.

En tout cas, il y aura certainement une certaine quantité de poêles vendus durant la première moitié de l'année, et comme les marchands de gros (du moins les nôtres) n'ont pas de stock en main, ces poêles devront venir des manufacturiers aussitôt que la demande s'ouvrira. Pour le commerce de l'Est, nous nous attendons à une considérable augmentation, car les marchands en général, n'ont pas donné d'aussi grosses commandes d'automne que d'ordinaire. En général, nous ne pouvons douter que le commerce de 1914 sera bien plus considérable qu'en 1913, et nous-mêmes nous allons en faire une année "porte-drapeau".

Un manufacturier de l'Est écrit: "Il y a une bien plus grande sensation d'optimisme que jamais dans les Basses Provinces, et elle est basée sur une bonne fondation; aussi je pense que dans l'avenir nous pouvons baser avec certitude nos calculs sur un développement continu du reste du Canada."

"Nous n'avons aucune raison," dit un manufacturier d'Ontario, "d'être pessimistes à propos du commerce de 1914 dans le Nord-Ouest, car nous avons toute confiance que les affaires reviendront à des conditions plus normales lorsque la récolte de 1914 sera en vue. Tant qu'au commerce de l'Ontario et de Québec, il devrait être bon, sinon meilleur qu'en 1912 et 1913."

Les manufacturiers que nous avons cotés, sont tous grands et importants, faisant affaires dans toute l'étendue du pays. Quoique leurs opinions ne s'accordent pas dans chaque détail, il est

bien évident qu'ils le font dans les points les plus vitaux. Et ces points sont à l'effet que 1914 verra de meilleures conditions commerciales, si ce n'est tôt, du moins dans l'automne de cette année.

En vue du plus grand nombre de colons qui sont venus durant l'année passée et de la grande augmentation de superficie défrichée, à cause de cela et de l'exceptionnelle douce température de l'automne et du commencement de l'hiver derniers, il est probable que cette superficie sera mise en culture, l'Ouest devrait avoir même une plus grande récolte de grains qu'en 1913. La qualité, naturellement, dépendra grandement des conditions climatiques.

Dans les prévisions pour 1914, il y a beaucoup de place pour l'optimisme; il y a peu d'encouragement pour le pessimisme.

EXPOSITION ET CONVENTION DE QUINCAILLERIE

Du 16 au 21 février 1914.

L'inauguration de l'exposition d'Ottawa qui est en ce moment très proche, montre un intérêt croissant chaque jour. Il est particulièrement heureux de noter le nombre des marchands de Québec qui ont signifié leur désir d'aller à Ottawa.

Des demandes à propos des taux de chemins de fer et autres renseignements arrivent chaque jour. Pour le profit de nos lecteurs, nous allons expliquer brièvement que les billets peuvent être achetés pour Ottawa de tous les points du Canada, excepté la Colombie Anglaise, au prix d'un simple passage pour tout le voyage aller et retour. Pour s'assurer le taux d'un simple passage, il est nécessaire de demander à votre agent des billets de vous vendre un billet sur le plan de certificat de convention, et lorsque vous présenterez ce certificat à Ottawa, un billet de retour sera émis sans frais, excepté 25c pour certifier le billet.

La désastreuse explosion à Howick Hall, la semaine dernière, qui a endommagé la bâtisse que l'on devait employer pour l'exposition, a eu le résultat que l'on s'est procuré une plus grande et plus belle bâtisse que la première pour

cette exposition. Les manufacturiers ont déployé une grande énergie et ont agi promptement pour se procurer de nouveaux locaux. M. F. M. Tobin, le secrétaire de la Canadian Hardware Manufacturers' Association, arrivé à Ottawa dans les vingt-quatre heures après l'explosion, s'est assuré de nouveaux quartiers et a notifié les journaux immédiatement que l'exposition se ferait sans interruption.

Au point de vue éducationnel, pour le service actuel et le bénéfice du marchand, aucune meilleure méthode de distribution de renseignements ne peut être imaginée que l'exposition que les manufacturiers ont établie à cette fin. Elle permet au marchand de comparer les prix des articles sur place; d'obtenir des renseignements sur la marchandise qu'il tient en stock, et ce, d'une façon telle, qu'il en acquiert une éducation complète et permanente. Chaque marchand devrait faire son possible pour assister à cette exposition, et, si possible, y amener son commis, ou envoyer son commis. Ceci est à la portée de tout marchand, car les taux pour le voyage sont bas, et des prix très favorables ont été accordés par les hôtels pour l'accommodation durant la semaine.

Les divertissements qui seront fournis par les manufacturiers au commerce visiteur, est une attraction que l'on ne peut négliger, et ainsi, la semaine sera non seulement profitable au marchand, mais ce sera aussi une agréable semaine pour lui.

N'oubliez pas d'amener les dames avec vous si vous pouvez le faire, car une attention et des soins spéciaux sont donnés à l'accommodation et au confort des dames qui assisteront à cette exposition avec les commerçants.

Le train spécial quittera Montréal le lundi soir. Les marchands qui prendront ce train le trouveront entièrement composé de marchands allant à l'exposition. Ceci rendra le voyage plaisant de Montréal à Ottawa, mais il n'est pas nécessaire de prendre ce train si vous désirez en prendre un autre pour aller à Ottawa durant la semaine, mais si c'est votre intention de le prendre, assurez-vous que votre billet du Grand-Tronc porte de Montréal à Ottawa.

Cette annonce est-elle bonne?—Oui. Pourquoi?

Pouvez-vous nous le dire? Certainement. Alors dites-le nous.

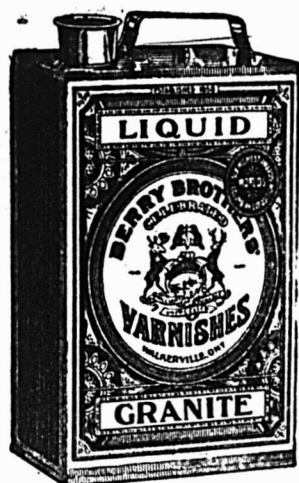
Au marchand détailleur. Monsieur :

Avez-vous réfléchi longtemps, assez pour établir votre responsabilité envers vos commis aussi bien que celle de vos commis envers vos clients et vous-même? Naturellement vous avez réfléchi et vous vous êtes pourvu d'un système pour arriver à ce but.

Ceci étant donné, nous désirons que vous fassiez connaissance avec "SHOUPERIOR" qui est maintenant employé par des marchands au Canada et dans toute l'étendue des Etats-Unis, pour protéger la maison, c'est-à-dire vous, vos commis et vos clients, et vous donner le maximum d'efficacité, éliminant toutes dépenses inutiles. Si cette ligne vous intéresse et que vous aimiez à savoir au juste comment ceci s'accomplit par "SHOUPERIOR," nous vous invitons à écrire sur votre papeterie, à notre "Bureau de Coopération, Systèmes et Modèles," qui est maintenu entièrement pour votre usage, "gratuitement" C'est une partie de notre service.

"Souvenez-vous que vous ne pouvez dépenser un dollar avec nous à moins qu'il ne soit évident que vous en profitez. Demandez le Système de Détail. "Safeguard," Sub. 10. Form C3.

AUTOGRAPHIC REGISTER CO., OF CANADA LIMITED, 10 RUE ST. PIERRE, MONTREAL



Vous devriez insister pour avoir ce vernis à plancher.

Le fameux "Liquid Granite" de Berry Brothers est l'étalon depuis des générations. Il résiste bien à toutes les plus rudes épreuves de durée et de détérioration.

Il a un bon aspect, une bonne durée et est le produit d'une expérience de 55 ans. Ce n'est pas tant le montant que vous payez que ce qu'on vous vend qui détermine la valeur d'un vernis.

Le "Liquid Granite" est un vernis d'une si remarquable souplesse et élasticité que, bien que le bois recouvert de ce vernis puisse se bossuer à la suite d'un coup, le vernis cèdera sans craquer et, si on le lave à l'eau savonneuse, il n'en sera pas affecté. Si vous achetez le "Liquid Granite" de Berry Brothers, vous SAVEZ que vous avez un produit de qualité—pourquoi faire des essais avec quelque chose qu'on PRÉTEND aussi bon ?

1858

BERRY BROTHERS

1914

Les plus grands manufacturiers de vernis du monde entier.

WALKERVILLE,

ONTARIO

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

(Ferronnerie) Marché de Montréal

LA SITUATION.

Il n'y a encore aucun changement dans la situation du marché de la quincaillerie et ferronnerie. Les prix n'ont subi aucun changement et sont toujours fermes. Le commerce est bon pour cette époque de l'année et les rentrées de l'argent se font assez bien.

Nous cotons:

| | | |
|-------|-----------|--------|
| 1/8 | 100 pieds | 6.00 |
| 1/4 | 100 pieds | 8.50 |
| 3/8 | 100 pieds | 11.50 |
| 1 | 100 pieds | 17.00 |
| 1 1/4 | 100 pieds | 23.00 |
| 1 1/2 | 100 pieds | 27.50 |
| 2 | 100 pieds | 37.00 |
| 2 1/2 | 100 pieds | 58.50 |
| 3 | 100 pieds | 76.50 |
| 3 1/2 | 100 pieds | 92.00 |
| 4 | 100 pieds | 109.00 |

PLOMBERIE

Tuyaux de plomb

Les prix sont de 7.50 moins 5% pour tuyaux en plomb et de 9.00 pour tuyaux de plomb composition moins 5%.

Tuyaux de renvoi en font et accessoires

Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux légers, 60%; tuyaux moyens et extra-forts, 65%, et accessoires légers, moyens et extra-forts, 70%.

Tuyaux en fer

Tuyaux noirs: 1/4 pouce à 3/8 pouce, 65 p.c.; 1/2 pouce, 70 p.c.; 3/4 à 2 pouces, 74 1/2 p.c.; 2 1/2 à 4 pouces, 74 p.c.

Nous cotons, prix de la liste:

| | | |
|-------|-----------|--------|
| 1/4 | 100 pieds | 6.00 |
| 1/2 | 100 pieds | 6.00 |
| 3/8 | 100 pieds | 8.50 |
| 1/2 | 100 pieds | 11.50 |
| 3/4 | 100 pieds | 17.00 |
| 1 | 100 pieds | 23.00 |
| 1 1/4 | 100 pieds | 27.50 |
| 1 1/2 | 100 pieds | 37.00 |
| 2 | 100 pieds | 58.50 |
| 2 1/2 | 100 pieds | 76.50 |
| 3 | 100 pieds | 92.00 |
| 3 1/2 | 100 pieds | 109.00 |

Tuyaux galvanisés

Tuyaux galvanisés: 1/4 à 3/8 pouce, 50 p.c.; 1/2 pouce, 59 p.c.; 3/4 à 2 pouces, 64 1/2 p.c.; 2 1/2 à 4 pouces, 64 p.c.

Nous cotons, prix de liste:

| | | |
|-----|-----------|------|
| 1/4 | 100 pieds | 6.00 |
|-----|-----------|------|

Tuyaux en acier

| | | |
|--------------|-----------|-------|
| 2 pouces | 100 pieds | 9.60 |
| 2 1/2 pouces | 100 pieds | 12.25 |
| 3 pouces | 100 pieds | 13.30 |
| 3 1/2 pouces | 100 pieds | 15.55 |
| 4 pouces | 100 pieds | 19.80 |

Fer-blanc Charcoal

Nous cotons: 1 c. 14 x 20 4.65

Fer-blanc en feuilles

X. Extra par X et par casé 1.00

suivant qualité.

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au coke — Lydbrook ou égal 4.45

IC, 14 x 20, base bte 4.45

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au Charbon—Terne-Dean ou égal

IC, 20 à 28 bte 7.40

(Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net)

Feuilles étamées

XX. 14 x 60, gauge 26 lb. 0.07 0.07 1/2

72 x 30 gauge 24, 100 lbs. 8.50

72 x 30 gauge 26, 100 lbs. 9.00

Tôles galvanisées "Canada"

Nous cotons: 52 feuilles, \$4.65; 60 feuilles, \$4.90.

Tôles noires

| | | |
|-----------|--|------|
| Feuilles: | | |
| 22 à 24 | | 2.65 |
| 26 | | 2.75 |
| 28 | | 2.85 |

Tôles galvanisées

| | | | | |
|--------------------------|------|--------|------|----------|
| Nous cotons à la caisse: | | | | Fleur de |
| Gorbals | | Queens | | Lis |
| Best | Best | Comet | Head | |
| 28 G | 4.40 | 3.95 | 4.40 | 4.20 |
| 26 G | 4.20 | 3.50 | 4.20 | 3.95 |
| 22 à 24 G | 3.75 | 3.45 | 3.75 | 3.45 |
| 16-20 | 3.65 | 3.20 | 3.65 | 3.35 |

Les prix de la marque Comet sont plus tôt à la hausse.

Tôles Noires "Canada".

| | |
|-------------|------|
| 5a Feuilles | 2.75 |
| 60 Feuilles | 2.80 |
| 75 Feuilles | 2.90 |

Apollo

| | |
|---|------|
| 10 1/2 oz=28 Anglais | 4.35 |
| 28 G.=26 Anglais | 4.10 |
| 26 G | 3.85 |
| 24 G. | 3.60 |
| 22 G. | 3.60 |
| 16 à 20 G. | 3.45 |
| Moins d'une caisse, 25c de plus par 100 livres. | |
| 28 G. Américain équivalent à 26 G. Anglais. | |
| Petite tôle 18 x 24 52 feuilles | 4.45 |
| Petite tôle 18 x 24 60 feuilles | 4.70 |

Soudure

Les prix sont plus élevés de 1c par lb. Nous cotons: barre demi et demi, garantie, 25 1/2c; do, 23c "Wiping", métal pour plombiers.

QUINCAILLERIE

Boulons et noix

Très ferme et à la hausse.
Nous cotons:
Boulons à voitures Norway (\$3.00) 50 et 10 p.c.
Boulons à voitures carrés (\$2.40) 60 et 10 p.c.
Boulons à voitures (\$1.00): grandeurs. 1 et moindres, 60 et 10 p.c.; 7/16 et au-

APPRÉCIEZ NOTRE SERVICE

La coopération entre notre manufacture et nos départements de ventes nous a permis de mettre sur le marché les Cartouches Dominion, un produit parfait qui est devenu une partie attrayante et s'écoulant rapidement de notre stock. Nos ventes garantissent ce que nous disons et notre intérêt dans vos ventes de

CARTOUCHES



DOMINION

"Fabriquées au Canada pour

les Sportsmen Canadiens."

nous fait vous offrir la coopération de notre département de publicité durant l'année courante. Il nous fait plaisir de faire cette offre, car elle vous rapportera de bonnes affaires si vous voulez en profiter.

DOMINION CARTRIDGE COMPANY LIMITED, MONTREAL.

Le succès d'un commerce dépend absolument de la satisfaction donnée à la clientèle, et rien ne peut satisfaire un client davantage que la qualité.



Les Peintures

MARTIN - SENOUR

100% Pure

et toute la ligne de Produits

MARTIN - SENOUR

VERNIS, EMAUX, etc.,

étant de qualité supérieure, il s'ensuit que nos agents distributeurs ont l'avantage sur leurs oppositions.

La campagne d'annonces que nous entreprenons pour le printemps dans presque tous les journaux et revues du pays saura contribuer à stimuler la vente, et chacun en retirera son profit.

S'il n'y a pas d'agent chez vous, écrivez de suite, et prenez avantage d'une proposition payante.

The
Martin-Senour

Company Limited.

Fabricants de Peintures et Vernis.

MONTREAL, CHICAGO,
TORONTO.

WINNIPEG, LINCOLN,
HALIFAX.

dessus, 52½ et 12½ p.c.
Boulons à machine, 1 pce et au-dessous
65 et 10 p.c.
Ball 100 lbs. 11.20
Boulons à machine, 7/16 pce et au-dessus,
60 p.c.
Boulons à lisse, 1 et plus petits, 60 et
62½ p.c.
Boulons à lisse, 7/16 et plus gros, 50 et
12½ p.c.
Noix par boîtes de 100 lbs.
Nous cotons:
Noix carrés 4c la lb. de la liste
Boulons à charrue, 55 et 10 p.c.
La broche barbelée est cotée \$2.32½
les 100 livres à Montréal.

Crampes à clôtures

Fer poli \$2.55
Fer galvanisé 2.85

Broches pour poulaillers

1/2 x 20 x 30" 4.10
1/2 x 30 x 36" 4.75
1/2 x 22 x 24" 5.00
1/2 x 22 x 30" 6.30
L'escompte est de 60% sur la liste.
1/2 x 20 x 24" 3.40
1/2 x 22 x 36" 7.50

Broche galvanisée, etc.

Nous cotons:
No 9 les 100 lbs. 2.30
No 12 les 100 lbs. 2.45
No 13 les 100 lbs. 2.55

Poli brûlé:

No 10 les 100 lbs. 2.35
No 0 à 9 les 100 lbs. 2.35
No 11 les 100 lbs. 2.42
No 12 les 100 lbs. 2.60
No 13 les 100 lbs. 2.70
No 14 les 100 lbs. 2.80
No 15 les 100 lbs. 2.85
No 16 les 100 lbs. 3.00
Brûlé, p. tuyaux 100 lbs. No 18 3.85
Brûlé, p. tuyaux 100 lbs. No 19 4.70
Extra pour broche huilée, 10c p. 100 lbs.

Broche à foin

La demande est faible.
Nous cotons net:
Marché très ferme.
No 13, \$2.25; No 14, \$2.30, et No 15,
\$2.40. Broche à foin en acier coupé de
longueur, escompte 25 p.c. sur la liste.

Plaques d'acier

1/2 pouce 100 livres 2.40
3/16 pouce 100 livres 2.70

Zinc en feuilles

Le marché est ferme.
Nous cotons: \$7.25 à \$7.50 les 100 lbs.

Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds
ordinaires 75 feuilles, \$1.10; 60 feuilles,
\$1.35, et polis, 60 feuilles, \$1.60.

Broche moustiquaire

Fortement demandée.
Nous cotons: broche noire, \$1.55 par
rouleau de 100 pieds.

Broquettes

Pour boîtes à fraises 75 et 12½ p.c.
Pour boîtes à fromage 85 et 10 p.c.
A valises 80 et 12½ p.c.
A tapis, bleues 80 p.c.
A tapis, étamées 80 et 15 p.c.
A tapis, en barils 40 p.c.
Coupées bleues, en doz. 75 et 12½ p.c.
Coupées bleues et 1/2 p.
santeur 60 p.c.
Sweden, coupées, bleues
et ornées, en doz. 75 p.c.
A chaussures, en doz. 50 p.c.
A chaussures, en uqts 1 lb. 60 et 10 p.c.

Clous de broche

Nous cotons: \$2.20 prix de base, f.o.b.,
Montréal.

Clous coupés

Nous cotons: prix de base, \$2.50 f. o. b.,
Montréal.

Clous à cheval

Nous cotons par boîte: No 7, \$2.00;
No 8, \$2.75; No 9, \$2.60; No 10, \$2.50,
avec escompte de 10 p.c.

Fers à cheval

Nous cotons f.o.b., à Montréal:
Neverslip crampons, 1 le cent 3.80
et plus et plus
No 2 No 1
grand petit

Fers ordinaires et

pesants, le qrt 3.90 4.15
Neverslip crampons 7/16, le cent 2.40
Neverslip crampons 1/2, le cent 2.60
Neverslip crampons 9/16, le cent 2.80
Neverslip crampons 5/16, le cent 2.00
Neverslip crampons 3/8, le cent 2.20
Fer à neige, le qrt 4.15 4.40
New Light Pattern, le qrt 4.35 4.60
Fer "Toe Weight" No 1 à 4 6.75
Featherweight No 0 à 4 5.75
Fers assortis de plus d'une grandeur au
baril, 10c à 25c extra par baril.

Chaines en fer

Très ferme.
On cote par 100 lbs.:
3/16 No 6 10.00
3/16 exact 5 8.50
3/16 full 5 7.00
1/2 exact 3 6.50
1/2 6.50
5/16 4.40
1/2 3.90
7/16 3.80
1/2 3.70
9/16 3.60
1/2 3.40
1/2 3.30
1 3.30
1 3.30

Vis à bois

Les escomptes à la liste sont de
Tête plate, acier 85 10 et 7½ p.c. 10
Tête ronde, acier 80 10 et 7½ p.c. 10
Tête plate, cuivre 75 10 et 7½ p.c. 10
Tête ronde, cuivre 70 10 et 7½ p.c. 10
Tête plate, bronze 70 10 et 7½ p.c. 10
Tête ronde, bronze 65 10 et 7½ p.c. 10

Fanaux

Nous cotons:
Wright No 3 doz. 8.50
Ordinaires doz. 4.75
Dashboard C. B. doz. 9.00
No 2 doz. 7.00
Peints, 50c extra par doz.

Tordeuses à linge

Nous cotons:
Royal Canadian doz. 47.75
Colonial doz. 52.75
Safety doz. 56.25
E. Z. E. doz. 51.75
Rapid doz. 46.75
Paragon doz. 54.00
Bicycle doz. 60.50
Moins escompte de 20 p.c. Fore de-
mande.

Munitions

L'escompte sur les cartouches cana-
diennes est de 30 et 10 pour cent. La
demande est très active.

Plomb de chasse

| | |
|------------------|----------------|
| Nous cotons net: | |
| Ordinaire | 100 lbs. 10.00 |
| Chilled | 100 lbs. 10.40 |
| Buck and Seal | 100 lbs. 10.80 |

METAUX**Antimoine**

Le marché est à la baisse, \$9.25 à \$9.50.

Fonte

| | |
|---------------|-------|
| Nous cotons: | |
| Carron Soft | 24.50 |
| Clarence No 3 | 21.00 |

Fer en barre**Faible.**

| | |
|------------------------|--------------------|
| Nous cotons: | |
| Fer marchand | base 100 lbs. 2.15 |
| Fer forgé | base 100 lbs. 2.30 |
| Fer fini | base 100 lbs. 2.40 |
| Fer pour fers à cheval | |

| | |
|----------------------------|--------------------|
| | base 100 lbs. 2.40 |
| Feuillard mince 1½ à 2 pcs | base 3.20 |
| Feuillard épais No 10 | base 2.25 |

Acier en barre**Faible.**

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Nous cotons net, 30 jours: | |
| Acier doux base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à rivets base 100 lbs. | 2.10 2.25 |
| Acier à lisse base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à bandage base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à machine base 100 lbs. | 0.00 2.25 |
| Acier à pince base 100 lbs. | 0.00 2.95 |
| Acier à ressorts base 100 lbs. | 2.75 3.10 |

Cuivre en lingots

Le marché est faible.
Nous cotons: \$17.00 à \$17.25 les 100 lbs. Le cuivre en feuilles est coté à 25c la livre.

Etain en lingots

Nous cotons: \$45.00 les 100 livres.
livres.
Marché tranquille, demande peu considérable.

Plomb en lingots

Plus fort: \$5.50 à \$5.75.

Zinc en lingots

La demande est forte.
Nous cotons: \$6.25 à \$6.50 les 100 livres.

HUILES, PEINTURES ET VITRERIE**Huile de lin**

Prix fermes.

Nous cotons au gallon, prix nets: huile bouillie 65c, huile crue 62c.

Huile de loup-marin

Nous cotons au gallon:
Huile extra raffinée 70c

Essence de térébenthine

Ferme.

Nous cotons 72c le gallon par quantité de 5 gallons et 67c le gallon par baril.

Blanc de plomb

Forte demande. Ferme.

| | |
|---------------------|------|
| Blanc de plomb pur | 8.25 |
| Blanc de plomb No 1 | 7.60 |
| Blanc de plomb No 2 | 7.40 |
| Blanc de plomb No 3 | 6.95 |
| Blanc de plomb No 4 | 6.75 |

Pitch

Nous cotons:

| | |
|-----------------------|-----------|
| Goudron pur, 100 lbs. | 0.70 0.80 |
| Goudron liquide, bri | 0.00 4.00 |

Peintures préparées**Nous cotons:**

| | |
|--------------------|-----------|
| Gallon | 1.45 1.90 |
| Demi-gallon | 1.50 1.95 |
| Quart, le gallon | 1.55 1.75 |
| En boîtes de 1 lb. | 0.10 0.11 |

Verres à Vitres

Les prix sont très fermes.

Nous cotons: Star, au-dessous de 26 pouces uni: 50 pieds, \$1.85; 100 pieds, \$3.40; 26 à 40, 50 pieds, \$2.00; 100 pieds, \$3.60; 41 à 50, 100 pieds, \$4.00; 51 à 60, 100 pieds, \$4.25; 61 à 70, 100 pieds, \$4.50; 71 à 80, 100 pieds, \$5.00.

Double Diamond, 100 pieds: 0 à 25, \$5.00; 26 à 40, \$5.45; 41 à 50, \$6.25; 51 à 60, \$6.75; 61 à 70, \$7.25; 71 à 80, \$12.50; 81 à 85, \$7.75; 86 à 90, \$8.50; 91 à 95, \$10.00.

Vert de Paris pur

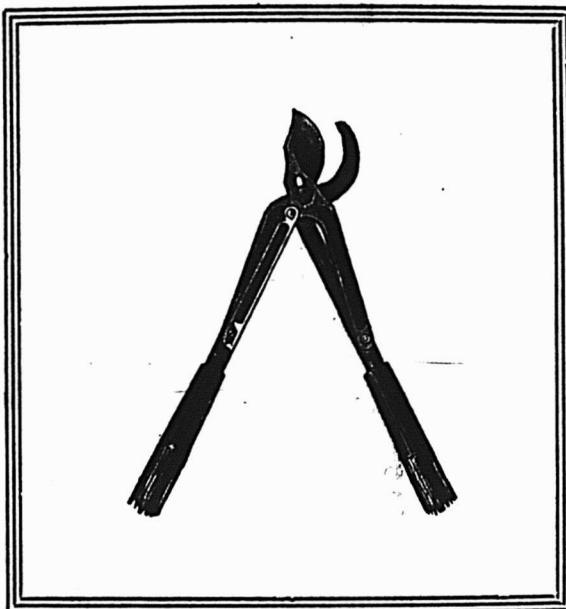
Forte demande.

| | |
|----------------------------|------------|
| Barils, à pétrole | 0.00 0.19 |
| Drum de 50 à 100 lbs. | 0.00 0.20½ |
| Drum de 25 lbs. | 0.00 0.20½ |
| Boîtes de papier, 1 lb. | 0.00 0.22½ |
| Boîtes de fer-blanc, 1 lb. | 0.00 0.23½ |
| Boîtes papier, ½ lb. | 0.00 0.24½ |
| Boîtes fer-blanc, ½ lb. | 0.00 0.25½ |

Câbles et cordages

| | |
|-----------------|---------------------|
| Best Manilla | base lb. 0.00 0.15 |
| British Manilla | base lb. 0.00 0.14 |
| Sisal | base lb. 0.00 0.10½ |
| Lathyrn simple | base lb. 0.00 0.09½ |
| Lathyrn double | base lb. 0.00 0.10½ |
| Jute | base lb. 0.00 0.10½ |
| Coton | base lb. 0.00 0.25 |
| Corde à châssis | base lb. 0.00 0.34 |

Si vous avez souci de vos arbres, vous ne pouvez vous dispenser d'un sécateur "ORCHARD KING".



Cette cisaille à élaguer, dont on se sert à deux mains, coupe une branche d'arbre, verte, d'une épaisseur de deux pouces.

Un coussinet à billes en rend le fonctionnement facile et prévient l'usure.

Remarquez la force composée du levier et notez aussi l'entaille dans la lame près du boulon du pivot. Ces caractéristiques exclusives déterminent une puissante coupe très longue, de telle sorte que les branches ne sont pas abîmées ou écrasées, mais coupées bien nettement. Par suite les arbres guérissent vite.

Si votre marchand en gros ne tient pas en magasin cette cisaille à élaguer, écrivez-nous pour connaître nos prix.

TAYLOR-FORBES COMPANY Limited,
246 Rue Craig Ouest, MONTREAL.

| Papiers de Construction | | Nos 800 et 838 | | Laiton jaune fort | |
|-------------------------------------|-----------|--|-----------|---|-------------|
| Très ferme. | | 1 pouce | 0.32 | Laiton mince | 0.00 0.00 |
| Nous cotons: | | 1½ pouce | 0.37 | L'omb | 0.02½ 0.02½ |
| Jaune et noir, pesant | 0.00 1.80 | 1¾ pouce | 0.45 | Zinc | 0.00 0.03 |
| Jaune ordinaire, le rouleau | 0.00 0.35 | 2 pouces | 0.59 | La tonne | |
| Noir ordinaire, le rouleau | 0.00 0.43 | 2½ pouces | 0.07 | Fer forgé No 1 | 0.00 12.50 |
| Goudronné, les 100 lbs. | 0.00 2.25 | 3 pouces | 0.70 | rer tondu et débris de | |
| Papier à tapis, les 100 lbs. | 0.00 2.60 | 3½ pouces | 0.81 | machines No 1 | 0.00 16.00 |
| Papier à couv., roul., 2 plis | 0.00 0.75 | 4 pouces | 0.95 | Plaques de poêle | 0.00 12.50 |
| Papier à couv., roul., 3 plis | 0.00 0.95 | Même escompte que pour toutes les charnières d'acier poli. | | Fontes et aciers malléables | 0.00 9.00 |
| Papier surprise, roul., 15 lbs. | 0.00 0.40 | FERRAILLES | | Pièces d'acier | 0.00 5.00 |
| Charnières (couplets) No 840 | | | | La lb. | |
| 1½ pouce | 0.67 | Cuivree fort et fil de cuivre | 0.00 0.11 | PLATRE | |
| 1¾ pouce | 0.75 | Cuivre mince et fonds en | 0.00 0.09 | Plâtre mêlé de sable, f.o.b., au char 5.50 | |
| 2 pouces | 0.81 | Laiton rouge fort | 0.00 0.10 | Plâtre dur (Hard Wall), f. o. b., 20 tonnes et plus 10.50 | |
| 2½ pouces | 0.92 | | | Plâtre pur (Plaster Paris), en bari, sur char, 2.10 | |
| 2¾ pouces | 1.07 | | | | |
| 3 pouces | 1.30 | | | | |

LA CONSTRUCTION

Durant la semaine terminée le 24 janvier 1914, la ville a émis 18 permis de construire, au coût total de \$86,400 pour les nouvelles constructions, et de 8 permis pour les réparations.

Les chiffres ci-dessous en indiquent la répartition par quartier et donnent le coût approximatif de chaque construction, moins les détails des permis au-dessous de \$1,000.

| Quartier— | Coût. |
|----------------------|---------|
| Notre-Dame de Grâces | \$2,450 |

| | | | |
|------------------|--------|--|----------|
| Hochelaga | 4,700 | St-Paul | 300 |
| St-Denis | 18,800 | St-Henri | 1,325 |
| Laurier | 11,460 | Rosemont | 1,000 |
| St-Louis | 60 | | |
| St-Georges | 14,000 | Total | \$95,075 |
| St-Laurent | 400 | Nouveaux permis | |
| Ouest | 16,700 | Rue Notre-Dame Ouest, quartier Ouest; 1 bâtisse à bureaux, 4 étages, 2e classe; coût prob. \$16,700. Propriétaire, Banque de Montréal, rue St-Jacques. | |
| Delorimier | 7,225 | Rue Chabot, quartier Delorimier; 1 maison, 5 logements, 3 étages, 3e clas- | |
| St-Jean-Baptiste | 500 | | |
| Emard | 100 | | |
| Ste-Anne | 15,800 | | |
| St-Joseph | 195 | | |

Exposition de Quincaillerie, Convention de Quincaillerie A OTTAWA, DU 16 AU 21 FEVRIER 1914

La plus grande Exposition de Quincaillerie jamais tenue en Amérique

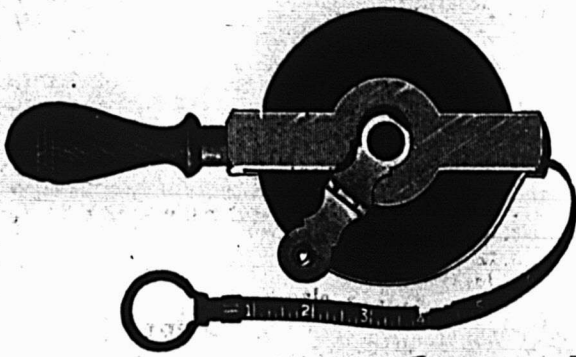
Messieurs les Marchands,

Le prix réduit du voyage de Montréal à Ottawa et retour, y compris la chambre d'hôtel pendant cinq jours à l'un des deux beaux hôtels Château Laurier ou le Nouveau Russell, sera de \$8.45; ceci solde les frais du voyage aller et retour, et de la chambre pendant cinq jours à l'hôtel. Le tarif réduit s'applique à toutes les stations de départ.

Ecrivez pour avoir tous renseignements. Faites-le aujourd'hui même.

F. M. TOBIN,
Woodstock,
Secrétaire de l'Association
des Exposants de Quincaillerie.

J. A. BEAUDRY,
80, rue St-Denis, Montréal,
Secrétaire de l'Association
des Marchands-Détailleurs.



La progression du Dominion ouvre un marché plus vaste et nos marchandises sont les mieux établies dans leur ligne. C'est une bonne raison pour tenir les

REGLES ET GALLONS DE MESURE

LUFKIN

On les demandera. Ils donneront satisfaction. Ils sont faits au Canada Ils annonceront tout votre stock.

CATALOGUE SUR DEMANDE.

THE LUFKIN RULE CO. OF CANADA, LTD.
WINDSOR, ONT.

La Carabine "Bayard" à Chien et Détente Automatiques



Décharge puissante. Ligne élégante. Simplicité de mécanisme. Pièces interchangeables. Traverse trois pouces de sapin. Pèse 4 livres. Peut être démontée rapidement rien qu'avec un tournevis.

ECRIEZ POUR AVOIR UNE BROCHURE DESCRIPTIVE.

McGILL CUTLERY CO., (REG'D

- Boîte Postale 580, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

LA VOIE DOUBLE

Montréal et Toronto.

Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.

L'"International Limited"

Le Train le plus beau et le plus rapide du Canada Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin, tous les jours.

Montréal-Ottawa

8 h. matin 8 h. 05 soir, tous les jours.
9 h. 01 matin, 4 h. soir, excepté dimanche.

Montréal-Québec

Sherbrooke-Lennoxville

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.
et 4 h. 16 soir, excepté le dimanche.

Montréal-Portland

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.

Excursions de Colons

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, chaque mardi, jusqu'au 28 octobre. Bons pour deux mois.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE :

122 rue St-Jacques Angle St-François-Xavier. Tél. Uptown 1187, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure, Main 8229.

LE PACIFIQUE CANADIEN

LES TRAINS PARTENT DE MONTREAL

De la Gare Windsor pour :

BOSTON, LOWELL, *9.00 a.m., *8.00 p.m.
TORONTO, CHICAGO, *9.05 a.m., *10.00 p.m. et *11.00 p.m. pour TORONTO-NORD.
OTTAWA, †8.05 a.m., †8.40 a.m., †9.15 a.m., †4.00 p.m., †7.45 p.m., *9.45 p.m., *10.30 p.m.
SHERBROOKE et LENNOXVILLE, *8.25 a.m., †5.30 p.m., *7.25 p.m.
HALIFAX et MONCTON, *7.25 p.m.
ST-JOHN, N. B., *7.25 p.m.
ST-PAUL, MINNEAPOLIS, *10.30 p.m.
WINNIPEG, VANCOUVER, 9.45 p.m.

De la Gare Viger pour :

QUÉBEC, †9.00 a.m., *1.30 p.m., *5.00 p.m., *11.30 p.m.
TROIS-RIVIERES, *9.00 a.m., *1.30 p.m., *5.00 p.m., †6.30 p.m., *11.30 p.m.
SHAWINIGAN FALLS et GRAND'MERE, *9.00 a.m., †1.30 p.m., *5.00 p.m.
JOLIETTE, *8.20 a.m., †9.00 a.m., †5.30 p.m.
SAINT-GABRIEL, †8.20 a.m., †9.00 a.m., †5.30 p.m.
OTTAWA, *8.00 a.m., *5.45 p.m.
SAINTE-AGATHE, *8.45 a.m., †1.45 p.m., *4.00 p.m., †11.15 p.m.

NOMININGUE, †8.45 a.m., †1.45 p.m., †4.00 p.m.

(*) Quotidien. (†) Quotidien, excepté dimanche (§) Dimanche seulement. (i) Samedi seulement. (j) Mardi et Jeudi seulement.

BUREAU DES BILLETS

141-143 rue Saint-Jacques

EDIFICE DOMINION EXPRESS

PHONE, MAIN 8125

Les Planches à Laver "EDDY"

Ne déchirent ni le linge ni les mains.

Faites par

The E. B. EDDY COMPANY à HULL

Vendues par tous les marchands réputés.

se; coût prob. \$4,500. Propriétaire, A. Chaussé, 1129 Mont-Royal Est.

Rue Hôtel de Ville, quartier Laurier; 1 maison, 3 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$2,500. Propriétaire, J.-Bte Poirier, 1925 de la Roche.

Rue Chapleau, quartier Delorimier; 1 maison, 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$2,700. Propriétaire, Ant. Passette, 1415 Franklin.

Rue Marquette, quartier St-Denis, 1 magasin, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$1,200. Propriétaire, O. Létourneau, 59 St-Pierre.

Rue Alma, quartier Laurier; 2 maisons, 10 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$8,000. Propriétaire, Isaïe La-

voie, 2396 Drolet.

Rue Bordeaux, quartier St-Denis; 1 maison, 3 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$3,000. Propriétaire, L. N. Germain, 2714 St-Hubert.

Rue Châteaubriand, quartier St-Denis; 3 maisons, 9 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$6,500. Propriétaire, M. Larose, 2240 Châteaubriand.

Rue Beaubien, quartier St-Denis; 1 maison, 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$2,500. Propriétaire, B. Tabacguick, 1445 Fabre.

Rue King, quartier Ste-Anne; 1 maison, 1 magasin, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$15,000. Propriétaire, McClary Mfg. Co., London, Ontario.

Rue Ontario, Est, quartier Hochelaga; 1 maison, 1 magasin, 1 logement, 1 étage, 2e classe; coût prob. \$3,000. Propriétaire, H. Wilson, 1631 Ontario Est.

Rue Ste-Catherine Ouest, quartier St-Georges; 1 maison, 1 logement, 3 étages, 2e classe; coût prob. \$14,000. Propriétaire, British Realty, rue St-Jacques.

Rue Notre-Dame Ouest, quartier St-Henri; 1 maison, 1 théâtre, 1 logement, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$1,000. Propriétaire, Rosario Therrien, 2626 Notre-Dame Ouest.

2ème Avenue, Rosemont, quartier Rosemont; 1 maison, 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$1,000. Propriétaire, O. Perrin, 1296 Dorion.

Profits et Livres

Chaque fois que vous vendez quoi que ce soit à votre comptoir, la justesse de vos balances détermine votre profit ou votre perte. Il vaut mieux pour vous ne pas avoir de balance du tout que d'en avoir une inexacte, car les erreurs qu'elle vous fait commettre vous causeront bien des ennuis. Si la perte est trop légère, vos clients mettront en doute votre honnêteté et vous perdrez leur clientèle. Si la pesée est trop lourde vous perdrez de l'argent à partir du jour où vous commencerez à vous en servir.



FAIRBANKS

"Les balances qui ont rendu le pesage juste."

Elles sont manufacturées depuis plus de 80 ans et ont une réputation internationale pour la justesse et la durée. Les Balances Fairbanks ont été adoptées par les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et étrangers, et sont universellement employées dans presque tous les cas où l'exactitude des poids entre en ligne de compte pour réaliser des bénéfices. La Bascule Transportable illustrée ici est notre type étalon pour la pesée de tous les genres de marchandises générales. Comme pour toutes les Balances Fairbanks, toutes ses parties sont fabriquées au moyen des meilleurs matériaux; les supports et pivots sont en acier finement trempé. On les livre avec ou sans roues. Diverges grandeurs, pesant de 400 à 2,500 livres. Ecrivez pour avoir notre Catalogue et nos prix.

THE CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., Limited.
84 Rue St-Antoine, MONTREAL.



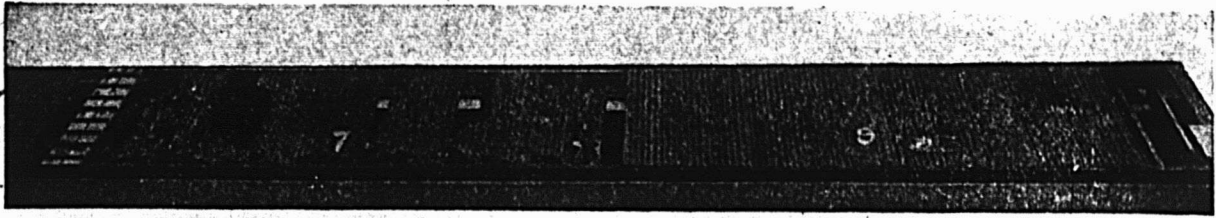
Meilleur que le Savon.

Snap est un savon—c'est mieux qu'un savon. Le savon nettoie la surface de la peau, mais remplit les pores, ce qui finalement endommage la chair. Snap nettoie les pores et rafraîchit la peau, la laissant propre et non endommagée.

C'EST MEILLEUR QU'UN SAVON.

Ayez-en un stock maintenant et vous verrez que cela vous rapportera de l'argent.

Snap Company, Limited
MONTREAL



Acier sans cuivre (noir, non point)

Le même acier avec cuivre (noir, non point).

VOICI LA PREUVE

Que l'acier "Keystone" mélangé de cuivre est plus durable pour fins de toitures que l'acier sans cuivre.

La vignette ci-dessus montre le résultat de l'actuelle exposition à la température. Des séries d'expériences similaires ont toutes prouvé d'une manière concluante que l'acier "KEYSTONE" mélangé de cuivre est plus durable pour fins de toitures que l'acier ordinaire ou le soit-disant "fer pur". L'acier à mélange de cuivre peut être fourni en feuilles noires ou galvanisées à une légère hausse de coût sur l'acier ordinaire

Demandez notre brochure donnant des illustrations photographiques des expériences actuelles ; vous la trouverez très intéressante.

UNITED STATES STEEL PRODUCTS COMPANY
NEW-YORK, E.U.A.

Succursales: WINNIPEG ET VANCOUVER.

Agents des ventes pour l'Est du Canada.

B. & S. H. THOMPSON & Co., LIMITED

Edifice Transportation
MONTREAL

Edifice Traders Bank
TORONTO

LES OUTILS DE BUCHERON DE PINK

Les outils Etalons dans toutes les provinces du Dominion, en Nouvelle Zélande, Australie, etc.

Nous manufacturons toutes sortes d'outils de bûcheron—Légers et de Bonne Durée.

TELEPH. LONGUE DISTANCE, No 87

Demandez notre catalogue et notre liste de prix.

Vendus dans tout le Dominion par tous les Marchands de ferronnerie en gros et en détail.

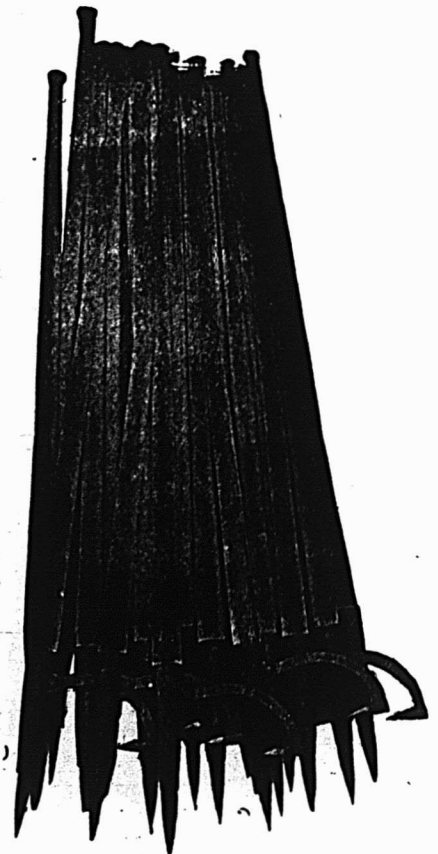
The
THOS. PINK Co., Limited

Manufacturiers d'OUTILS de BUCHERON

PEMBROKE

ONTARIO

FABRIQUES AU CANADA



NOUS MANUFACTURONS
DES

Garde-Feu et Garde- Cendres à l'Epreuve des Etincelles

Notre ligne est complète et de la
plus haute qualité.



DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE SPECIAL.

CANADA WIRE AND IRON GOODS CO.
Hamilton, Ont.

Représentant pour l'Est : JAS. S. PARKES
P. O. Box 42 St. Henri. MONTREAL, P.Q.
Nous manufacturons toutes sortes de Toile Métallique et d'ouvrages
Généraux en Fil Métallique.

QUEBEC STEAMSHIP CO., LIMITED.

(Exploité par la Canada SS. Lines Limited)

ALLEZ AUX BERMUDES

Le Steamer "Bermudian" à double hélice, 10,518 tonnes de déplacement, quittera New-York à 10 heures a.m. les 4, 11, 18, 25 Février. Signaux sous-marins, télégraphie sans fil, orchestre.

Voyage Record, 39 heures 20 minutes. Le plus rapide, le plus moderne et le seul steamer débarquant ses passagers aux quais aux Bermudes sans transférer.

ANTILLES

Le nouveau steamer "Guiana" et autres steamers quittent New-York à 2 hrs p.m., 7, 21 Février, pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, la Barbade, Demerara.

Pour renseignements complets, s'adresser à D. Olivier, agent des billets, 9 Square Victoria; J. G. Brock & Co., 221 rue des Commissaires; Thos. Cook & Son, 530 rue Sainte-Catherine Ouest; W. H. Henry, 286 rue Saint-Jacques; Hone & Rive, 9 Boulevard Saint-Laurent; W. H. Clancy, 122 rue Saint-Jacques; Succursale Nord du "Star," 45 Union Avenue, Montréal.

On dit toujours qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Ceci, appliqué au commerce, peut se traduire ainsi:

Ne comptez pas sur vos rentrées avant qu'elles ne soient réellement dans votre caisse.

Nous ne perdons jamais un client une fois qu'il a commencé à faire des affaires avec nous.

POURQUOI ?

Parce que nous sommes en mesure de lui donner satisfaction sous tous les rapports. Nos marchandises sont strictement les MEILLEURES qui soient sur le marché et nos prix sont les mêmes que chez les manufacturiers d'articles inférieurs. Ainsi donc, achetez les meilleurs.

Cowan & Britton Limited.

GANANOQUE, Ont.

Couplet, Pentures, Articles de Ferronnerie pour Constructions.

NOVA SCOTIA STEEL & COAL CO.

LIMITED
MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIME POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pcs de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 lbs à la verge ECLISSÉS, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIECES DE FORGE. UNE SPECIALITE

Mines de Fer, Wabana, Terre-neuve.—Mines Hauts Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N. E.—Laminaires, Forges et Ateliers de Finissage à New Glasgow, N. E.

Bureau Principal : NEW GLASGOW, N. E.

OCCASIONS D'AFFAIRES.

Nos abonnés qui pourraient intéresser les demandes de représentations, d'agences de marchandises, etc., publiées dans "Le Prix Courant", n'auront qu'à nous faire connaître le numéro de l'occasion d'affaires qui les intéresse pour que nous leur adressions tous les renseignements complémentaires qui pourraient leur être utiles.

80-1. Enseignes d'annonces. — Une maison de Wolverhampton demande des acheteurs d'enseignes d'annonces en

81-1. Articles en bois. — Une maison de Wilverhampton désire acheter des articles en bois tels qu'ustensiles de cuisine, etc.

82-1. Produits. — Une maison de Birmingham demande des exportateurs de toutes sortes de produits.

83-1. Bois. — Une maison de Birmingham désire acheter des planches de bouleau et d'érable, de 2, 2½, 3 et 4 pouces d'épaisseur. Aussi des quantités de pin et de chêne blanc, ordinaire et équarri.

84-1. Bois. — Une maison de Birmingham demande des planches, billots madiers de bouleau et de hêtre.

85-1. Bois. — Une maison de Liverpool demande des cotations pour toutes sortes de bois de construction, c.i.f. Liverpool.

88-1. Meubles de bureaux. — Une maison de Glasgow demande des catalogues de maisons canadiennes.

Rue Bordeaux quartier St-Denis; 1 maison, 1 logement, 1 étage, 3e classe; coût prob. \$1,250. Propriétaire, Ludger Lanthier, 2625 Bordeaux.

Rue Delaroche, quartier St-Denis; 1 maison, 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$2,500. Propriétaire, Jos. Audette, 1292 Delaroché.

Rue Cuvillier, quartier Hochelaga; 1 maison, 4 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob. \$1,300. Propriétaire, A. Tremblay, 71 St-Timothée.

Aveuu Décarie, quartier Notre-Dame de Grâce; 1 maison, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob. \$1,550. Propriétaire, Jos. Ereaux, 463 Elm avenue, Westmount.